

LAUS
L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE

MAG

Actualité

**Choix présidentiels
une lourde responsabilité**

Dossier

Pour une justice fiscale

Entretien

Alain Bihr

**Votre vocation est d'enseigner,
la nôtre est de vous assurer.**



SPÉCIAL MÉTIER DE L'ENSEIGNEMENT

Exercer son talent au service des autres est une mission que nous partageons. C'est pourquoi, **la GMF, 1^{er} assureur des agents des services publics**, en fait toujours plus pour vous assurer dans votre vie personnelle (assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne) et vous accompagner dans votre vie professionnelle. À votre tour, rejoignez nos 3 millions de sociétaires pour profiter **des offres privilégiées** que nous vous réservons.

► Renseignez-vous au 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) ou sur www.gmf.fr

**10 %
DE RÉDUCTION***
sur votre assurance **AUTO**

+

Pour les moins de 30 ans

**JUSQU'À
100 € OFFERTS****

50 € sur votre assurance **AUTO**
50 € sur votre assurance **SANTÉ**

*Offre réservée aux agents des services publics, personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{re} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2014.

**Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1^{re} année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif Avant/âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2014.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140
Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde et GMF Vie.
Adresse postale : 45030 Orléans Cedex 9.

Les contrats complémentaire santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S auprès de GMF Assurances et La Sauvegarde.
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 323 662 678 - Siège social : 11, place des Cinq Martyrs du Lyolé Buffon - 75014 Paris.
Adresse postale : 45030 Orléans Cedex 9.

80 ans
GMF
ASSURÉMENT HUMAIN



34 **Portrait :**
Florence Aubenas

21

Dossier
Fiscalité : pour plus de justice

40

Entretien avec
Alain Bihr



Édito

Eh oui !... l'hiver est bien là...

À l'occasion des vœux du président de la République, la bise de la nouvelle année est vraiment glaciale, voire annonciatrice de tempêtes sociales.

Les traditionnelles résolutions de début d'année (souvent utopiques chez chacun d'entre nous, mais n'est-ce pas aussi leur charme ?)

sont, en ce qui concerne le président de la République de l'ordre de la désespérance. Confirmées par la conférence de presse qu'il a tenue ensuite, elles interpellent toute la société et, bien évidemment, l'ensemble des forces sociales.

« *Un tournant* », disent certains, « *une confirmation* », pensent d'autres. Peu importe, le résultat est là. Le programme est à

l'austérité, à la mise en œuvre de toutes les recettes économiques et budgétaires libérales qui depuis des années creusent les inégalités, jettent dans la pauvreté une partie de plus en plus importante de la population et enrichissent encore les 2 ou 3 % les plus riches.

Le mouvement syndical ne peut se contenter d'en faire le constat.

Sa responsabilité dans la construction d'un large front contre l'austérité est majeure.

Bien sûr, pour convaincre que l'austérité n'est pas une fatalité, mais un outil de conservation des prérogatives des plus nantis.

Bien sûr, pour convaincre que d'autres choix sont possibles, que les richesses produites par le travail peuvent être partagées sans remettre en cause les outils de production, que l'on peut sortir de cette spirale infernale...

Mais aussi, pour fédérer les salariés du public et du privé, les retraités, les exclus de notre société pour gagner d'autres choix, construire un autre avenir.



Ce sont les résolutions du SNES-FSU, à nous de montrer qu'elles ne sont pas utopiques !

Roland Hubert
cosecraire général

SOMMAIRE

30 jours

Dans la classe

- Match d'improvisation théâtrale

Actualité

- Conférence de presse du Président
- Résolution de la CA nationale
- Initiative intersyndicale contre l'extrême droite
- Rentrée 2014 dans le second degré
- Réforme de l'éducation prioritaire
- Salaires dans la fonction publique
- Ateintes au droit à l'IVG

Congrès 2014

- Le préparer ensemble

Courants de pensée

- Unité et Action
- École Émancipée
- Émancipation
- Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)

Éco/social

- Partenariat public privé
- Politique budgétaire
- Dictionnaire : D comme déflation

Dossier

- Fiscalité : pour plus de justice

4

5

6

12

14

18

21

Métier

- Langues vivantes au baccalauréat
- Calendrier scolaire : non !
- Collège et lycées : dotations insuffisantes

Catégories

- Heure de première chaire
- Mouvement inter
- CPE

Sur le terrain

- Enseigner sur plusieurs établissements

Portrait

- Florence Aubenas

Culture

- Livres/Revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions

Entretien

- Alain Bihr

International

- Palestine : l'école et les enseignants

Fenêtre sur

- La famille

Rattrapage

- Le salaire

28

30

32

34

36

40

42

44

46



© Novosti / FIA

En forme olympique !

Dans moins de deux semaines débiteront à Sochi les jeux olympiques. Pas à une acrobatie près, le pouvoir moscovite souhaite faire de ces jeux une tribune pour la Russie et son autocrate Vladimir Poutine. Soucieux de se montrer magnanime et de dissiper les critiques sur le caractère arbitraire de son régime, le leader du Kremlin vient de libérer son opposant de la première heure Mikhaïl Khodorkovski et les opposantes de la dernière heure, les Pussy Riot. Qui voudra croire à un élan de démocratie ! Ces libérations ressemblent davantage au fait du prince dans un pays qui n'est plus vraiment un État de droit. Car, dans le même temps, le Kremlin a multiplié les mesures liberticides : restriction des activités des ONG, répression de l'homosexualité. Sans vouloir rallumer la guerre froide, ou peut-être que si tant l'animosité est grande entre les deux hommes, Barack Obama a choisi l'ancienne championne de tennis Billie Jean King pour conduire la délégation olympique américaine. Elle qui a fait de sa vie un combat pour la cause homosexuelle ! Reste à savoir comment les sportifs du monde entier briseront la glace et oseront affronter l'homme... de glace.

15
déc.

Union sacrée
Ultime hommage à Mandela

17
déc.

Guéant primé
Affaire des primes : Claude Guéant en garde à vue

19
déc.

Rétrograde. Le gouvernement espagnol adopte un projet de loi limitant l'avortement

20
déc.

Cœur à corps. Première mondiale : un cœur artificiel autonome implanté à Paris

21
déc.

Alger... rit pas
Une boutade de Hollande ne fait pas rire Alger

22
déc.

Ça déraile
La SNCF devrait supprimer 1 400 postes en 2014

23
déc.

Il passe l'arme à gauche
Le père de la Kalachnikov est mort à 94 ans

24
déc.

Tête de turc. Scandales de corruption et démissions de trois ministres en Turquie

25
déc.

Toujours la cote. Pour Noël les enfants demandent toujours : « Une guitare, un livre, un train électrique... »

27
déc.

Pas show
Valls veut interdire les « réunions publiques » de Dieudonné

29
déc.

Encore du travail
La Chine ferme ses camps de « rééducation par le travail »

30
déc.

Droit au but
Marseille : 2013, un succès « capitale »

31
déc.

Comme en 14
C'est parti pour une nouvelle année

1^{ER}
janv.

Bof
La Lettonie passe à l'euro sans grand entrain

1^{ER}
janv.

Oooh feu ! Le plus grand feu d'artifice au monde, 500 000 projectiles, tiré à Dubaï

2
janv.

Les chanteurs à la croix
Un concours pour changer l'hymne national suisse

2
janv.

À vous de juger
Divorce sans juge, le sujet est « ouvert »

3
janv.

Pomme gelée
New York : le froid après la neige

4
janv.

Cambodge
Les ouvriers du textile en grève dans la rue, l'armée tire

6
janv.

Loi des séries
Blessée au ski, Angela Merkel annule des rendez-vous

BILLET D'HUMEUR

A...quenelle...ka

Une fois de plus Nicolas Anelka s'est fait remarquer par son comportement en ajoutant un nouvel épisode à la longue liste de ses provocations. En guise de célébration, après un de ses rares buts marqués, il s'est fendu du geste de la « quenelle » dédié à son ami Dieudonné. Un nouveau dérapage. Un de plus. Sauf que cette image diffusée en boucle sur les écrans a offert au pseudo-humoriste une publicité dont il n'avait pas besoin. Sauf que le joueur a toujours des fans. Du coup, plus par défi que par

provocation, ce geste est repris par des jeunes. En postant des photos sur les réseaux sociaux pour les uns, devant des établissements ou dans les cours de récréation pour d'autres. Deux élèves viennent d'être exclus de leur lycée dans l'Essonne après avoir été placés en garde à vue. Au-delà de la vigilance, l'institution scolaire a justement pour mission d'éveiller les consciences. Car cette indigestion de « quenelles » donne plutôt à vomir. Il est vraiment urgent de changer de plat. ■

Thierry Pétrault

Repères

- **1977** : Les Québécois Robert Gravel et Yvon Leduc inventent le Match d'improvisation théâtrale (MIT) et créent la LNI (Ligue nationale d'improvisation).
- **1981** : Le Théâtre de l'Unité et C^{ie}, à St-Quentin-en-Yvelines, et le Théâtre de la Commune d'Aubervilliers introduisent cette pratique en France.
- **1982** : La LNI est invitée au festival d'Avignon.
- **1983** : Première compétition interlycéées, à l'initiative du Théâtre de l'Unité et C^{ie}.
- **1993** : Papy, Stéphane Guillet et Jibé Chauvin créent Déclik Théâtre.

Le MIT

Un maître de cérémonie, un musicien au moins, trois arbitres, deux équipes mixtes de six joueurs plus un capitaine, le MIT parodie le hockey sur glace : « patinoire », tenues sportives, score, remise de médailles. Une fois le thème, la durée et la catégorie de l'impro annoncés par l'arbitre, le capitaine a 20 secondes pour donner des idées à son équipe. Les deux équipes s'affrontent, ensemble ou l'une après l'autre, en respectant les contraintes. Le public vote ensuite à l'aide de cartons bicolores pour désigner l'équipe gagnante.

Chiffre

30 %

C'est le pourcentage des ex-« Juniors de Trappes », formés par Déclik, qui font carrière dans les métiers du spectacle vivant. Parmi eux : Jamel Debbouze, Sophia Aram, Arnaud Tsamère, Issa Dombia, Alban Ivanov, Janane Boudili... et de nombreux techniciens, régisseurs, musiciens, etc.

Citation

« Il faut aller au théâtre comme on va à un match de football, de boxe, de tennis. Le match nous donne en effet l'idée la plus exacte de ce qu'est le théâtre à l'état pur : antagonismes en présence, oppositions dynamiques, heurts sans raison de volontés contraires »⁽¹⁾ (Ionesco)

(1) Cité dans *Les MIT, une réalité*, Dominique Charrier, Alain Degois, Jean Jourdan, étude monographique éditée par REELS, 1991.

Un site

<http://match.impro.free.fr>
Où l'on trouve tout sur l'impro et notamment des fiches pédagogiques.

MATCH D'IMPROVISATION THÉÂTRALE

S'écouter les uns les autres

Trappes (78), 1983. Un éducateur sportif formé au théâtre par le « Théâtre de l'Unité et C^{ie} », Alain Degois, dit Papy, introduit le match d'improvisation théâtrale dans la ville. Au lycée, les enseignants donnent des heures de cours pour permettre aux élèves de s'initier, et toutes les classes participent à un tournoi interclasses. Cela s'arrête au bout de quelques années avec le départ des professeurs les plus impliqués et la pression des programmes à terminer. Dans les collèges, en revanche, les ateliers se développent. Actuellement, l'improvisation est pratiquée un peu partout, dans les académies de Bordeaux, de Grenoble, de Poitiers, de Lille, etc.

Pratique hybride

Selon Jean Jourdan⁽¹⁾, ex.-professeur d'EPS au lycée de Trappes, le match d'improvisation est une pratique hybride, « c'est-à-dire une pratique qui, si elle emprunte et reconnaît les mécanismes des pratiques initiales dont elle est issue, en fonde une troisième et devient à elle seule une pratique à part ». Elle s'inscrit dans trois cadres : le cadre sportif – il s'agit d'un match, avec des règles du jeu, un gagnant et un perdant –, le cadre théâtral – les joueurs sont des acteurs, et il

s'agit de raconter une histoire –, et pour cimenter le tout, le cadre cérémoniel qui impose ses codes. Certes, le côté ludique plaît d'emblée aux élèves, mais c'est bien la rigueur qui prévaut. Le joueur doit se soumettre aux règles du jeu et aux rites, ne pas tomber dans la facilité (fautes de « cliché », de « rudes excessive ») et surtout réagir à la situation proposée en veillant à sa cohérence et en tentant de la faire évoluer. Le « manque d'écoute » est une faute grave.

Construire son personnage

Le joueur doit construire son personnage, anticiper l'action, choisir le registre de langue qui convient. Il doit surtout être attentif à ce que proposent les autres pour s'y adapter rapidement et éviter le « décrochage », le « refus de personnage », la « confusion ». Autant dire que l'improvisation est l'école de la maîtrise de soi, de la concentration et de l'attention portée aux autres. Et si, en plus, on ajoute les contraintes de style, par exemple « à la manière du western, de Racine, d'un troubadour, etc. », ou l'obligation d'improviser en alexandrins ou en chantant, c'est bien de culture générale dont le joueur a besoin.

Au fil du temps, les joueurs sur-



montent leur timidité, apprennent à se tenir devant le public, à utiliser l'espace, soignent leur élocution, enrichissent leur jeu. Alors, une pratique miraculeuse ? Laissons le dernier mot à Papy : « L'improvisation ne va pas sauver le monde. [...] (ce n'est pas) la recette pour transformer tous les gamins difficiles en doux agneaux [...]. L'improvisation n'est pas miraculeuse, elle est efficace. C'est déjà énorme⁽²⁾ ». ■

(1) Jourdan Jean, *Hybridation des pratiques sportives et artistiques : les matchs d'improvisation théâtrale*, Mémoire de DEA, Université Paris sud (division sciences et techniques des activités physiques et sportives) - 1993.

(2) Papy (dit Alain Degois), *Made in Trappes*, éditions Kero, 2013.



TÉMOIGNAGE

« Ils ne se rendent pas compte qu'ils progressent »

Mathieu Delage, Intervenant, joueur à Déclik Théâtre et aux Z'épices à Plaisir (78).

J'ai découvert l'improvisation théâtrale par hasard, au collège Dumas de Maurepas. J'ai été repéré après avoir joué un élève racketté lors d'un atelier de lutte contre la violence. Cela m'a aussi permis d'échapper à une heure de colle ou à une bagarre entre collégiens qui a valu des ennuis aux protagonistes : je ne pouvais pas y aller, j'avais « improvisé » ! À la fin de la classe de Quatrième, j'ai intégré l'équipe des « Juniors de Trappes ». J'y ai trouvé un cadre, une ouverture sur le monde (une tournée à Boston, par exemple) et des perspectives professionnelles, puisque c'est grâce au soutien de Déclik que j'ai passé mon BAFI et suis devenu animateur et intervenant en improvisation théâtrale dans les collèges de Maurepas. Aujourd'hui, j'ai encadré 12 élèves du collège Dumas, essentiellement débutants. Ils ont peu conscience de leur corps, de leurs attitudes et ont du mal à se concentrer. J'ai quand même obtenu

un bon travail sur l'un des exercices, qui fait justement travailler la concentration, mais dans l'exercice d'association d'idées (un élève dit un mot, le suivant poursuit avec un mot du même champ lexical, etc.), les élèves ont manifesté leurs difficultés à s'écouter, perdant le fil et montrant les limites de leur vocabulaire (« C'est quoi un landau ? »). Pour le coup, il serait utile de travailler avec leur prof de français. La séance s'est terminée par deux improvisations dans les règles. Certains ont alors fait preuve d'aisance et d'imagination.

Les matchs intercollèges démarrent en janvier. Ils vont mesurer le travail à faire pour ne pas être ridicules devant leur public. Pourtant, ils ne s'en rendent pas compte, mais ils progressent. Ils sont à l'âge où ils peuvent apprendre beaucoup. ■

Rubrique réalisée par Sylvie Chardon

UNE FACTURE POUR UNE FRACTURE

**Baisse de cotisations profitant au patronat, lourde facture pour le monde du travail !
Le président de la République prend le risque d'une véritable fracture sociale.**

Tournant, étape, rupture... les commentateurs hésitent dans la qualification du programme politique esquissé par François Hollande lors de ses vœux et précisé lors de la conférence de presse du 14 janvier. Au-delà de ces discussions sémantiques, l'élément nouveau réside bien dans le fait que le président de la République assume et revendique une orientation sociale-libérale jusque-là quelque peu feutrée.

À travers la politique de « l'offre », c'est le choix fait de l'entreprise et l'adhésion aux revendications du MEDEF qu'a annoncés François Hollande.

Les propos tenus le 14 janvier constituent un degré de plus par rapport aux orientations déjà choisies par le gouvernement, depuis le choix prioritaire de la baisse des déficits publics, des propos sur le « coût du travail » jusqu'à l'adhésion aux impératifs de la Commission européenne. Il s'agit cette fois d'une remise en cause du modèle social français et du rôle de l'État. Le pacte de « responsabilité » conclu avec le MEDEF repose sur une nouvelle baisse des cotisations des entreprises d'ici 2017 (voir ci-dessous), revendication ancienne du patronat désormais exaucée. Bien des zones d'ombre demeurent dans la façon dont le manque à gagner pour la Sécurité sociale sera comblé, le Président assurant que ce ne sera pas par une hausse de la TVA ni de la CSG, mais par une nouvelle baisse des dépenses publiques au-delà des 15 milliards déjà actés pour 2014 afin de dégager 50 milliards entre 2015 et 2017.

Ces mesures auraient la vertu, selon le président de la République, de relancer la compétitivité des entreprises, avec des

embauches à la clé. Vœu pieux puisqu'aucune contrepartie demandée aux entreprises en ce sens n'est précisée et que le passé a déjà montré l'inefficacité de la baisse des « charges », réclamée par Gattaz père en 1986 sans effet sur l'emploi. L'essentiel pour que les entreprises créent des emplois repose sur la hauteur des carnets de commandes comme le dit la CGPME, et donc sur la demande.

Pénaliser davantage les salariés

Si le gouvernement voulait vraiment « aider » les entreprises, il s'attaquerait à relancer la politique industrielle, et à développer l'investissement et la recherche. Au lieu de cela, il va pénaliser davantage les salariés, touchés par la réduction de la « dépense publique », c'est-à-dire par une diminution des services offerts à tous par les services et la Fonction publique. Quant aux propos sur l'État, cantonné à ses « missions essentielles », ils signifient une vision étriquée de l'intérêt général qui devrait être pourtant le fil conducteur. Il s'agirait de permettre à l'État au contraire d'assumer ses missions sans se limiter ni au domaine régalien ni à une fonction de stratégie. Pour cela

une réforme fiscale fondée sur un réel partage des richesses est nécessaire.

Le lendemain de la conférence de presse de François Hollande, le compte rendu du Conseil des ministres faisait état d'une refondation de l'éducation prioritaire fondée sur diverses mesures, volet social de la politique ? Il est vrai que la montée des inégalités et le poids avéré de l'origine sociale sur les parcours et la réussite des élèves imposait une vraie lutte pour l'égalité. Bien malmenée par le précédent gouvernement, l'éducation prioritaire devrait retrouver un nouveau souffle si la mise en œuvre confirme les propos tenus par V. Peillon.

Le SNES-FSU aura beaucoup pesé pour cette relance, il continuera à le faire pour obtenir des avancées pour l'ensemble des personnels. ■

Frédérique Rolet



© Clément Martin

UNE POLITIQUE LIBÉRALE ASSUMÉE

F. Hollande a précisé les quatre chantiers du « pacte de responsabilité » annoncé lors de ses vœux.

En affirmant qu'une politique en faveur de l'emploi passait nécessairement par une réduction des « charges » des entreprises et de leurs contraintes, F. Hollande a clairement fait le choix d'accéder aux demandes du MEDEF plutôt qu'à celles des salariés. Il a notamment tranché la question des cotisations employeurs pour la branche famille et annoncé leur suppression d'ici 2017, un manque à gagner de 35 milliards d'euros qui serait compensé par des « économies budgétaires ». Reste à préciser si les 20 milliards d'euros du Crédit d'impôt compétitivité emploi (aujourd'hui financé par la hausse de la TVA) seront ou non affectés à cette compensation, F. Hollande étant resté ambigu sur le sujet.

Les cadeaux aux entreprises ne s'arrêtent pas là puisqu'il y aurait également une réduction du nombre de normes (qui fixent les exigences de la société à l'égard des entreprises) et un aménagement de la fiscalité sur les sociétés avec une diminution du nombre des taxes auxquelles elles sont assujetties. En l'absence de précision sur les contreparties qui seraient demandées aux entreprises, tout porte à croire que les mesures annoncées ne servent une fois de plus qu'à augmenter les dividendes des actionnaires au lieu de déboucher sur des créations d'emplois.

Baisse des impôts pour les entreprises et réduction drastique des dépenses publiques et sociales apparaissent comme le fil rouge

clairement assumé par F. Hollande jusqu'à la fin de son quinquennat.

Aux 15 milliards d'euros d'économies budgétaires déjà prévues pour 2014, il a désormais ajouté 50 milliards entre 2015 et 2017. Les collectivités locales sont sommées de participer à l'effort d'austérité, notamment en se regroupant, et un système de « bonus-malus » en matière de dotations serait instauré pour leur forcer la main.

Les retombées économiques et sociales de cette politique seront désastreuses si les salariés ne se mobilisent pas pour imposer d'autres choix, en faveur d'une société plus juste et solidaire et d'un autre partage des richesses. ■

Monique Daune

CHANGER DE CAP POUR LE SERVICE PUBLIC

La CA nationale du SNES-FSU s'est tenue les 14 et 15 janvier en pleine actualité politique puisque, le mardi 14, François Hollande faisait la troisième conférence de presse de son quinquennat. Elle a débattu des conséquences des orientations annoncées sur le service public d'éducation.

Décryptant rapidement les propos du président de la République, la CAN a conclu à un choix désormais clair et net d'une politique économique libérale, ayant pour conséquence la réduction toujours plus forte des dépenses publiques et l'appauvrissement de toute une partie des salariés et retraités. Face à cela, les organisations syndicales ont un rôle de plus en plus important à jouer, la responsabilité de chercher à fédérer les mécontentements, organiser les mobilisations et développer les propositions alternatives sur l'emploi, la fiscalité, les salaires.

À cet égard, la déclaration commune de la CGT, CFDT, FSU et UNSA, réponse syndicale au « pacte de responsabilité » proclamé par François Hollande, peut constituer une étape dans la construction d'un véritable front unitaire durable et fort contre l'austérité. Il y a urgence à traiter autrement que par des politiques qui ont échoué les problèmes du chômage et des salaires, dans le privé comme dans le public où le dégel de la valeur du point d'indice n'est pas à l'ordre du jour.



© Clément Martin

Une rentrée qui s'annonce difficile

La CAN a également traité de la question de la préparation de rentrée 2014 qui s'annonce difficile en dépit des créations de postes, l'essentiel étant consacré à la décharge des

stagiaires d'une part, la démographie ayant été sous-estimée d'autre part.

De nombreux problèmes continueront donc à se poser en collège comme en lycée où la charge de travail est grandissante. C'est pourquoi à partir des discussions initiées dans les établissements sur les chantiers Métier, les questions de revalorisation des conditions de travail et de salaire ont fortement émergé.

Le SNES-FSU a donc décidé de poursuivre la campagne sur la revalorisation des personnels du secondaire, les effectifs, la crise de recrutement.

fortes, car il estime que des améliorations dans le service public d'éducation et pour ses personnels dépendent beaucoup de choix budgétaires autres que ceux prévus. ■

Frédérique Rolet



© Clément Martin

Passer à l'action

Dans le cadre de la semaine d'action nationale fin janvier, il invite S1, S2, S3 à faire signer massivement la pétition « Revalorisation », à tenir des rassemblements avec les parents, à provoquer des débats publics. Une conférence de presse nationale permettra d'illustrer la réalité des situations et, à partir des mobilisations, d'envisager les suites et les modalités d'une action nationale d'ampleur n'excluant pas la grève. Le SNES-FSU mettra en débat dans les instances de la FSU l'opportunité de s'inscrire dans la journée du 6 février proposée par la CGT pour y développer des actions



© Clément Martin

FRONT SYNDICAL CONTRE L'EXTRÊME DROITE

Il y a tout lieu de s'inquiéter de la lente mais régulière progression du FN en France. Un appel syndical commun, dont la FSU est cosignataire, lance une campagne pour démonter sa propagande.

La crise économique qui perdure depuis plusieurs années avec son cortège (chômage, vie chère, problème de logement...) pousse de plus en plus de jeunes, de salariés ou de chômeurs à se tourner vers les solutions simplistes et démagogiques du Front National et de l'extrême droite : racisme, préférence nationale, place des femmes dans la société, sortie de l'euro...

Nous avons assisté à la lente mais régulière progression du Front National jusque sur nos lieux de travail, jusque dans nos salles de professeurs avec la naissance du Collectif Racine. Nous savons que ces soi-disant solutions n'en sont pas, qu'elles sont inapplicables. Cette propagande divise, s'appuie sur le racisme et la discrimination comme éléments récurrents de toutes les propositions du Front National.

Un appel syndical commun

Il était du devoir des syndicalistes de s'opposer à ce discours, de fournir des outils de compréhension et d'explication pour contrer le Front National. Pour le SNES et la FSU, ce travail ne pouvait être fait que dans l'unité syndicale la plus large. La FSU a donc proposé à toutes les confédérations un travail en commun, basé sur des valeurs communes d'égalité et de respect.

En mars 2011, un appel « *La préférence nationale n'est pas compatible avec le syndicalisme* » a été lancé par la CFDT, la CGT, la FSU, Solidaires et l'UNSA.

Dans la continuité de cet appel, la CGT, la FSU et Solidaires ainsi

UNIS
CONTRE l'extrême droite
POUR le progrès social
et l'égalité des droits



que l'UNEF, le FIDL et l'UNL ont décidé d'initier un travail commun d'analyse du programme du Front National et de l'extrême droite, et de réalisation d'argumentaires pour démonter sa propagande point par point.

Cette campagne unitaire débutera par une journée de travail le 29 janvier. Ateliers par thèmes le matin (« L'extrême droite dans les villes laboratoires », « Droits des femmes et des homosexuel·les/préférence familiale », « Les luttes des peuples en Europe contre le chômage, la précarité, l'austérité et l'extrême droite », « Immigration, racisme, préférence nationale »), plénière et travail sur la confrontation au FN sur nos lieux de travail, l'après-midi.

Campagne unitaire dans la durée

La journée se terminera par un grand meeting festif avec Thierry Lepaon (CGT), Annick Coupé (Solidaires) et Bernadette Groison (FSU). Ce meeting sera retransmis sur internet. Des écoutes collectives seront organisées dans des Bourses du Travail, des locaux syndicaux, des salles municipales.

Tout doit être fait pour que cette journée soit une réussite, et le point de départ d'une campagne commune dans la durée. ■

François Sauterey

Meeting

À partir de 19 h 30 - Siège de la CGT, 263, rue de Paris, Montreuil
(Métro : Robespierre ou Porte de Montreuil).

COMMENT COMBATTRE DIEUDONNÉ ?

Ces dernières semaines, l'actualité a été secouée par l'« affaire Dieudonné ».

Son discours malsain a rencontré une certaine audience chez les jeunes. Certains se laissent entraîner à tenir des discours racistes et de haine. D'autres, révoltés contre cette société, utilisent le geste de la quenelle sans toujours

bien mesurer sa signification. Cette polémique s'est invitée jusque dans nos établissements, où déjà deux élèves convaincus de « quenelle » ont été exclus de leur lycée.

Nous dénonçons le racisme, celui du Front National, comme celui de Dieudonné. Le SNES-FSU s'inscrit pleinement dans la lutte

contre le racisme et l'antisémitisme. Si l'interdiction des spectacles de Dieudonné pose un problème majeur dans la mesure où le motif invoqué « risque de troubles à l'ordre public » créer une jurisprudence qui peut restreindre la liberté d'expression, le SNES-FSU ne peut accepter que l'on laisse perdurer de tel discours sans prendre les mesures nécessaires : la justice doit être systématiquement saisie.

Ne pas brouiller les cartes

En se prétendant « antisioniste », Dieudonné brouille les cartes : il permet à certains de faire l'amalgame entre l'opposition à la politique de l'État d'Israël et l'antisémitisme, à l'instar de Manuel Valls qui refuse d'abroger la circulaire Alliot-Marie demandant des poursuites pour « incitation à la haine raciale » contre les partisans du boycott des produits fabriqués illégalement dans les territoires occupés par Israël. Nous ne sommes pas dupes : Manuel Valls en profite pour se refaire une virginité antiracisme. Nous n'oublions ni ses discours, ni ses actes anti-Roms, ni les expulsions de sans papiers ! ■

F. S.



RENTRÉE 2014 : TRI(STE) REPETITA

À bien des égards, la préparation de la rentrée 2014 se présente avec les mêmes difficultés que celles rencontrées ces dernières années.

En effet, les 2 500 créations d'emplois d'enseignants du second degré sont consacrées pour l'essentiel au rétablissement d'une décharge de service des stagiaires à hauteur d'un mi-temps à la rentrée 2014. Il reste donc moins de 1 000 emplois pour prendre en charge la hausse du nombre d'élèves, dont le ministère vient de convenir qu'elle sera de l'ordre de 33 000 et non de 9 000 comme annoncé dans le cadre de la préparation du budget. La hausse des effectifs de la rentrée 2012 avait, elle aussi, été sous-estimée de l'ordre de 10 000 élèves.

Pour couvrir les besoins qui découlent de cette hausse « inattendue », le ministère a annoncé la création de 1 000 équivalents temps plein en heures supplémentaires. Il s'agit de moyens nouveaux sur le terrain pour la rentrée 2014. Cependant les pertes d'emplois depuis 2007 sont en effet loin d'être compensées.

Acrobaties diverses

Le fait que ces moyens nouveaux soient en heures supplémentaires n'est pas sans lien avec la crise du recrutement qui perdure. On sait notamment déjà que les admissibles du concours anticipé sont moins nombreux que le nombre de postes offerts à ce concours.

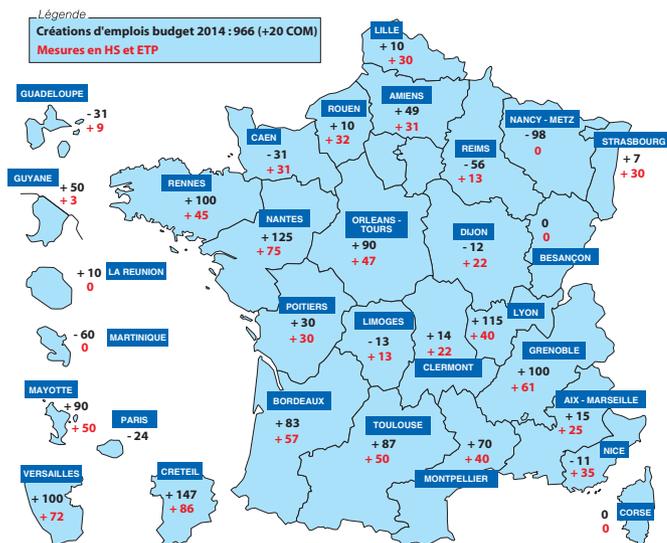
Les enseignants du second degré vont donc avoir à subir des pressions grandissantes pour accepter les heures supplémentaires.

Les difficultés qui s'annoncent, conséquence de cette dotation très faible dans un contexte d'augmentation importante du nombre d'élèves, mais aussi conséquence de recrutements insuffisants pour couvrir les emplois créés, sont multiples.

Dans les académies, les recteurs qui préparent les CTA semblent vouloir se livrer aux acrobaties les plus diverses pour « boucler leur budget » dont ils disent qu'il ne permettra même pas de maintenir l'existant.

Vies scolaires en difficulté aussi

150 emplois de CPE ont été créés pour, selon le ministère, résorber les surnombres. Ils ne constituent donc pas des moyens supplémentaires sur le terrain, malgré le contexte de hausse des effectifs. Aucun emploi d'AED supplémentaire n'est prévu alors que 2 000 ont été supprimés à la rentrée 2013.



Les redéploiements de ces dernières années, qui ont aussi conduit à une insuffisance criante de moyens de remplacement, ne sont plus possibles... et pourtant c'est la voie choisie par certains pour tenter de limiter la dégradation continue des taux d'encadrement. Ailleurs on annonce déjà que l'attribution des heures de première chaire se fera sans prise en compte de l'AP par exemple... Les options sont prévues à la portion congrue, et dans les lycées, la réforme dont la « remise à plat » est annoncée, sera encore à l'œuvre à la prochaine rentrée sans même le moindre aménagement et avec toutes les difficultés qu'elle engendre.

En collège, il faudra attendre la rentrée 2015 pour voir la première tranche de la dotation spécifique de 4 000 emplois annoncée par le ministère en décembre et les discussions sur l'avenir de l'éducation prioritaire se poursuivent.

Des mesures pour un fonctionnement meilleur du second degré sont indispensables. Cela passe notamment par un combat plus efficace contre la crise du recrutement sans lequel les emplois créés continueront de ne pas être pourvus et sera au cœur de nos interventions à l'occasion de la préparation la rentrée dans les établissements. ■

Fabienne Bellin

LA CRISE DE RECRUTEMENT DANS LE SECOND DEGRÉ EN CHIFFRES

Tableau des postes non pourvus par les jurys de concours externes (source ministérielle)

	Concours 2014 exceptionnels	Concours 2013		Concours 2012		Concours 2011		
CAPES externe	Non connu	971	15,8 %	706	14,6 %	826	16,9 %	
Agrégation externe	Pas de concours	95	1 %	4	0,3 %	0	0 %	
CAPET externe	Non connu	164	35,4 %	2	1 %	10	3,7 %	
CAPLP externe	Non connu	298	16,7 %	115	8,5 %	140	10,4 %	
Total	470	0,4 % ⁽¹⁾	1 528	15,6 %	827	10,8 %	976	12,7 %

(1) Seuls les chiffres globaux sont connus, pas les détails.

À ces postes non pourvus par les jurys de concours, s'ajoutent ceux perdus par les doubles admissions.

2011 : après 10 ans de baisse des postes aux concours, sans aucune aide financière aux étudiants pour accéder au niveau master, avec une dégradation des conditions

de travail et en plein creux démographique des étudiants, la crise de recrutement visible par une baisse constante du nombre de candidats aux concours se traduit par des postes non pourvus.

2013 : la crise de recrutement ayant des racines profondes, l'augmentation de

28 % du nombre de postes ouverts aux concours et la mise en place des EAP ne sont pas suffisants pour attirer les candidats en nombre suffisant au regard de la forte augmentation du nombre de postes. Le nombre de recrutements total est cependant en hausse. ■

ÉDUCATION PRIORITAIRE : UNE RÉFORME QUI OUVRE L'AVENIR

Vincent Peillon avait promis que la relance de l'Éducation prioritaire serait un des chantiers en 2014. Après avoir consulté les personnels et recueilli les synthèses des assises interacadémiques, il a annoncé les grandes lignes de la réforme de l'EP qui s'appliquera à la rentrée 2015.

Elle affiche une volonté de rupture avec les réformes précédentes pour viser une réduction sensible des écarts de réussite qui marquent particulièrement la France. Le plan ne retient ni la délabellisation de tous les établissements ni la concentration de l'EP sur un petit nombre de réseaux, comme le prénaient certains ; il s'approche des propositions que les personnels ont exprimées et que le SNES et la FSU ont portées tout au long de ces derniers mois de concertation.

La carte sera organisée en deux cercles et concernera environ 1 000 réseaux, en y distinguant le noyau dur de ceux qui sont confrontés aux difficultés scolaires et sociales le plus aiguës (environ 350). Le SNES et la FSU ont rappelé que les lycées confrontés à des difficultés devaient être pris en compte, tant l'articulation avec le collège revêt une importance majeure pour assurer un parcours de réussite pour tous les élèves.



© Mopic/Fotolia.fr

Les mesures de relance

Organisées en trois volets, les mesures prévoient notamment :

- un meilleur accompagnement des élèves de Sixième ;
- un plan développé de formation et d'accompagnement des personnels ;
- un renforcement des équipes (vie scolaire ; infirmière) ;
- une revalorisation de l'indemnité (doublée dans le noyau dur, + 50 % hors noyau dur) et

une meilleure reconnaissance de l'exercice en EP dans la carrière ;

- du temps libéré dans le service pour travailler en équipe.

Le SNES-FSU veillera à ce que sa mise en œuvre soit à la hauteur des ambitions exprimées, notamment que les équipes pluriprofessionnelles soient enrichies et que le principe de temps libéré pour le travail en équipe soit étendu à toute l'EP.

La rentrée 2014 ouvrira une année transitoire

avec notamment l'expérimentation de la décharge dans une centaine de réseaux. Le SNES-FSU demande que les mesures ÉCLAIR, qui ont gravement atteint la cohésion des équipes, soient supprimées dès cette année (recrutement local, lettres de mission) et que des instructions soient données pour que la part modulable de la prime ÉCLAIR soit répartie entre tous les personnels sans attendre la rentrée 2014. ■

Bruno Mer
colleges@snes.edu

VIEILLISSEMENT : PREMIERS ÉLÉMENTS SUR LA LOI

La concertation sur « la loi d'adaptation de la société au vieillissement » a commencé depuis le 29/11/13 pour se terminer le 30 janvier 2014. Votée avant la fin de l'année 2014, la loi prévoit deux volets : maintien à domicile et APA⁽¹⁾ puis EHPAD⁽²⁾. Le premier sera effectif le 1^{er} janvier 2015 et financé par la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie), jusqu'à détournée de son objectif. Le second est programmé pour 2016.

Lors d'une rencontre en bilatéral le 8 janvier 2014 avec le cabinet de Michèle Delaunay, la FSU a dénoncé un problème de méthode : la

succession de réunions avec des temps de parole très courts ressemble plus à des échanges qu'à une véritable concertation, d'autant plus que le projet de loi n'est pas connu et que les déclarations officielles sont plutôt inquiétantes.

Des pistes inquiétantes

Si le ministère a affirmé son refus de l'assuranciel, il a rappelé que le volet II de la loi serait traité dans le cadre d'une refondation du financement de la Sécurité sociale, et a évoqué l'alignement de la CSG des retraités les plus « aisés » sur celle des actifs. On est loin de notre demande de prise en charge soli-

taire dans le cadre de la Sécurité sociale et du service public.

La question des personnels est aussi un sujet majeur d'inquiétude. Une seule réunion de deux heures est prévue sur les métiers. La FSU a insisté sur la nécessité de personnels qualifiés, protégés par un statut et sur la responsabilité de l'État en la matière.

Premiers éléments donc, qui imposent vigilance et mobilisation. ■ **Marylène Cahouet**

(1) APA : Allocation personnalisée d'autonomie.

(2) EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

FONCTION PUBLIQUE : RIGUEUR SALARIALE

« *Moins de dépenses publiques* », le président de la République a fixé le cap à l'occasion des vœux. Pour les personnels, les conséquences sont immédiates : baisse des salaires et contraintes sur les emplois.

La rigueur s'applique plus largement à tous les salariés avec une hausse des cotisations vieillesse de 0,15 point au régime général et une revalorisation du SMIC de 1,1 % au 1^{er} janvier sans aucun « coup de pouce ». De nouveau, le traitement minimum des agents publics sera dépassé par le SMIC et les personnels concernés, dont les assistants d'éducation, percevront une indemnité différentielle⁽¹⁾. Pour eux aussi, le choix est fait de s'en tenir au minimum légal !

Nouvelle baisse des traitements

En décembre dernier, la ministre de la Fonction publique a signifié aux fédérations⁽²⁾ syndicales qu'elle n'avait aucune réponse à apporter à la revendication d'une revalorisation immédiate du point d'indice. Seule mesure prise, la publication au *JORF* du décret prolongeant la GIPA en 2014, indemnité dite de « garantie individuelle de pouvoir d'achat » versée à ceux dont le traitement brut aura reculé par rapport à l'inflation entre le 31 décembre 2009 et 31 décembre 2013. Les traitements nets vont donc baisser une nouvelle fois au 1^{er} janvier de 0,38 point, la retenue pour pension passant à 9,14 % du traitement brut.

Quant aux pensions de retraite, leur revalorisation est reportée du 1^{er} mars au 1^{er} octobre. Face à la baisse des revenus du travail, une



© Béatrice 11122 - Fotolia.fr

hausse des prix est attendue en raison notamment de la hausse de la TVA au 1^{er} janvier pour financer le crédit d'impôt accordé aux entreprises, le CICE. Le SNES et la FSU défendent l'urgence d'une réforme fiscale qui rétablisse la progressivité de l'impôt, lutte contre la fraude et les paradis fiscaux, et permette de dégager des ressources pour la fonction publique et les services publics. Il y a là des enjeux d'avenir déterminants pour notre pays.

La ministre annonce une prochaine négociation sur l'architecture des rémunérations (grille, rôle et part des indemnités). Dans le cadre de la politique salariale actuelle, on voit mal comment ces travaux pourraient déboucher sur des améliorations. ■

Anne Féray

- (1) 19,25 € bruts mensuels, soit moins de 16 € nets.
(2) FO n'avait pas souhaité signer le courrier commun.

DROIT À L'IVG : L'ESPAGNE ET APRÈS...

La décision du gouvernement conservateur espagnol de limiter de manière considérable les possibilités d'avortement constitue une grave attaque au droit des femmes à disposer de leur corps.

Le gouvernement espagnol veut restreindre drastiquement le droit à l'avortement pour les femmes. Le recours à l'IVG serait limité aux seuls cas de viol (après avoir porté plainte) ou de danger grave et imminent pour la mère (après plusieurs expertises). Tout est fait pour empêcher les femmes d'avorter. Même en cas de malformation du fœtus.

La majorité des Espagnols est contre la réforme. De nombreuses voix de protestation se sont élevées en Espagne comme à l'étranger, mais le gouvernement confronté à une grave crise de confiance cherche à récupérer les voix des catholiques extrémistes avec ce passage en force.

Cette réforme scandaleuse est une atteinte aux droits des femmes de disposer de leur corps et risque de dégrader leur situation : elles seront obligées de partir avorter à l'étranger, ou de subir une maternité non voulue, avec les conséquences gravissimes que cela aura sur leur relation avec leur

enfant. Sans parler des couples obligés d'élever contre leur gré un enfant atteint d'une pathologie ou d'un handicap lourds, dans une Espagne marquée par la crise économique et le désengagement de l'État. En France, les femmes ayant dépassé le délai

légal (douze semaines) ne pourront plus se rendre en Espagne (vingt-deux semaines).

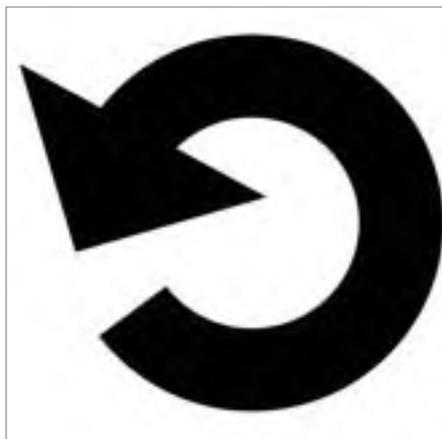
Bientôt le reste de l'Europe ?

La loi espagnole marque un recul en Europe : Finlande, Belgique, Italie, Luxembourg... les attaques contre le droit à l'avortement sont de plus en plus nombreuses, y compris en France. Le Parlement européen a rejeté un texte réclamant un accès généralisé à la contraception et à des services d'avortement sûrs.

L'avortement est un droit : celui de disposer librement de son corps et de décider si l'on veut, ou non, devenir mère, loin des pressions et de la tutelle que l'Église et les réactionnaires cherchent à exercer.

Le 1^{er} février, des « trains de la liberté » venant de toute l'Espagne rejoindront Madrid. Soutenons les Espagnol(e)s et participons à toutes les manifestations qui auront lieu en France ce jour-là. ■

Aurélia Sarrazin



© Robertuchts42 - Fotolia.fr

CONGRÈS NATIONAL DU SNES-FSU - MARSEILLE 31 MARS-4 AVRIL 2014. Le congrès a pour rôle de définir les orientations et revendications (les « mandats ») dont le SNES-FSU sera porteur dans les deux années à venir. Il est un moment particulièrement important de notre vie syndicale. Il rassemble près de 500 délégués et se réunit tous les deux ans.

Congrès national : le pré

Rapports d'activité et financier nationaux : à chacun(e) de s'exprimer !

Dans le cadre de la préparation du congrès national, chaque syndiqué(e) est invité(e) à se prononcer sur les rapports d'activité et financier nationaux. Ils ont été communiqués à chacun(e), dans un cahier spécial joint à *L'US* de fin décembre. Chacun des courants de pensée représentés à la CA nationale expose son point de vue dans ce numéro de *L'US*.

Ces rapports couvrent la période de mars 2012 à décembre 2013. Débattre de l'activité de ces derniers mois, c'est réfléchir ensemble aux difficultés rencontrées pour mieux construire, lors des congrès académiques et nationaux, les orientations de demain.

Au-delà de ce débat collectif, ces rapports sont soumis à l'avis de chaque syndiqué(e) par un vote à bulletin secret. Le scrutin est organisé dans chaque section d'établissement (S1) selon les indications fournies par la section académique (S3) qui va adresser à chaque S1 le matériel électoral nécessaire (liste des électeurs et d'émargement des votants, bulletins de vote, procès-verbal de dépouillement).

Le dépouillement des votes sera effectué dans chaque S1 à la date fixée par la section académique pour la clôture du scrutin et les résultats sont immédiatement transmis au S3.

Attention

- La période de vote est fixée par chaque section académique du SNES (cf. calendrier).
- Dans plusieurs académies, ce vote national est couplé avec d'autres scrutins : rapports académiques et / ou élections de la Commission administrative (CA) académique et / ou de bureaux départementaux (S2).
- Si c'est le cas dans votre académie / département, pensez à vous exprimer pour chacun des scrutins. Chaque S1 reçoit du S3 le matériel approprié à utiliser.
- Si le seul scrutin est celui sur les rapports nationaux, vous pouvez éventuellement utiliser le bulletin de vote ci-contre.
- Les syndiqué(e)s retraité(e)s expriment leur(s) vote(s) individuel(s) selon les indications fournies par leur section académique et la section des retraités.
- Les syndiqué(e)s isolé(e)s en France adressent leur(s) vote(s) individuel(s) directement à leur section académique.

ÉLECTIONS 2014 À LA CA NATIONALE DU SNES

Les appels à candidatures pour la constitution des listes à l'élection 2014 à la CA nationale du SNES devront parvenir au siège national du SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, le lundi 3 février 2014 avant 16 h 30. Longueur maximale : 2 500 signes par texte déposé. En prévoir une communication, dans les mêmes délais, par voie électronique à l'adresse suivante secgene3@snes.edu

CALENDRIERS ACADÉMIQUES DES VOTES

Académie	Date début	Date fin
Aix	lundi 20 janvier 2014	vendredi 14 février 2014
Amiens	mardi 21 janvier 2014	jeudi 20 février 2014
Besançon	lundi 27 janvier 2014	vendredi 14 février 2014
Bordeaux	lundi 27 janvier 2014	vendredi 7 février 2014
Caen	lundi 27 janvier 2014	jeudi 14 février 2014
Clermont	lundi 10 février 2014	lundi 24 février 2014
Corse	lundi 3 février 2014	samedi 15 février 2014
Créteil	lundi 27 janvier 2014	jeudi 13 février 2014
Dijon	lundi 27 janvier 2014	vendredi 21 février 2014
Grenoble	lundi 20 janvier 2014	vendredi 14 février 2014
Lille	lundi 27 janvier 2014	vendredi 14 février 2014
Limoges	lundi 27 janvier 2014	vendredi 21 février 2014
Lyon	lundi 20 janvier 2014	vendredi 7 février 2014
Montpellier	lundi 20 janvier 2014	vendredi 7 février 2014
Nancy	mercredi 22 janvier 2014	vendredi 21 février 2014
Nantes	lundi 20 janvier 2014	mercredi 26 février 2014
Nice	mercredi 22 janvier 2014	vendredi 21 février 2014
Orléans	lundi 27 janvier 2014	vendredi 14 février 2014
Paris	lundi 3 mars 2014	jeudi 13 mars 2014
Poitiers	mercredi 22 janvier 2014	mercredi 12 février 2014
Reims	samedi 1 ^{er} février 2014	vendredi 21 février 2014
Rennes	lundi 27 janvier 2014	vendredi 14 février 2014
Réunion	lundi 27 janvier 2014	samedi 15 février 2014
Rouen	lundi 3 février 2014	vendredi 14 février 2014
Strasbourg	lundi 27 janvier 2014	dimanche 9 février 2014
Toulouse	lundi 3 février 2014	samedi 15 février 2014
Versailles	lundi 20 janvier 2014	vendredi 31 janvier 2014
Guadeloupe	lundi 27 janvier 2014	mardi 25 février 2014
Guyane	lundi 27 janvier 2014	samedi 15 mars 2014
Martinique	lundi 10 février 2014	vendredi 21 février 2014

Hors de France et COM

Les sections SNES hors de France et des COM reçoivent du SNES national une circulaire spéciale pour l'organisation des votes sur les rapports nationaux d'activité et financier.



© Thierry Nectoux

Le dernier congrès national a donc eu lieu en avril 2012, à Reims. La préparation du congrès comporte différentes phases : le vote individuel sur les rapports nationaux d'activité et financier, le débat dans les sections d'établissement des rapports préparatoires, la tenue des congrès académiques.

parer ensemble



Congrès national : l'affaire de tous les syndiqués

Le congrès national, c'est cinq jours de débats en commissions et en séance plénière, pour répondre à un défi, celui de définir les orientations et revendications (les « mandats ») dont le SNES sera porteur pour les personnels, le second degré, les alternatives économiques, sociales et environnementales, pour le syndicalisme. Leur détermination ne saurait être l'apanage de quelques experts ; alors ne laissez pas à d'autres le soin de décider à votre place ! Chaque syndiqué(e) a un point de vue sur tel ou tel aspect de son métier, sur la formation des jeunes, la réforme du lycée, la place du collège et l'organisation du système éducatif, sur l'action syndicale, etc.

C'est à partir des contributions de chacun(e), de la confrontation de ces points de vue et du débat que se construira la meilleure synthèse possible, celle qui rassemblera largement les forces de notre syndicat. Avec cette *US*, vous recevrez un cahier spécial qui contient les rapports préparatoires sur les quatre thèmes retenus pour le congrès national.

D'abord, débattre dans l'établissement

Le lieu le mieux approprié, le plus proche des syndiqués, pour mener ce débat, c'est bien sûr la section syndicale SNES-FSU de l'établissement (S1). C'est d'abord à ce niveau que se préparent les congrès académiques, que se construisent les mandats dont les délégués du S1 seront porteurs au congrès académique. Comme il est difficile d'aborder toutes les questions soumises à la réflexion collective, chaque section pourra faire le choix de mettre l'accent sur les questions qui préoccupent le plus les syndiqués de l'établissement.

Chaque section peut donc rédiger une motion dans laquelle elle exprime son point de vue sur les propositions contenues dans les rapports préparatoires, propose un amendement ou un enrichissement. Ces textes, accompagnés des votes exprimés dans la section, sont transmis à la section académique et seront débattus lors du congrès académique.

Trente congrès académiques préparatoires

Le congrès académique est la deuxième phase préparatoire du congrès national. Il rassemble les délégués désignés par les sections d'établissement et les membres de la CA académique ; un S1 a la possibilité de désigner un(e) ou plusieurs délégué(e)s en fonction du nombre de syndiqués dans l'établissement (se reporter aux circulaires académiques qui le précisent). Le plus souvent réuni sur deux jours, chaque congrès académique permet de rassembler les différentes contributions, de confronter les points de vue, d'approfondir les débats et de construire les mandats que la délégation académique portera au congrès national. ■

Jacques Lacroix
jacques.lacroix@snes.edu



© Jean-José Mesguen

CONTRIBUTIONS POUR LE CONGRÈS NATIONAL MARSAILLE 2014

L'*US* et le site national du SNES-FSU prendront toute leur place dans les débats préparatoires aux congrès académiques et national. Des cahiers spéciaux qui seront publiés dans les prochaines semaines contiendront des contributions collectives ou individuelles sur l'un ou l'autre thème de congrès, ainsi que des documents complémentaires. Le tout sera disponible sur le site.

Afin de pouvoir en publier le maximum et refléter ainsi du mieux possible la diversité des sensibilités et des questions abordées, chaque contribution ne devra pas excéder 2 500 signes.

Nous les adresser avant le 1^{er} février, dernier délai, sur : universite.syndicaliste@snes.edu (précisez le numéro du thème).

BULLETIN DE VOTE

sur le rapport d'activité national
sur le rapport financier national

RAPPORT D'ACTIVITÉ ⁽¹⁾

POUR CONTRE ABSTENTION

RAPPORT FINANCIER ⁽¹⁾

POUR CONTRE ABSTENTION

(1) Pour chaque vote, **ENTOUREZ la mention utile.**

Oui au rapport d'activité

Le rapport d'activité présenté par la majorité Unité et Action rend compte lucidement de l'action syndicale du SNES-FSU durant la période de mars 2012 à décembre 2013.

Un contexte nouveau

Dans un premier temps la direction nationale a popularisé le positionnement du congrès de Reims appelant à la défaite du candidat Sarkozy. Continuant à combattre les décisions du gouvernement Fillon elle est intervenue dans le débat des élections présidentielle et législatives. Cela a permis d'obtenir que le nouveau gouvernement abroge le décret Chatel sur l'évaluation des enseignants et CPE et que le SNES-FSU apparaisse comme incontournable dans le second degré.

Dès l'installation du nouveau gouvernement le SNES-FSU a pris ses responsabilités d'organisation majoritaire du second degré, en s'appuyant sur la confiance que lui font les personnels pour porter avec exigence leurs aspirations : obtenir des mesures d'urgence indispensables et inscrire nos revendications dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Fidèle à son orientation, le courant Unité et Action a développé une stratégie offensive en participant, sans concession et avec le souci permanent de la construction d'une unité solide dans la FSU, à la consultation de l'été 2012 sur la loi de refondation et dans toutes les discussions qui pouvaient être ouvertes par les différents ministères. La volonté d'informer, en temps réel, les personnels a été permanente. Le SNES et la FSU ont ainsi pesé sur les choix gouvernementaux. L'abrogation de la journée de carence est, par exemple, une victoire syndicale à laquelle la FSU a largement contribué.

Imposer une autre politique budgétaire

Le SNES-FSU a réussi à faire émerger ses priorités dans le débat public : création de 60 000 emplois sur le quinquennat dans l'Éducation nationale et l'enseignement supérieur ; importance de lutter contre la crise de recrutement sans précédent ; urgence de revenir sur la réforme Chatel de la formation initiale des enseignants et des CPE ; unité et cohérence du second degré ; nécessité d'améliorer les conditions de travail, d'emploi et de rémunération de tous les personnels ; relance de l'éducation

prioritaire ; maintien du service public d'orientation scolaire au sein de l'Éducation nationale...

Cependant, malgré la mise en œuvre de la création programmée d'emplois dans l'Éducation nationale, les choix du gouvernement en matière de politique fiscale et économique ont très vite débouché sur une fragilisation des dépenses publiques : le gel du point d'indice n'est pas remis en cause, le mouvement syndical n'a pas réussi à s'opposer à une nouvelle loi sur les retraites, la Fonction publique est de nouveau mise sur la sellette par le retour du discours sur sa lourdeur, son inefficacité et son coût.

Prenant rapidement la mesure de cette dérive gouvernementale, la direction nationale U&A, à l'opposé de toute forme d'aventurisme dans l'action, a fait le choix de la construction de l'indispensable rapport de force par l'information et le débat dans les établissements et à tous les échelons du SNES-FSU. Elle a œuvré, dans et avec la FSU, à construire une unité interprofessionnelle la plus large possible sur les questions centrales d'emploi, de salaires et de fiscalité.

Construire un plan d'action

La période à venir est décisive alors que les vœux présidentiels ont annoncé le choix d'un renforcement de l'austérité, et que le ministère est engagé dans la traduction réglementaire de la loi de refondation et dans de nouvelles rédactions des décrets sur l'exercice de nos métiers et nos obligations de service. C'est bien à partir du travail d'analyse, d'information et de conviction qui a été mené ces derniers mois que les décisions à venir sur les formes d'action pourront se concrétiser avec le souci que ces choix soient partagés par la majorité des personnels. Cela a toujours été la volonté et le guide de la direction nationale du SNES-FSU.

La majorité U&A du BN vous demande d'approuver son action en votant oui au rapport d'activité et au rapport financier présentés par les membres U&A du secrétariat national

Pour tout contact : frederique.rolet@nes.edu

Le « dialogue social » ne saurait se substituer aux luttes

Il y a deux ans, le congrès du SNES appelait à battre Sarkozy. Il décidait d'organiser son action autour de deux objectifs : un plan d'urgence et un programme à plus long terme. Malgré les batailles menées, la direction du SNES a refusé de se donner les moyens de ses objectifs.

C'est à cette aune que nous devons évaluer le rapport d'activité des membres UA du secrétariat national.

Pas de changement en perspective

Depuis son arrivée, le gouvernement mène une politique contraire aux intérêts des salarié-es. Pourtant, les principales organisations syndicales n'ont jamais engagé une lutte à la hauteur des besoins. Si le SNES ne peut être comptable de l'inaction des confédérations, il l'est pour son propre secteur d'intervention.

Dans le second degré, aucune des mesures d'urgence n'a été prise, mise à part l'abrogation du décret d'évaluation des personnels. Le gouvernement a poursuivi la politique de la droite. Pourtant le ministre aurait pu agir : fin du LPC, abandon de la réforme des séries technologiques, moratoire sur les épreuves de langues vivantes au bac, bilan de la réforme des lycées...

Si le gouvernement a mis fin aux suppressions massives de postes, il n'a rétabli ni l'ensemble des postes supprimés ni une véritable formation pour les stagiaires, ni donné les moyens d'un recrutement à la hauteur des besoins. Au lieu de cela, la « loi de refondation » s'inscrit dans le droit fil de la politique précédente. Le SNES n'a pas porté ses exigences. Pour légitimer sa présence dans les négociations, la direction du SNES a communiqué en justifiant les plans du gouvernement, en minimisant leurs dangers, en faisant fi de ses mandats sous le prétexte que le contexte n'était pas favorable pour les revendiquer !

Le pari impossible du SNES : gagner sans mobilisation

La principale action du SNES à la rentrée 2012 a été d'organiser des États Généraux limités au second degré car la direction avait refusé d'en faire une initiative FSU. Ce sont des militants et militantes que le SNES a réuni(e)s à Paris en octobre 2012 et si les débats ont été

intéressants, ces États Généraux n'ont débouché sur rien.

Depuis deux ans, la direction UA n'a jamais cherché à organiser la mobilisation des collègues, ne serait-ce que pour l'appuyer dans les négociations : quelques pétitions, aucune grève spécifique, une manifestation nationale de la FSU au succès très limité, car sans mobilisation préalable.

Les dernières semaines ont été l'illustration des occasions ratées : le « rattrapage » effectué le 13 n'a donné lieu à aucune consigne nationale, le SNES a été inaudible lors des assises de l'Éducation prioritaire. Enfin, il n'a semblé agir, lors des discussions récentes sur le statut, que sur la seule situation des professeurs des CPGE, se rattachant à un mouvement déjà engagé par les enseignants. Il a semblé ainsi défendre une catégorie au détriment des autres. Pourtant il s'agissait bien de revendiquer une réduction du temps de travail pour tous et toutes !

Le fait que les projets gouvernementaux ne reprennent pas la totalité des positions du SGEN ou de l'UNSA n'est pas une avancée !

L'École Émancipée ne pratique pas une opposition systématique à la direction, ses militant-es s'investissent pleinement dans le SNES et dans ses secteurs pour développer le syndicat et apporter au quotidien des réponses aux collègues. À tous les niveaux, ils/elles cherchent à peser pour une orientation plus combative.

UA défend ses positions en évoquant le manque de combativité des enseignant-es. C'est oublier que la tâche du syndicat n'est pas seulement d'organiser les modalités de la mobilisation, mais aussi de la construire, de la susciter. **Pour cela, il est indispensable d'être clair dans l'analyse de la politique gouvernementale mais aussi dans l'expression des revendications. C'est ce que UA n'a pas fait ces deux dernières années. C'est pourquoi l'École Émancipée appelle à voter contre le rapport d'activité national.**

Pour tout contact : elisabeth.hervouet@snes.edu

Votez Non au rapport d'activité

- pour sanctionner une orientation qui mène à l'échec
- pour mettre le SNES au service des luttes

Le rapport d'activité de la direction du SNES se plaint d'une « *difficulté de mobilisation des personnels depuis l'élection de Hollande* »... mais comment s'en étonner, quand en même temps elle refuse de caractériser clairement et de combattre la politique de ce gouvernement ?

Un refus de combattre une politique au service du capitalisme

Face à un capitalisme attaquant les acquis du salariat, la direction du SNES persiste à revendiquer un bon « dialogue social », agrémenté d'actions symboliques pour « peser » sur le gouvernement « de gauche », paraît-il plus perméable aux revendications...

Elle refuse donc de s'opposer à sa politique, parlant même de « *rupture importante* » et de « *mesures positives* » dans l'éducation.

Ainsi, les deux tendances de la direction du SNES et de la FSU, UA et l'EE, ont décidé de ne pas voter contre la loi sur l'école de Peillon au Conseil supérieur de l'éducation, donnant ainsi le feu vert au ministère. La direction du SNES prétend ainsi avoir « *pesé sur la rédaction de la loi qui maintient de fait les équilibres [...] du système éducatif* ». Autrement dit, elle se félicite d'une loi maintenant le « socle commun », les réformes des lycées et la casse des STI, le LPC, les fichages (Base Élève, SCONET), les « référentiels de compétences », la poursuite de la casse de la formation professionnelle initiée par Sarkozy...

Mais la réalité est là : même le rapport doit reconnaître que les premiers décrets d'application de cette loi « *ne sont pas satisfaisants* » !

Un révélateur : les statuts des personnels enseignantEs

Peillon lance en novembre une « concertation » sur les métiers, faisant savoir que le temps des statuts de 1950 est compté, voulant conclure fin décembre, pour une application dès la rentrée 2014. C'est une attaque importante contre les statuts et les conditions de travail.

Face à cela, le journal du SNES indique : « *Les orientations du ministre tracent une piste qui va dans le bon sens* » ! Mais, rapidement, des résistances se font jour dans les

établissements (grèves, AG...). Finalement elle déclare le projet « *inacceptable en l'état* » et Peillon, sans l'abandonner, doit reculer provisoirement. Ce recul résulte surtout de la mobilisation des personnels (notamment du SNES) à la base, et pas – hélas – de la direction du SNES : aujourd'hui encore, elle ne demande pas que le projet de Peillon soit définitivement retiré.

Pour éviter de telles dérives qui peuvent nous coûter très cher, il est donc urgent de changer l'orientation du SNES !

Refus d'adopter des revendications unificatrices et une stratégie de lutte

Il est clair que ce gouvernement maintient les contre-réformes de Sarkozy, les cadeaux au patronat, les politiques sécuritaires, d'exclusion, d'austérité... et a lancé de nouvelles agressions contre des acquis des travailleurEs (retraites, rythmes scolaires, statuts...).

Il est possible de les combattre mais encore faut-il développer des mots d'ordre clairs, mobilisateurs et unificateurs de retraités des projets néfastes. Mais la direction du SNES s'y refuse, rendant plus difficile l'unité d'action. De même, elle n'a pas cherché à impulser une mobilisation contrôlée par la base, dans des AG souveraines. Pourtant les personnels de second degré (de Créteil, des CPGE...) ont bien montré que c'est en auto-organisant leur lutte, décidant des formes d'action et des revendications en AG, par la grève y compris reconductible... qu'on peut mettre en difficulté le pouvoir.

Que faire dans cette situation ?

Nous appelons donc à voter « Non » au rapport d'activité national (et au rapport financier qui en découle), afin de signifier que de tels errements doivent cesser. Mais il faut aussi se syndiquer, prendre part à la vie syndicale... et rejoindre ceux et celles qui proposent une autre voie pour le SNES : tel est le sens de la liste qui sera conduite par notre tendance aux prochaines élections internes du SNES.

Pour nous contacter : er@emancipation.fr

Contribution au rapport d'activité national

Le 12 décembre, Vincent Peillon a reculé. Maintenant, pour notre métier, retrait du projet Peillon

Dépasser le système paralysant des « tendances », c'est ce à quoi nous entendons contribuer. C'est dans cet esprit que nous abordons la discussion sur l'activité du SNES, sans donner de « consigne de vote » de « tendance ». La rentrée 2014 va à nouveau marquer une dégradation. Nos salaires restent désespérément bloqués.

Mais le 12 décembre, V. Peillon a dû annoncer le report de son projet de remise en cause de notre métier et des décrets de 1950.

Il y a eu la **grève massive et reconduite des collègues de CPGE** pour le retrait des mesures Peillon les concernant, avec le SNES et les syndicats FO CGT SNALC.

Il y a eu **des centaines d'établissements, des AG.** Selon le journal *Les Échos* « Vincent Peillon a déjà ouvert un front sur les **rythmes scolaires** dans le premier degré, il ne pouvait pas se permettre d'en ouvrir un autre sur le second degré avant les municipales ».

DES CENTAINES DE MOTIONS D'ÉTABLISSEMENTS, DES PRISES DE POSITION DE S2 ET DE S3

Parmi les motions d'établissements citons celle d'un lycée : « les collègues refusent que les obligations de services soient définies localement ; ils veulent que les obligations de services demeurent définies nationalement, de manière claire et précise, en maxima hebdomadaires d'heures d'enseignement dans la discipline de recrutement comme le prévoient les décrets du 25 mai 1950 ». Un S3 insiste « inscrire comme obligation de service le temps de travail en équipe pluri professionnelle ou encore les activités de partenariat décidées par le CA conduirait à une nouvelle augmentation de notre charge de travail », un autre S3 montre les dangers « de la prescription par les chefs d'établissement de temps de travail supplémentaire au nom de nouvelles missions hors enseignement ».

De ce point de vue les décrets de 1950 sont, comme le dit un S3, une « **digue protectrice** » pour défendre nos conditions de travail et le caractère national de l'Éducation.

Mais le ministre entend maintenir « les mêmes bases et principes » pour une réouverture des discussions en janvier. La diminution du service des enseignants dans l'éducation

prioritaire est réduite à une centaine d'établissements.

Si le ministre persiste dans ces orientations, y a-t-il une autre solution que de demander le retrait du projet Peillon, de la même façon que nous avons en 2012 demandé le retrait du décret Chatel sur l'évaluation, et obtenu un succès ?

« Cette mobilisation que nous devons, tous, construire sur le terrain, doit déboucher », affirme un S2, « sur une action d'ampleur (grève nationale ?) ».

Nous partageons ce point de vue. Nos collègues du premier degré ont fait grève le 5 décembre dans l'unité SNUipp, FO, CGT, SUD. Ces organisations viennent de lancer un appel national commun pour la suspension de la réforme Peillon des rythmes scolaires, et appellent les personnels à se réunir dans les départements.

Si le ministre persiste, la question de la grève dans l'enseignement, pour le retrait des projets Peillon sur le métier, la suspension de la réforme des rythmes, pour la revalorisation, pour des postes supplémentaires à la rentrée 2014, n'est-elle pas posée ?

RETRAITES, UNITÉ SYNDICALE

La nouvelle réforme des retraites représente un véritable recul social avec le passage de la durée de cotisation à 43 années.

Nous nous félicitons du rejet de ce projet par la CGT et FO, rejointes par la FSU et SUD, ainsi que de la prise de position de la CA nationale du SNES pour le retrait du projet.

Reconstituer un cadre d'action avec la CFDT, qui soutient toutes les contre-réformes, dont celle des retraites, qui soutient la réforme Peillon des rythmes et celle sur le métier du second degré, qui condamne les « corporatismes » au nom de « l'intérêt général », peut-il conduire à autre chose qu'à l'abandon de nos revendications et à de nouvelles défaites ?

Pour tous contacts : jacklefevre1@free.fr

Catastrophes naturelles

Coût quadruplé en 30 ans

Selon la Banque mondiale, tsunamis, tremblements de terre, inondations, ouragans représentent un coût annuel de 200 Mds\$ (quatre fois plus que dans les années 80). En 30 ans, 2,5 millions de personnes ont été tuées (dont les trois-quarts lors d'événements météorologiques extrêmes) avec des dommages chiffrés à 4 000 Mds\$, les pays les plus pauvres étant les plus touchés. La Banque mondiale note que si chaque événement météorologique ne peut être expliqué par le changement climatique, « les scientifiques ont averti que les événements extrêmes vont augmenter en intensité avec le réchauffement climatique ».

Smic

Pas de coup de pouce

Le Smic a été augmenté au 1^{er} janvier de + 1,1 % pour atteindre 9,53 € brut par heure, soit 1 445,38 € brut mensuel. C'est l'application stricte de la formule toiletée fin 2012 qui ajoute au 0,6 % d'inflation des ménages les plus pauvres la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés, soit 0,5 %.

Cela fait sept ans qu'il n'y a pas eu de coup de pouce, la hausse de 2 %, décidée par F. Hollande en mai 2012, n'ayant été qu'une anticipation de la hausse légale à venir 6 mois plus tard.

La proportion des salariés rémunérés au SMIC dans le privé, après être tombée à 9,8 % en 2010, ne cesse de remonter : 11,1 % en 2012 et 12,3 % en 2013. Tous secteurs confondus, 3,1 millions de salariés sont payés au SMIC.

Réseaux sociaux

Un sur cinq

L'institut eMarketer révèle qu'un habitant sur cinq dans le monde (1,6 milliard de personnes) a utilisé un réseau social (Facebook, Twitter, Instagram...) au moins une fois par mois cette année, soit une hausse de 14 % par rapport à l'an dernier. À ce rythme de progression, le nombre d'utilisateurs serait de 2,7 milliards en 2017.

Les pays les plus utilisateurs sont les Pays-Bas (64 % des habitants), la Norvège (63 %) assez loin

© Savoteleyse - Fotolia.com



PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ

Le service public comme (juteux) marché

La procédure de « Partenariat public-privé » (PPP) fait l'objet de critiques croissantes. Mais les PPP ne sont peut-être que la partie émergée de l'iceberg.

La contestation récente de « l'écotaxe » a mis sous les projecteurs les PPP : l'État a ainsi confié à Écomouv', groupement d'entreprises privées, la globalité de la tâche de collecte d'un impôt, contre un « loyer » annuel, payé par l'État à Écomouv', de 230 millions d'euros, soit environ 20 % des recettes attendues de la taxe. Le transfert au privé d'une tâche régaliennne aussi symbolique semble aujourd'hui choquer de manière consensuelle. Étonnant quand on voit le large consensus qui a accompagné la mise en place des PPP depuis 2004.

Les PPP reposent sur un « contrat de partenariat » par lequel une personne publique (État, collectivité territoriale, entreprise publique) confie à une entreprise privée le soin de financer, construire, entretenir, exploiter, gérer... des équipements et infrastructures « concourant aux missions de service public ».

Contre un loyer et sans emplois

La personne publique fixe les objectifs et contraintes à respecter, et s'engage à payer un loyer au partenaire privé pendant une période longue (autour de vingt ans). En novembre 2013, on dénombrait un total de 185 PPP lancés depuis 2004 (140 impliquant des collectivités territoriales, 45 l'État). Pourquoi un tel succès de ce dispositif ? Les élus y voient un moyen pour lancer des projets d'infrastructures publiques sans la contrainte financière de la dette : la personne publique ne finance pas le projet, elle se contente de verser des loyers qui ne sont pas comptés dans l'endettement. Pratique, surtout en contexte de chasse à la dette publique. Les équipements étant en outre gérés par le privé, ce sont autant d'emplois publics que l'on n'a pas à créer. Les entreprises engagées dans les PPP, et les lobbies qui leur sont liés, insistent sur une plus grande efficacité et un coût plus faible censés découler par nature de la prise en charge totale des projets par le privé. Car serinent-elles, « l'entreprise privée, c'est plus efficace et moins cher que le public » ! Ah bon ? Centre

Hospitalier Sud Francilien, réalisé en PPP par Eiffage : un an de retard à la livraison, des milliers de malfaçons recensées, et un loyer de 40 millions d'euros par an au lieu de 29 prévus initialement. Un exemple parmi d'autres de la « plus grande efficacité du privé » et qui illustre certains des problèmes profonds posés par les PPP. Le loyer assure une rente financière à quelques grands groupes du Bâtiment et des Travaux Publics ou des réseaux (avec des risques d'entente illicite, voire de corruption), et transfère le risque d'exploitation sur la personne publique (donc le contribuable). L'engagement de très longue durée empêche un réel contrôle démocratique des marchés publics. Le coût est très élevé, notamment parce que, n'en déplaise aux agences de notation, l'État emprunte généralement à des taux plus faibles que les entreprises privées. Et l'efficacité globale des projets gérés en PPP est de plus en plus remise en cause (y compris au Royaume-Uni, pays d'origine de ce dispositif).

Vers une privatisation

Zoo de Vincennes, Grand stade de Lille, mais aussi Université Paris 7, projet de Pentagone français, ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux, informatisation des collèges d'Eure-et-Loir... Gérer les transports, l'éducation, la santé, la défense, les prisons, etc., via des PPP, c'est faire un grand pas en direction de la privatisation des services publics. Mais cet argument oblige à faire le lien avec les autres formes « d'association » public/privé, qui existent depuis bien longtemps : délégations de service public (pour l'eau, les transports en commun, les ordures ménagères...), sociétés d'économie mixte (pour les mêmes missions, ou d'autres), dont le développement a été stimulé par la décentralisation et la réhabilitation de « l'entreprise » au cours des années 1980. Jusqu'ou le recours au privé pour effectuer des missions de service public est-il légitime... s'il l'est ? Ou commence la « privatisation » du service public ? ■

Romain Géný

Une austérité sans précédent

Face une crise économique et sociale durable et sans précédent depuis celle de 1929, il fallait, bien évidemment, une politique budgétaire elle aussi « sans précédent », comme l'affirme le gouvernement. Mais là s'arrête le consensus.

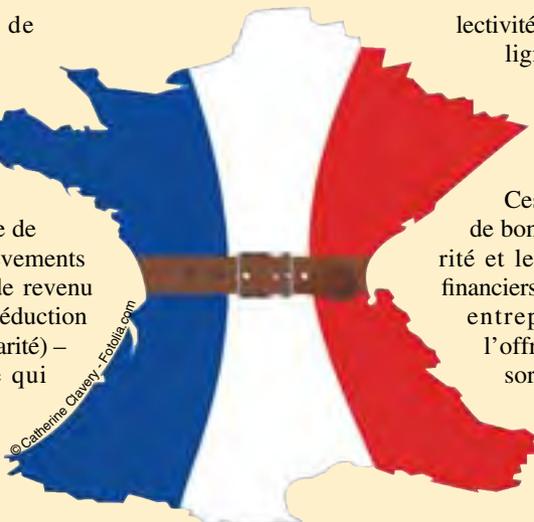
Sans surprise, la loi de finances adoptée en décembre par l'Assemblée nationale est austère à l'excès et – malgré quelques mesures positives (fin du gel du barème de l'impôt sur le revenu, relèvements de la décote et du seuil de revenu fiscal, ou maintien de la réduction d'impôts pour frais de scolarité) – c'est la logique libérale qui l'emporte.

Avec ce budget, le gouvernement affiche ses priorités :

- poursuivre la réduction du déficit public, pour atteindre 3,6 % du PIB en 2014 et passer sous les 3 % en 2015 (rappelons que celui-ci a déjà été réduit de 7,6 à 4,1 % de 2009 à 2013) ;
- améliorer la situation financière des entreprises au détriment des ménages ;
- limiter les recettes et faire reculer les dépenses publiques pour stabiliser le poids des prélèvements obligatoires avant d'entamer leur réduction.

Contreproductif

C'est une sorte de nouvelle étape dans l'austérité en période de crise qui s'ouvre, car désormais ce sont les dépenses publiques (investissements, emplois et rémunérations) qui vont supporter l'essentiel de l'« effort ». De nombreux ministères et organismes (opérateurs de l'État dans la santé, le social, la culture, la recherche, l'environnement, etc.) sont touchés, pour compenser les créations de postes dans les ministères prioritaires. En outre, les col-



© Catherine Clavet - Fotolia.com

lectivités – souvent en première ligne des problèmes économiques et sociaux – vont voir leurs dotations réduites de 1,5 milliard d'euros.

Ces choix n'augurent rien de bon. Depuis 2008, l'austérité et les multiples avantages financiers et fiscaux accordés aux entreprises (politique de l'offre) n'ont pas permis de sortir de la récession. En réalité, ils l'ont accentuée. Car lorsque les investissements et les dépenses des ménages et des entreprises font défaut, c'est à la puissance publique de prendre le relais pour rétablir la confiance. Aujourd'hui, les entreprises souffrent essentiellement d'un manque de débouchés, et pour ce qui concerne les exportations, les manœuvres sur compétitivité sont largement hypothéquées par le taux de change de l'euro. En outre, la hausse de la TVA, impôt particulièrement injuste, risque d'entraver le redémarrage de la consommation d'autant que l'abaissement à 5 % du taux réduit n'a pas été retenu par le législateur.

Maintien en récession

En 2013, l'austérité aurait amputé la croissance économique de 1,4 point de pourcentage (d'après l'OFCE). Avec une prévision de « croissance » de 0,2 % pour les deux premiers trimestres 2014, le tour de vis supplémentaire sur le pouvoir d'achat et sur la dépense publique maintiendra la France dans la récession. Notre pays, qui n'a toujours pas retrouvé le niveau de production de 2008, risque de rester enlisé et le déficit ne sera pas réduit à cause d'un nouveau manque de rentrées fiscales.

L'entêtement dans des choix budgétaires qui ont fait la preuve de leur inefficacité économique et sociale surprend et inquiète, d'autant que les récentes déclarations – du projet de réforme fiscale jusqu'aux vœux présidentiels – annoncent la persistance dans cette voie. Les prélèvements obligatoires représentent de nos jours une part certes importante du PIB, mais en période de récession, réduire ce pourcentage passe forcément par une baisse importante des dépenses publiques. C'est donc un ensemble de prélèvements en nature (santé, éducation, protection sociale, culture, aide sociale...) qui seront opérés et s'ajouteront à la crise, au détriment de la qualité de vie, de la culture, de la santé, de la cohésion sociale et de l'adhésion à un projet politique républicain. Triste perspective... ■

Hervé Moreau

devant les États-Unis (52 %), le Canada (51 %) et le Royaume-Uni (50 %). La France se situe à la quatorzième place, avec seulement 39 % d'utilisateurs de ces réseaux.

19^e Conférence climat de Varsovie

In extremis

Après deux semaines de vaines tractations, les grandes ONG avaient, pour la première fois, à la veille de la clôture, claqué la porte de la Conférence qui « ne débouchait sur rien ». La Conférence a cependant trouvé, *in extremis*, un accord *a minima* : les participants se sont engagés à conclure à Paris, en 2015, un accord de réduction de gaz à effet de serre, entrant en vigueur en 2020, impliquant tous les pays, légalement contraignant et suffisamment ambitieux pour limiter le réchauffement climatique de la planète à + 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, alors qu'il est aujourd'hui sur une trajectoire de + 4 °C.

Restos du Cœur

« Effrayant »

Tel est l'adjectif utilisé par le président des Restos au vu du triste record battu cet hiver avec un million d'inscrits (40 000 de plus qu'en 2012 et 140 000 de plus qu'en 2011). Les nouveaux inscrits sont « essentiellement des personnes seules, des jeunes ou des retraités ». L'association s'appuie sur 66 000 bénévoles et 2 000 centres qui ont distribué 130 millions de repas l'an dernier. Confrontée cette année à une diminution des aides européennes, l'association a obtenu l'exonération fiscale des aides des agriculteurs.

Banlieues

Décrochage ravageur

Le rapport 2013 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) souligne que, depuis 2008 et la crise, le décrochage des banlieues s'est encore accéléré par rapport au reste du territoire. Ainsi 37 % des habitants des ZUS vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 13 % hors ZUS (52 % contre 17 % pour les moins de 18 ans). Mais le décrochage le plus ravageur est celui du chômage. Entre 2009 et 2012, le taux de chômage ZUS a explosé de 18,5 % à 24,2 % (soit + 5,9 pts), alors qu'il progressait de façon beaucoup plus limitée hors ZUS de 9,5 % à 9,9 % (soit + 0,4 pt).

Suite page 20 >>>



© Machiavel007 - Fotolia.com

OMC

« Doha light »

L'Organisation Mondiale du Commerce a finalement conclu, le 7 décembre, à Bali, après bien des retournements, l'accord de la « dernière chance », le premier depuis sa création en 1995. Mais le « paquet de Bali » reste très loin (10 % à peine) des ambitions initiales du programme de libéralisation des échanges commerciaux lancé à Doha en 2001. Il concerne trois volets (agriculture, aide au développement et facilitation des échanges) et représente, selon l'OMC, 1 000 milliards de dollars. Des milliards qui profiteront bien plus aux multinationales qu'aux pays pauvres...

Embouteillages

5,9 milliards d'euros

C'est le coût annuel, selon le Centre for Economics and Business, pour les déplacements quotidiens dans les 13 plus grandes zones urbaines françaises. 568 millions sont perdus dans le « carburant gaspillé », 3,5 milliards dans le temps passé dans les embouteillages et 1,8 milliard se répercutent sur les prix à la consommation. Chaque ménage concerné dépense annuellement 677 euros à cause des embouteillages, où chaque automobiliste passe « 47 heures en moyenne ». Pour l'environnement, le coût total de carbone est de 128 millions d'euros par an, ce qui représenterait, pour compenser une telle pollution, la plantation de 189 millions d'arbres.

Conjoncture

« Reprise poussive »

La note de conjoncture de l'Insee (19/12) prévoit des mois encore difficiles pour l'économie française avec une reprise atypique sans la dynamique qui accompagne d'habitude les sorties de récession. Après les + 0,6 %, - 0,1 % et + 0,4 % de croissance des trois derniers trimestres de 2013, elle prévoit seulement + 0,2 % pour chacun des deux premiers trimestres de 2014. En cause, les « moteurs » de la croissance qui tournent tous au ralenti : la consommation ralentira avec la hausse de la TVA, l'investissement plafonne en dépit du CICE, et les exportations restent pénalisées par la hausse de l'euro et les pertes de parts de marché des entreprises françaises. Des conditions qui ne permettront pas, pour l'instant, la création de nouveaux emplois marchands.

DICTIONNAIRE

D comme déflation

La déflation fait son retour dans le secteur manufacturier en France. Loin de faciliter la vie des ménages, elle indique que la récession est là et que la crise s'installe dans le temps.

L'inflation, en novembre 2013, se monte d'après l'INSEE et suivant l'indice des prix à la consommation, à 0,7 % soit un niveau très faible. Ce résultat peut sembler bizarre pour les ménages confrontés à la hausse des prix des achats contraints comme l'énergie, le loyer ou les biens de consommation courants qui ont tendance à s'enlever. En 2014, prévoit l'INSEE dans sa dernière note de conjoncture datée de décembre 2013 avec un titre qui a fait réagir François Hollande, « Une reprise poussive ».

L'inflation augmentera de 1,1 % du fait notamment de la hausse des taux de TVA. Un taux d'inflation encore faible mais qui pèsera pourtant sur le pouvoir d'achat des ménages salariés, les salaires nominaux devant rester stables, une volonté à la fois patronale et gouvernementale qui s'habille de l'impératif de compétitivité.

Le taux d'inflation est un indicateur global qui se reflète pas la composition du panier des ménages. Son objectif est de rendre compte de la dévalorisation de la monnaie, de sa perte de substance qui se manifeste par la hausse des prix. Il est obligé, sans pouvoir différencier ces mouvements en sens contraire, de prendre en compte les processus liés aux conséquences de la crise économique et financière à commencer par les effets de la surproduction.

Choc déflationniste dans l'industrie

Pour arriver à ces 0,7 %, l'INSEE note que le prix des produits manufacturés a reculé de 0,5 %, ceux des services ont augmenté de 1,5 % et celui des produits frais a augmenté plus encore, révélant que la récession touche pour l'essentiel l'industrie. Elle subit de plein fouet le choc déflationniste avec un effet sur les taux de marge (le profit) qui ont tendance à diminuer. Les prix comme les marges connaissent un mouvement de baisse continue, liée à l'impératif de compétitivité-prix pour prendre des parts de marché sur les concurrents. La déflation est

donc la baisse des prix due à la récession, à la surproduction de marchandises. L'INSEE table, pour contrecarrer ce mouvement, sur le CICE – crédit d'impôt compétitivité emploi financé par la hausse de la TVA – qui permettrait d'augmenter le taux de marge de 1,8 %. Les effets devraient être d'alimenter l'investissement productif et de créer des emplois mais le résultat pourrait être d'alimenter la spéculation dans la sphère financière qui rapporte plus et à court terme.

Une crise loin d'être finie

Ces 0,7 % étonnent davantage du fait de la politique monétaire des banques centrales et de la BCE en particulier. Elles sont les seules à avoir tiré les leçons de la crise de 1929. Fermer les vannes du crédit, mettre en œuvre une politique monétaire restrictive a été une erreur répertoriée notamment par Ben Bernanke, ex-président de la Fed, la banque de réserve fédérale américaine. Elles ont donc alimenté l'ensemble du système financier en liquidités pour empêcher les faillites et prendre la place d'un système de compensation toujours défaillant, faute de confiance entre les banques qui rechignent à se prêter les unes aux autres. La création monétaire bat son plein. Les taux d'intérêt sont faibles sauf pour les pays déjà endettés et les « bulles » grandissent. La perspective d'un krach n'est pas à exclure.

Dans la théorie économique, cette croissance de la masse monétaire devrait provoquer une dévalorisation de la monnaie et se traduire par une inflation galopante.

Les 0,7 % sont le résultat de deux processus opposés qui se combinent et s'alimentent l'un l'autre. La poursuite de la récession a comme conséquence la baisse des prix et le désinvestissement qui se manifeste dans la multiplication des fermetures d'entreprises, et la politique monétaire expansive provoque une montée inflationniste. La banque du Japon a bien compris l'étendue de la question lorsqu'elle a déclaré qu'elle voulait lutter contre la déflation en créant de la monnaie et en conservant un taux d'intérêt proche de zéro.

Le faible taux d'inflation fait la démonstration que la crise économique et financière est loin d'être finie... Les Échos du 9 janvier titrent : « La zone euro face au piège de la déflation » pour indiquer que cette crise de l'euro pourrait connaître quelques rebondissements. ■

Nicolas Bénéès



© Kromosphere - Fotolia.com

DOSSIER

Fiscalité

Pour plus de *justice*



Coordination : Stéphane Rio. Rédacteurs : Monique Daune, Bernard Boisseau, Romain Gény, Hervé Moreau, Daniel Rallet

Pour sortir d'une situation périlleuse au moment de la fronde contre l'écotaxe, et avant même que n'entre en vigueur l'augmentation de la TVA au 1^{er} janvier 2014, le Premier ministre a annoncé une « remise à plat de la fiscalité ». L'annonce a pu surprendre alors que F. Hollande avait enterré sa promesse d'une grande réforme fiscale, mais les propos récents du gouvernement semblent n'annoncer qu'une nouvelle baisse des dépenses publiques.

Après dix années de fortes baisses d'impôts en tous genres – engendrant des pertes significatives pour l'État –, le virage initié en 2011 avec 60 milliards d'euros d'impôts supplémentaires pour réduire les déficits publics, tout en continuant d'affaiblir les services publics et la protection sociale, a nourri un sentiment de « matraquage fiscal » renforcé par une économie atone, une stagnation des salaires et des taux de chômage inégaux. Les politiques libérales ont ainsi délégitimé l'impôt, notamment auprès des ménages les plus modestes qui ont justement le plus besoin de services publics et des prestations sociales. Des positions contradictoires sont aujourd'hui avancées dans le débat public. Les forces libérales s'appuient sur le « ras-le-bol fiscal » médiatisé pour mener campagne contre l'impôt et l'action de l'État, et mettre en cause le modèle social français qu'elles entendent dépasser. Après la victoire du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et les reculs sur plusieurs mesures fiscales, les organisations patronales sont déterminées à obtenir toujours plus d'avantages et poursuivent la charge sur le « coût » du travail tandis qu'augmente la fiscalité pesant sur les ménages. Pour le SNES et la FSU, il est urgent de réhabiliter l'impôt dans le cadre d'une grande réforme fiscale qui joue vraiment un rôle redistributif. Il faut à la fois une répartition plus juste des richesses et des ressources publiques suffisantes pour financer la protection sociale et les services publics. La question essentielle est de savoir quel est le niveau des ressources publiques et sociales que la Nation se fixe pour financer les dépenses publiques à la hauteur des besoins. ■



Quel état des lieux ?

Réhabiliter l'impôt juste

L'impôt constitue un lien entre les individus et la société car il est porteur de choix politiques, économiques et sociaux. Si tout système fiscal est nécessairement complexe, les politiques menées en France l'ont rendu peu lisible et de plus en plus injuste.

Les impôts peuvent être classés de différentes manières selon que l'on distingue les impôts d'État et les impôts locaux, que l'on regarde leur cible (revenus, bénéfices, patrimoine...) et leur « assiette » (ce sur quoi porte le taux d'imposition), leur mode de prélèvement (impôts directs ou indirects) ou de calcul (progressifs ou proportionnels). Quoi qu'il en soit, l'impôt permet de financer l'action publique et les choix fiscaux reflètent toujours des choix de société. Mais il ne peut y avoir de vrai consentement à l'impôt que si le système fiscal prend bien en compte les capacités contributives de chacun, couvre les dépenses utiles de la collectivité et contribue à une politique économique et sociale juste et efficace en réduisant les inégalités. Dire que la France croule sous le poids des prélèvements obligatoires (45 %) n'a aucun sens si on ne regarde pas la distribution primaire des revenus, la redistribution des richesses par l'impôt, les prestations sociales et les services publics gratuits. L'éducation, la santé... coûtent beaucoup plus cher dans les pays où ces services sont privatisés, ce qui

renforce les inégalités puisque tout le monde ne peut pas se les payer. Jusque-là défendue par la droite et le Medef, l'idée d'un « matraquage fiscal » a grandi en France à cause de la dégradation continue des services publics (qui sont pourtant la contrepartie utile des impôts sur les plans économique et social) et d'un système fiscal fortement déséquilibré qui renforce les inégalités au lieu de les réduire, sans produire les effets économiques positifs affichés.

Plus d'impôts ? Pour qui ?

Contrairement aux engagements pris au début du quinquennat, les hausses d'impôts pénalisent beaucoup plus les ménages

que les entreprises : de nombreux foyers jusque-là exemptés ont basculé dans l'impôt à cause du maintien en 2012 et 2013 du gel du barème de l'impôt sur le revenu (introduit en 2011 par Fillon) ; la fiscalité indirecte a atteint des niveaux inégalés mais la TVA va encore augmenter pour financer en partie le CICE (voir encadré ci-dessous). Certaines dépenses fiscales (ou « niches » fiscales) répondent à un souci d'équité mais d'autres permettent à une minorité de se constituer un patrimoine important en réduisant leur imposition. Totalement inefficaces sur le plan économique, la plupart des niches devraient donc être tout simplement supprimées. ■

La TVA : un impôt injuste

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt proportionnel sur la consommation particulièrement injuste puisque, pour un même produit acheté, la part du revenu consacrée à la TVA contributif diminue au fur et à mesure que le revenu s'élève. C'est de loin l'impôt qui dégage le plus de recettes (142,5 milliards d'euros en 2012). Mais cet impôt indirect pénalise surtout ceux qui dépensent tous leurs revenus pour subvenir aux besoins de première nécessité. Or, les taux de TVA ont été revus à la hausse à compter du 1^{er} janvier 2014 pour financer en partie les 20 milliards d'euros de cadeaux accordés, sans contrepartie ni contrôle, aux entreprises via le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi). Le taux normal est passé de 19,6 à 20 %, le taux intermédiaire (sur l'hôtellerie et la restauration notamment) de 7 à 10 %. Le taux réduit sur les produits de première nécessité est finalement maintenu à 5,5 % alors qu'il devait baisser à 5 %.



© VFD - Fotolia.com

Contrairement aux engagements pris au début du quinquennat, les hausses d'impôts pénalisent beaucoup plus les ménages que les entreprises

Quelle remise à plat de la fiscalité ?

Les questions en débat

La « remise à plat de la fiscalité » est utilisée par certains pour continuer de mener campagne contre l'impôt et les services publics. Elle est, pour d'autres, l'occasion de viser une meilleure redistribution des richesses.

Depuis près de vingt ans, le discours libéral consiste à faire croire qu'il faudrait réduire les impôts en général (surtout les impôts directs progressifs) et moins taxer les richesses (pour mieux les retenir dans le cadre de la mondialisation), au nom du théorème de Schmidt (« les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain ») qui n'a pourtant jamais été vérifié. Certaines catégories s'appuient aujourd'hui sur le « ras-le-bol fiscal » pour défendre leurs intérêts particuliers, d'autres pour déve-

lopper une nouvelle offensive en faveur du « moins d'impôt », c'est-à-dire la baisse des dépenses publiques, objectif central des politiques d'austérité. Après avoir obtenu le CICE et des reculs sur diverses mesures fiscales, les organisations patronales exigent une baisse des cotisations sociales versées par les employeurs qui pourrait être compensée par une nouvelle hausse de la TVA ou de la CSG. D'autres voix, plutôt à gauche, proposent de supprimer le quotient familial de l'IR (parce

Quelques chiffres

8 %

Part de l'impôt sur le revenu dans l'ensemble des prélèvements obligatoires.

19 %

Part de la TVA dans l'ensemble des prélèvements obligatoires.

15 milliards

par an de 2014 à 2017 : annonce du gouvernement de la baisse des dépenses publiques.

L'impôt sur le revenu : une progressivité de plus en plus réduite

L'IR prend théoriquement en compte la capacité contributive de chacun, mais sa progressivité a été régulièrement mise à mal par la forte réduction du nombre des tranches d'imposition (on est passé de quatorze tranches au début des années 1980 à quatre en 2007, puis remonté à cinq en 2013) et le resserrement de l'éventail des taux vers le bas (le taux marginal d'imposition est passé d'environ 80 % après la Seconde Guerre mondiale à 41 % en 2011 pour remonter à seulement 45 % en 2013). Son rendement est faible (59,5 milliards d'euros en 2012). Il y a déjà environ 47 % de foyers fiscaux non imposables car leurs revenus sont trop faibles, mais l'IR est surtout mité par de nombreuses « niches fiscales » (plus de 500) qui profitent essentiellement aux ménages les plus aisés pour un manque à gagner estimé à 146 milliards d'euros en 2009. Le « quotient familial » (QF) mis en place en 1945 permet aux ménages imposables de bénéficier d'une réduction d'impôt qui dépend du nombre d'enfants à charge mais la réduction est proportionnelle aux revenus, ce qui avantage les familles les mieux loties. Sans remettre en cause le QF, le gouvernement n'en réduit pour l'instant que la portée en abaissant le « plafond » (actuellement fixé à 1 500 euros par demi-part).

qu'il subventionne davantage les familles riches que les familles pauvres) et de le remplacer par un crédit d'impôt identique pour toutes les familles, ce qui permettrait d'augmenter sensiblement le niveau de vie des familles modestes, aujourd'hui peu ou pas du tout imposées.

Pistes progressistes ?

Elles proposent également de supprimer le mécanisme du quotient conjugal (parce qu'il réduit d'autant plus fortement l'impôt des couples aisés dont l'un des membres ne travaille pas que le revenu principal est élevé). Les capacités contributives ne seraient plus appréciées par ménage mais par individu, à l'instar de la CSG.

Le projet de fusionner l'IR avec la CSG qui refait surface pour des motifs différents et

parfois contradictoires (CSG sur une assiette plus large mais proportionnelle, IR progressif mais « mité » par de nombreuses niches fiscales...), pose des problèmes redoutables, notamment une possible remise en cause de l'affectation des ressources spécifiques à la protection sociale. Elle pose aussi la question de l'individualisation de l'impôt, du prélèvement à la source qui ne préserverait pas la confidentialité des données personnelles des salariés par rapport à leur employeur.

Pertinence de l'impôt

Mais tous ces débats ne doivent pas occulter la question essentielle : que faut-il prélever à qui et pour quoi faire ?

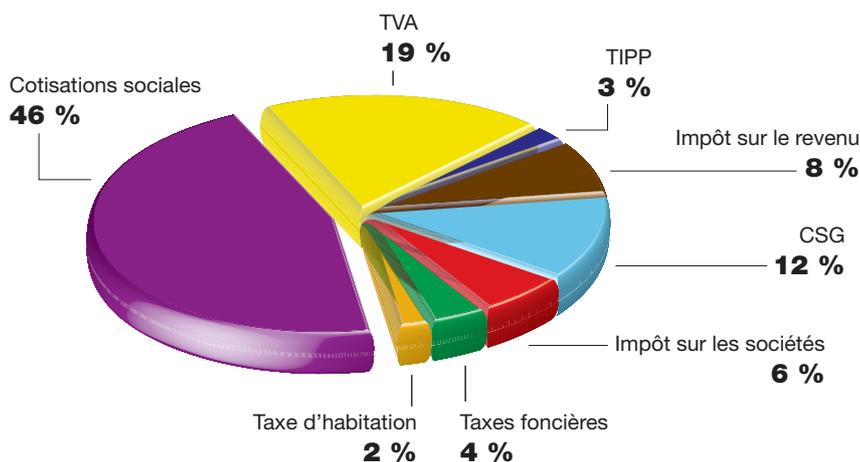
Le gouvernement a déjà annoncé à l'occasion du budget 2014 une baisse des dépenses publiques d'au moins 15 milliards d'euros



Les services publics et la protection sociale sont des facteurs de redistribution des richesses

par an de 2014 à 2017, soit 3 points de PIB sur la période, c'est-à-dire un effort sans précédent depuis la Libération. Or, les services publics (éducation, santé...) et la protection sociale sont des facteurs de redistribution des richesses encore plus puissants que le système fiscal. ■

Répartition des principaux prélèvements obligatoires en 2012



L'ensemble des prélèvements obligatoires représentait en 2012 un total de 914 milliards d'euros soit 45 % du PIB.

Source : Insee

L'impôt sur les sociétés : le CAC 40 favorisé

L'impôt sur les sociétés (IS) affiche en France un taux théorique de 33,33 % sur les bénéfices réalisés : « l'un des plus élevés d'Europe », nous dit-on. Mais la comparaison des taux nominaux ne veut rien dire si on ne prend pas en compte l'assiette sur laquelle ils s'appliquent ni les dérogations fiscales. En fait, le taux effectif de l'IS est en France plus important pour les PME (qui bénéficient pourtant d'un taux réduit) que pour les grandes entreprises du CAC 40 qui savent mieux jouer des dispositions légales en matière d'optimisation fiscale. Selon le Conseil des prélèvements obligatoires, leur taux d'imposition moyenne n'était que de 8 % en 2010 contre 22 % pour les PME et 28 % pour les TPE (Très petites entreprises).

Même assujetties à une surtaxe temporaire de 10,7 % en 2014 et 2015, les entreprises de plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires sont encore gagnantes !

12^e rang européen

Classement de la France pour la part de l'impôt des sociétés dans le PIB, soit 2,5 % (étude Eurostat d'avril 2013).

56,14 milliards

consacrés au paiement des intérêts de la dette (soit 14,2 % du budget de l'État).

20 milliards

Coût du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) accordé aux entreprises pour baisser le prix du travail, financé en partie par l'augmentation de la TVA au 1^{er} janvier 2014.



L'enjeu de la redistribution

Une fiscalité trop peu progressive

Le problème de la fiscalité française n'est pas sa « lourdeur », dénoncée par les libéraux : c'est sa trop faible progressivité. Pour que l'impôt contribue mieux à redistribuer les revenus, il faut qu'il pèse davantage sur les plus riches.

« Les impôts sont devenus lourds, trop lourds, à force de s'accumuler depuis de nombreuses années. » Après le ministre de l'Économie s'inquiétant pendant l'été d'un « ras-le-bol fiscal », voilà que le Président lui-même, lors de ses vœux, dénonce la « lourdeur » soi-disant excessive de la fiscalité en France. Ainsi, après avoir augmenté certains impôts pour de mauvaises raisons (« réduire les déficits publics », dogme de l'austérité), voilà qu'on critique leur poids pour des raisons encore plus mauvaises (le soi-disant effet « désincitatif » et « étouffant » des prélèvements obligatoires).

On ne prête qu'aux riches

Pour sortir de fausses évidences libérales, il faut déplacer le débat : comment l'impôt peut-il être un outil de redistribution des revenus, donc de réduction des inégalités économiques et sociales ? L'enjeu essentiel est le degré de progressivité de la fiscalité : si la part des revenus qui est prélevée aux

individus ou aux ménages augmente lorsque ces revenus augmentent, donc si l'impôt « pèse » plus, en proportion de leurs revenus, sur les riches que sur les pauvres, alors la fiscalité est progressive. Et elle est socialement juste, puisqu'elle demande un plus grand effort contributif aux plus riches, notamment pour financer des services publics accessibles à tous.

D'après des calculs de l'Insee, les impôts directs amputent le revenu annuel des 20 % les plus riches de 4 817 €, tandis qu'ils les augmentent de 81 € pour les 20 % les plus pauvres : l'inégalité de revenus entre ces deux groupes passe de 7,2 à 6,5, il y a redistribution. Mais en réalité le système fiscal global est beaucoup plus complexe, et beaucoup moins progressif.

Injustice fiscale et sociale

Des économistes⁽¹⁾ avaient montré en 2011 que le taux d'imposition global, tous prélèvements confondus, devenait dégressif pour

Riches délinquants

La fraude fiscale, forme fréquente de délinquance en col blanc, est par nature difficile à évaluer. Des rapports récents avancent une fourchette de 40 à 80 milliards d'euros par an (recettes manquantes). Pour un déficit public aux alentours de 100 milliards d'euros en 2012.

Ainsi, les plus riches - principaux fraudeurs - ne consentent pas facilement à payer l'impôt. Une loi votée le 5 novembre 2013 vient durcir les contrôles et les sanctions : à la bonne heure ! Faut-il y voir un changement plus profond ? Depuis les années 2000, l'administration fiscale avait clairement eu pour consigne d'être douce avec les puissants (contrôles relâchés, négociation des sanctions, « bouclier... »), et dure avec les faibles (stigmatisation de la pseudo « fraude sociale »). Sur cette question voir A. Spire, *Faibles et puissants face à l'impôt*, Raisons d'agir, 2012.

les 10 % les plus riches. Récemment, P. Concialdi confirme qu'« avec le système actuel, l'effort contributif diminue tout au long de l'échelle de revenus. Il est le plus faible pour les revenus les plus hauts »⁽²⁾. La fiscalité française contribue donc très peu à redistribuer les revenus, à réduire les inégalités, parce que les impôts progressifs ne le sont pas assez et ont un poids trop faible. Une piste simple pour une réforme fiscale « juste ». ■

(1) C. Landais, T. Piketty, E. Saez, *Pour une révolution fiscale*, Seuil, 2011.

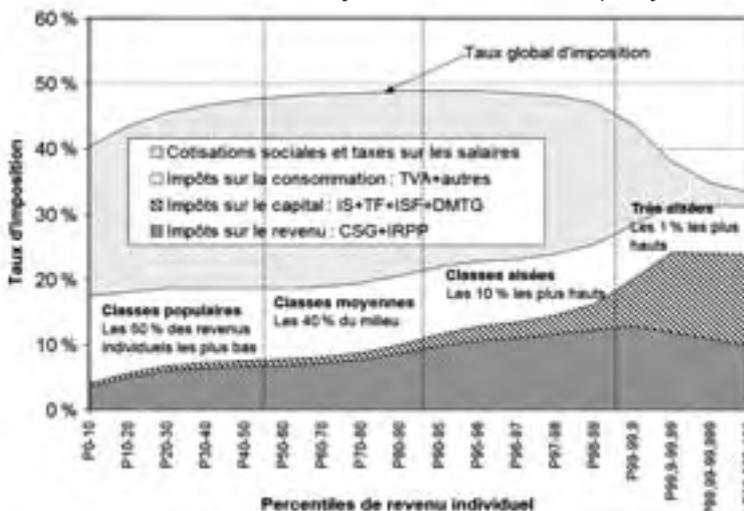
(2) P. Concialdi, « Les "très hauts" revenus ; un effort contributif bien plus faible que la moyenne », *Revue de l'Ires* n° 77, 2013.

Fiscalité locale directe : l'iniquité

Les impôts locaux ne cessent d'augmenter sous l'effet de la décentralisation et des transferts de compétences de l'État vers les collectivités locales : 12 milliards d'euros pour la taxe d'habitation (TH) acquittée par les particuliers et 15 milliards d'euros pour la taxe foncière (TF) sur le bâti et le non-bâti (particuliers et entreprises). Ils sont censés être proportionnels à la valeur locative des biens immobiliers et le montant à payer pour les contribuables ne dépend pas de leurs revenus, sauf dans certains cas sociaux qui bénéficient d'exonérations partielles ou totales. Ils sont en fait calculés sur des bases archaïques qui datent de 1961 (TF) et de 1970 (TH). La Cour des comptes reconnaît que « les ménages modestes ou moyens subissent proportionnellement un prélèvement plus lourd que les ménages les plus aisés ».

L'équité n'est pas assurée entre les collectivités sur l'ensemble du territoire. Les disparités du « potentiel fiscal par habitant » vont de 1 à 2 entre les Régions, de 1 à 4 entre les départements et de 1 à 1 000 entre les communes.

Un système faiblement progressif : décomposition par impôts



Lecture : le graphique montre le taux global d'imposition (incluant tous les prélèvements) par groupe de revenus au sein de la population de 18-65 ans travaillant à au moins 80 % du plein temps. P0-10 désigne les percentiles 0 à 10, c'est-à-dire les 10 % des personnes avec les revenus les plus faibles, P10-20 les 10 % suivants..., P99,999-100 désigne les 0,001 % les plus riches. La moyenne générale d'imposition est de 47 % en moyenne. Les taux d'imposition croissent légèrement avec le revenu jusqu'au 95^e percentile puis baissent avec le revenu pour les 5 % les plus riches. Le graphique décompose les impôts en quatre grandes catégories : cotisations sociales (et autres taxes sur les salaires), impôts sur la consommation (TVA et autres impôts indirects), impôts sur le capital (impôt sur les bénéfices des sociétés [IS], taxe foncière [TF], impôt sur la fortune [ISF] et droits de successions [DMTG]), et impôts sur le revenu (CSG et IRPP).

Source : C. Landais, T. Piketty & E. Saez, *Pour une révolution fiscale*



Thomas Coutrot, économiste et coprésident d'ATTAC

« La question majeure est en effet celle de la justice et de la progressivité de l'impôt »

L'US : Comment expliquez-vous que le gouvernement ait enfin annoncé une remise à plat de notre système fiscal ?

L'initiative vient de J.-M. Ayrault, qui a tenté un « coup » politique pour se remettre en selle. On a pu croire quelques jours qu'un vrai débat aurait lieu, mais Bercy et l'Élysée l'ont rapidement « recadré » : il n'y aura pas de réforme fiscale progressiste. Comme l'a indiqué F. Hollande dans ses vœux, son seul projet fiscal pour le reste du quinquennat est la réduction des impôts et des « charges » pesant sur les entreprises. À mesure que le temps passe, F. Hollande droitise son discours et s'en prend de plus en plus agressivement aux dépenses publiques, accusées d'être inutiles, excessives et facteur de chômage. Jusqu'à reprendre, pour la première fois dans ses vœux, la thématique de N. Sarkozy sur les fraudes et les abus des bénéficiaires de prestations sociales.

L'US : Quelles sont les propositions d'ATTAC pour une réforme fiscale de justice sociale ?

La question majeure est en effet celle de la justice et de la progressivité de l'impôt. Le « ras-le-bol fiscal » est réel et vient du fait que les hausses d'impôt depuis deux ans n'ont pas concerné que les plus riches, bien au contraire. Ce qui permet aux petits et grands patrons de tenir un discours anti-impôts dans lequel se reconnaissent nombre de salariés moyens. Par exemple la refiscalisation des heures supplémentaires (qui bien sûr était nécessaire) s'est accompagnée d'un blocage du SMIC, et nombre d'ouvriers ont perdu du salaire. Le gel du barème de l'impôt sur le revenu a rendu imposables des centaines de milliers de foyers à revenus modestes. L'envol des revenus financiers (nous sommes entrés dans une nouvelle bulle spéculative) a encore augmenté les inégalités. Bref, l'urgence est d'inverser cette spirale inégalitaire par une réforme fiscale fortement redistributive. D'abord en supprimant la plupart des niches fiscales qui font de l'impôt sur le revenu (mais aussi de l'impôt sur les sociétés) une peau de chagrin pour les recettes publiques. La question du revenu maximum est même posée : au nom de quoi un individu peut-il gagner 100 000 ou 500 000 euros par mois alors que beaucoup de chômeurs et de précaires survivent avec moins de 1 000 euros ? Une échelle de revenus de 1 à 10 nous semble une bonne base de discussion,

avec en particulier un taux de 90 % sur la tranche supérieure des revenus, en y incluant tous les revenus du capital. Nous préconisons aussi la suppression du quotient conjugal et du quotient familial, et son remplacement par un forfait égal pour chaque enfant ; cela permettrait d'introduire ensuite beaucoup plus facilement une allocation d'études pour tous les étudiants. Enfin la fiscalité sur les gros patrimoines doit être considérablement renforcée: taxation des plus-values au barème de l'IR, impôt sur les grosses successions, élargissement de l'assiette de l'ISF à tous les éléments du patrimoine (actions et œuvres d'art notamment), augmentation du taux pour les grandes fortunes. Les

500 plus grandes fortunes de France ont augmenté de 25 % en 2012, et les 500 plus grandes du monde de 16 % en 2013 !

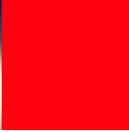
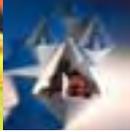
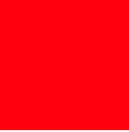
L'US : Quels sont les enjeux spécifiques de la fiscalité écologique ?

La principale finalité d'une fiscalité écologique doit être de modifier les comportements d'usage des ressources naturelles. Celles-ci se raréfient mais leur prix est encore insuffisant pour imposer un changement de modèle de production et de consommation. L'augmentation de leur coût d'usage par la fiscalité ne fait qu'anticiper la hausse inéluctable de leur prix du fait de l'épuisement à terme. Les ressources supplémentaires levées par la fiscalité écologique doivent aussi permettre de financer pour partie les investissements publics indispensables à la reconversion écologique de l'économie.

Il ne s'agit pas d'une « neutralité fiscale » (les hausses d'impôts sur les pollutions étant compensées par des baisses d'impôts sur le capital, comme c'était le cas du CICE, avant la suppression de l'écotaxe) ni même d'une

baisse des prélèvements sociaux : nous avons besoin de ressources supplémentaires pour financer la transition écologique ! Enfin, il est essentiel que cette fiscalité écologique ne soit pas payée par les salariés et les précaires, mais par les véritables pollueurs : les grandes entreprises et leurs actionnaires, qui sont les décideurs en matière de modes de production et de consommation. L'inévitable hausse du prix des combustibles fossiles doit être accompagnée de mesures fortement redistributives, comme la gratuité des consommations de base (gaz, eau, électricité) et leur tarification très progressive, ainsi que la gratuité de transports publics fortement améliorés. ■





Taxation des transactions financières À quel jeu joue le gouvernement français ?

Lorsqu'il y a quinze ans, Attac a défendu l'idée d'une taxe s'attaquant à la spéculation financière, la plupart des experts et des politiques ont prétendu que c'était techniquement et politiquement impossible.

La crise de 2008 aidant, de nombreuses institutions et gouvernements ont changé de position en raison de la nécessité de trouver des ressources publiques. La création d'ersatz, comme en France la taxe sur les seuls achats d'actions de grosses sociétés françaises, mise en place le 1^{er} août 2012, est un indice à la fois de la nécessité de « faire quelque chose » (avec un rendement très faible : 600 millions) et du refus politique de créer une véritable taxe.

Vers une taxe mondiale

Une fois n'est pas coutume, la Commission européenne a proposé début 2013 une taxe qui pourrait être un premier pas intéressant vers une taxe mondiale. Cette proposition adoptée par le Parlement européen et par le Conseil de l'UE est prévue dans le cadre du processus de coopération renforcée : onze États de l'eurozone représentant les deux tiers de l'économie de l'UE ont accepté d'y participer. Il s'agit de « décourager les transactions financières qui ne contribuent pas à l'efficacité des marchés financiers et aux économies réelles » et « d'assurer une contribution substantielle du secteur financier aux finances publiques ».

Volonté publique partagée ?

Elle rapporterait 35 milliards d'euros (10,8 milliards pour la France) et concernerait les marchés au comptant (taux de 0,1 %) et des produits dérivés (0,01 %), à l'exception du marché des changes. Elle s'appliquerait à tout instrument financier émis dans un pays de la zone euro-11 ou



© Thierry Nectoux

Depuis plusieurs mois, le lobby bancaire fait pression pour que le projet soit vidé de son contenu

par un membre de cette zone, quel que soit le lieu de la transaction, soit un périmètre assez large. Depuis plusieurs mois, le lobby bancaire fait pression pour que le projet soit vidé de son contenu. Il semble avoir convaincu le gouvernement français qui a fait des propositions en ce sens, par exemple d'exempter le « tra-

ding haute fréquence », c'est-à-dire les ordres automatiques d'achat et de vente programmés par ordinateur à la fraction de seconde près (soit 40 % du marché à Paris). Par contre, le nouveau gouvernement allemand défend le projet et il est même favorable à son extension au marché des changes. ■

Évasion fiscale, paradis fiscaux

L'essentiel reste à faire

Le jeu libéral a consisté à mettre en concurrence les systèmes fiscaux pour tirer vers le bas les ressources publiques et permettre aux plus riches et aux grandes entreprises d'échapper à l'impôt, avec au centre du jeu les paradis fiscaux. Un gouvernement menace les riches d'une taxe ? Il y a toujours moyen de s'« exiler » en Belgique ou plus tranquillement d'avoir un compte caché en Suisse ou au Luxembourg. L'Irlande a attiré les sièges des multinationales en raison de son taux de l'impôt sur les sociétés à 12,5 %, mais cela ne

leur suffit pas puisqu'en recourant à des mécanismes opaques (manipulation des prix de transfert, sociétés écrans...) certaines sociétés comme Amazon ou Google ne paient quasiment pas d'impôt en Europe. Les paradis fiscaux ne sont pas un épiphénomène pour mafieux ou gens louches, c'est le cœur du système financier mondial. Beaucoup d'annonces ont été faites au G20 mais on peut douter de la volonté politique de s'attaquer au cœur de la finance. Tout reste à faire, comme le montre le récent livre de Gabriel Zucman (*La Richesse cachée des*

Contournement légal ou illégal ?
La fraude fiscale vise à contourner illégalement l'impôt, tandis que l'optimisation fiscale vise pour les entreprises à utiliser les moyens légaux (niches fiscales, prix de transfert...). En réalité la frontière entre légal et illégal n'est pas claire avec une armée d'avocats fiscalistes employés par les riches et les grandes entreprises pour échapper à l'impôt et négocier avec l'État.

nations, La République des Idées), qui chiffre à 20 milliards d'euros le manque à gagner pour les caisses publiques résultant de la seule évasion fiscale des riches, sans compter les coûts encore plus importants résultant de l'optimisation fiscale des entreprises. ■

Les propositions du SNES-FSU

Pour une fiscalité redistributive

Le gouvernement a annoncé l'ouverture de discussions pour une réforme fiscale. Cela correspond à une demande de notre organisation syndicale. Pour le SNES-FSU, cette discussion doit inclure une analyse critique des politiques d'austérité, et déboucher sur un positionnement fort pour les services publics et contre les inégalités économiques et sociales.

La fiscalité doit découler de choix de société débattus démocratiquement. Le système de prélèvements sociaux et fiscaux français a été considérablement dégradé : perte de crédibilité, opacité, injustice croissante (sociale et géographique)... Il n'est pas possible de réorganiser ce système à partir d'une contrainte de « neutralité », ou pire, en défavorisant à nouveau le travail et les ménages les moins fortunés. Après des années de recul, le statu quo dans un partage inéquitable de la contribution fiscale n'est pas acceptable.

Niches fiscales, à revoir !

Du côté des ménages, l'impôt sur le revenu doit retrouver une réelle progressivité et contribuer à la redistribution des richesses. Cela passe par le retour à un plus grand nombre de tranches d'imposition, par la hausse du taux marginal et par la suppression de toutes les niches fiscales injustes qui favorisent les hauts revenus. Le SNES-FSU demande notamment la suppression des avantages fiscaux liés aux dépenses en soutien scolaire marchand. En outre, le barème de l'impôt sur le revenu doit être systématiquement indexé sur les prix. Des questions restent en suspens et doivent être débattues : le plafonnement du quotient familial ou son remplacement, le quotient conjugal.

Ces mesures doivent être associées à une plus grande intégration des revenus du patrimoine financier (plus-values, stock options et

dividendes) et immobilier selon le principe de progressivité. De même, les impôts sur le patrimoine (ISF), les successions et donations doivent être réévalués.

Baisser les impôts indirects

Le SNES-FSU dénonce le choix de la hausse de la TVA en 2014 : il faudrait au contraire faire reculer le poids de la fiscalité indirecte et notamment baisser cette taxe sur les biens de première nécessité.

Outil pour la justice sociale, l'impôt et la taxation doivent aussi être au service de la transition écologique, étant entendu que la baisse des inégalités est un aspect essentiel de cette transition. Le SNES-FSU est par ailleurs pour une taxation des transports routiers.

Du côté des entreprises, les dispositifs existants, tels que le crédit d'impôt recherche et le CICE doivent être sérieusement évalués et réinterrogés. Il faut d'une manière générale revenir sur tous les procédés qui permettent aux entreprises, notamment les plus grandes, de ne pas payer les impôts qu'elles doivent sur les bénéfices qu'elles réalisent,

Le barème de l'impôt sur le revenu doit être systématiquement indexé sur les prix



© Gita Sandevis - Fotolia.com

et lutter efficacement contre la fraude, l'évasion, l'optimisation et les paradis fiscaux. Le taux de l'impôt sur les sociétés devrait être modulé en fonction de la politique de l'entreprise en faveur des salaires et de l'emploi. Il faut imposer un lien fort entre lieu d'activité et lieu d'imposition. Ce qui implique une impulsion et une action au niveau international, notamment européen, intégrant un changement de cap pour passer d'une situation de concurrence sociofiscale à une harmonisation par le haut, favorable au développement humain et économique.

En ce qui concerne la fiscalité locale, la remise à plat nécessaire (notamment sur l'habitat et le foncier) doit intégrer tous les problèmes cités précédemment, avoir comme objectif la réduction des inégalités territoriales, et permettre un bilan de la contribution économique territoriale qui a remplacé la taxe professionnelle.

En définitive, le débat qui s'annonce doit permettre de réhabiliter l'impôt et de montrer le lien entre le système fiscal et les ambitions que nous portons. ■

Il faut lutter efficacement contre la fraude, l'évasion, l'optimisation et les paradis fiscaux



© Cornugnerio Silvana - Fotolia.com

LANGUES VIVANTES. Du nouveau pour les épreuves du baccalauréat

Nouvelle note pour... les épreuves

L'action du SNES-FSU a permis d'obtenir une nouvelle note de service (qui paraîtra au *BO* du 23 janvier) : www.snes.edu/Circulaire-bac-janvier-2014.html.

Elle remplace celle de 2011 ainsi que celle envoyée aux divisions des examens et des concours en décembre. Si on peut acter des avancées, elles restent néanmoins insuffisantes.

Arrivé trop tardivement dans l'année scolaire, ce nouveau texte instaure des banques de sujets académiques que les recteurs sont tenus de mettre en place (et non une banque nationale comme le demandait le SNES-FSU), permet une « organisation différente » de l'épreuve, « jusqu'à la fin de l'année », « l'édition de convocations » et « l'anonymat des copies ». Les épreuves de compréhension et d'expression orale pourront avoir lieu au troisième trimestre, la note de service précisant : « à partir du mois de février de l'année de Terminale ».

Imposer des améliorations

Il faut se saisir de ce texte pour imposer des améliorations concrètes d'organisation dans les établissements.

La FAQ (Foire aux questions) du ministère sera actualisée prochainement.

Les problèmes de fond demeurent : la note de service renvoie l'organisation des épreuves orales au sein de la classe au seul

professeur, ce qui, au-delà de la perte importante d'heures de cours, est inacceptable pour une épreuve de baccalauréat.

Contre l'introduction du CCF

Elle reconduit quasiment les mêmes grilles d'évaluation et demande aux collègues de traiter les quatre notions (en 2 heures ou moins), avec, de plus, les effectifs que l'on connaît. En outre, les collègues doivent réussir à faire le lien entre programmes, épreuves et CECRL, articuler les temps de préparation et de passation des élèves (*quid* des loges cette année ?). Le SNES-FSU appelle les collègues à ne pas fournir de nouveaux sujets. C'est à l'inspection de mutualiser les sujets déjà construits l'an dernier pour alimenter la banque de sujets.

Le SNES-FSU continue à lutter contre l'introduction du CCF, et pour la session 2014 il interviendra à tous les niveaux pour obtenir un cadrage national des épreuves relayé par les recteurs, avec échanges d'élèves et d'examineurs.

Le SNES-FSU continuera à mener campagne pour défendre le baccalauréat face aux attaques dont il fait l'objet et à exiger des épreuves terminales, organisées nationalement. ■

Sandrine Charrier, Valérie Sipahimalani, Marc Rollin



© Alex White / Fotolia.fr

CALENDRIER SCOLAIRE : rattrapage de la prérentrée en août...

C'est toujours non !

Le calendrier scolaire pour les trois prochaines années n'a toujours pas été publié. Il est donc plus que jamais nécessaire de faire pression pour que le projet présenté au Conseil supérieur de l'éduca-

tion en décembre soit modifié. Il s'agit bien de continuer à refuser l'alternative : prérentrée en août ou rattrapage.

Le SNES-FSU est intervenu à plusieurs reprises pour dénoncer le caractère inaccep-

table de cette situation, largement ressentie par les personnels comme une provocation et un déni de leur charge de travail.

Dans le cadre d'une intersyndicale regroupant syndicats du second degré de la FSU, CGT Educ'action, SUD Éducation, SNALC et SNLC-FO, le SNES-FSU est à l'initiative d'une pétition signable en ligne : <http://pasdeprentreenaout.net>.

Signez et faites signer massivement cette pétition. ■

Roland Hubert



© Jérôme Romme/Fotolia.fr

NVS : C'EST OFFICIEL !

Les textes réglementaires qui faisaient encore référence à la Note de Vie Scolaire après sa suppression dans la loi de refondation ont été modifiés et sont parus au *JO* du 15 janvier. Le SNES-FSU avait mené la bataille en ce sens et se félicite de ce dénouement.

La suppression de la NVS est désormais incontestable, dès maintenant.

LE COLLÈGE souffre depuis trop longtemps d'une sous-dotation chronique.

L'urgence de réponses effectives

Avec une hausse démographique une nouvelle fois nettement sous-estimée, le collège, déjà lourdement touché par une sous-dotation chronique à laquelle se sont ajoutées des années de suppressions de postes, ne verra pas d'améliorations des conditions d'exercice et d'études à la rentrée 2014. Pire, le taux d'HSA déjà élevé risque fort d'augmenter encore.

Les 4 000 ETP annoncés en décembre dernier sont bien maigres face à cette situation qui appelle des réponses urgentes. En outre, ils ne seront mis en place que progressivement et seulement à partir de la rentrée 2015. Pour le

SNES-FSU, ces heures prévues « pour donner davantage d'autonomie aux équipes », demandent un cadrage national pour que ne se répètent pas les errements de la réforme du lycée.

L'oublié des politiques éducatives

Pour le SNES, le collège reste encore aujourd'hui le « grand oublié des politiques éducatives depuis trop longtemps »⁽¹⁾, notamment dans les discussions sur le métier. Comme en atteste le tableau ci-dessous, près des deux tiers des classes ont un effectif supérieur à 25 élèves ; et dans près de 10 % des classes, les effectifs peuvent atteindre

34 élèves. Et la rentrée 2014 ne verra pas la situation s'améliorer.

Dans de telles conditions, on comprend que « les professeurs peinent à aménager leur enseignement en fonction de la diversité du public qui leur est confié », comme l'affirme le récent rapport de l'IGEN sur le traitement de la grande difficulté scolaire. Mais de là à faire peser la responsabilité sur la structuration disciplinaire du collège, sur les grilles horaires hebdomadaires et sur les programmes annuels, pour en appeler à « plus de souplesse » et de « personnalisation des parcours », c'est occulter le fait que le collège, n'a jamais eu les moyens de mettre en place des pratiques pédagogiques diversifiées qui permettraient de répondre aux besoins de tous les élèves.



Pour le SNES-FSU, il y a urgence à reconnaître l'effet des effectifs trop souvent pléthoriques dans les résultats du collège et d'y apporter des réponses, notamment par une pondération accordée à partir de 28 élèves. ■

Bruno Mer, colleges@snes.edu

Répartition des classes à effectifs chargés selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2012 (%)
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	Nombre moyen d'élèves/classe
Sixième	53,0	8,9	0,3	25,2
Cinquième	57,0	10,0	0,2	25,6
Quatrième	55,6	9,9	0,2	25,5
Troisième	50,3	8,2	0,2	24,9
Total Sixième à Troisième	54,0	9,2	0,2	25,3

(1) Réponse du candidat Hollande au SNES, 12 avril 2012.

RENTREE 2014 DANS LES LYCÉES. Plus d'élèves et moins de moyens : toutes les raisons sont là pour se mobiliser.

Des classes toujours plus chargées

La rentrée 2014 se prépare une fois de plus dans des conditions très difficiles : manque de moyens humains et sous-estimation des effectifs. Les recteurs gèrent la pénurie à l'aide de diverses mesures, qui ne sont pas nouvelles, mais dont l'ampleur pourrait augmenter :

- suggestions de fermeture d'options ;
- interprétation au plus strict des décrets de 50 pour récupérer des chaires ou appliquer les majorations de service ;
- ponction sur les moyens de remplacement.

Le risque est grand que le lycée continue donc d'être vu comme un gisement d'économies budgétaires par le ministère, et ce dans un contexte de hausse des effectifs. Les lycées doivent dès maintenant faire un état précis des besoins, pour exiger des dotations et des postes conformes, notamment en histoire géographie avec le rétablissement de l'enseignement obligatoire en Terminale scientifique.

Des outils pour mobiliser

Une hausse de 1,3 % des effectifs, soit plus 18 400 élèves, a été constatée à la rentrée 2013 en classe de Seconde (note d'information de la DEPP n° 2013.34). Cette hausse est liée à la démographie, mais aussi à l'augmentation du taux de passage de la Troisième vers la Seconde générale et technologique, de 60,6 à 62,6 %. Le taux de redoublement en Troisième a chuté de 6,4 à 3,5 % en dix ans. Il est à noter que l'afflux d'élèves est moindre dans le privé, ce qui provoque une très légère diminution de son poids dans la scolarisation des lycéens (21,6 % des lycéens sont dans le privé). L'an prochain, la hausse des effectifs en Seconde devrait se poursuivre, puisque le nombre

d'élèves de Troisième a augmenté de 1,1 % cette année. Par ailleurs, la montée pédagogique de la Seconde se traduira par une hausse



© Clément Martin

en Premières générales et technologiques. Le ministère tarde à faire le bilan de la réforme, annoncé et repoussé de mois en mois. Pour mobiliser les collègues et continuer le bilan syndical, le SNES propose différents outils : tract, questionnaire de mobilisation, motions de CA (www.snes.edu/Materiel-pour-animer-le-travail.html). À utiliser sans modération. ■ Valérie Siphimalani

CONTRAIREMENT AUX IDÉES REÇUES, l'heure de première chaire est fragile. Le principe de réduction de service dans le cycle terminal du lycée général et technologique doit être sécurisé.

Le point sur l'heure de première chaire

Dans les discussions ouvertes par le ministre sur nos métiers, l'heure de 1^{re} chaire et les modalités de son attribution constituent, en lycée, un élément essentiel des conditions de travail, de service et de rémunération des professeurs. Le dossier étant extrêmement complexe, nous mettons en ligne (www.snes.edu/Le-point-sur-l-heure-de-1ere.html) un ensemble d'éléments complémentaires.

La situation actuelle

Les décrets de 1950 ne prévoient l'attribution de l'heure de première chaire qu'à certains professeurs dans certaines disciplines. La circulaire d'application du 1/12/1950 (définition du « parallélisme » des classes, comptabilisation des heures données en groupes, TP, TD...) a été abrogée en 2007. Si l'action syndicale a permis de maintenir une application coutumière des textes moins restrictive que leur lettre, les conditions d'attribution et les modalités de décompte sont devenues instables et inégales, en raison des fortes contraintes découlant de l'insuffisance des dotations horaires attribuées aux lycées, en raison aussi de l'autonomie crois-

sante des recteurs et chefs d'établissement, et enfin en raison des nouvelles dispositions en lycée (TPE, AP, groupes en LV). Les recours en justice administrative, au regard du texte lapidaire des décrets de 1950, sont très dangereux et systématiquement perdus.

Des propositions de rénovation

Le ministère propose de modifier le dispositif : remplacer l'heure de chaire par une pondération à 1,1 des heures effectuées en cycle terminal, dans la limite d'une heure, toutes les heures étant prises en compte (classes, groupes, TP, TD, TPE, AP...), toutes les disciplines étant concernées et la notion de classe « parallèle » disparaissant. Ce dispositif sécurise les conditions d'attribution, en écartant toutes possibilités d'interprétations diverses. L'application de la pondération accroîtrait mécaniquement de 15 000 (soit 15 %) le volume des professeurs concernés, l'élargissement du périmètre conduisant à l'augmentation du volume global des heures attribuées. L'impact sur le service individuel serait variable : le changement du périmètre d'attribution rebat les cartes pour tout le monde.

Améliorer le dispositif pour tous

Le fait d'acter que toutes les interventions pédagogiques envers les élèves sont équivalentes (classe entière ou non, parallèle ou non) comme la suppression du seuil des 6 heures répond à notre conception de situations pédagogiques diversifiées. La sécurisation du dispositif statutaire et le système de pondération constitueront un outil permettant de brider efficacement la marge de manœuvre du chef d'établissement.

Toutefois, un tel système ne peut à lui seul répondre au nécessaire allègement de la charge et du temps de travail revendiqué par le SNES-FSU, et dont doivent bénéficier tous les professeurs.

On le voit bien : pour peser et gagner, l'ensemble de la profession doit, à partir de ce sujet, se saisir plus largement de la ques-

tion de la revalorisation de nos métiers, de l'amélioration de nos conditions de travail et de rémunération. C'est ce combat que mène le SNES-FSU et sur lequel il appelle tous les collègues à se mobiliser. ■

Christophe Barbillat,
Xavier Marand, Érick Staëlen
intercat@snes.edu



© Pp76/Photo.fr

MOUVEMENT INTER 2014

Vérification des vœux et barèmes

La vérification des vœux et barèmes des demandeurs de mutation est un moment essentiel de l'ensemble des opérations : il s'agit, au sein des instances paritaires, de vérifier et d'établir la situation et le droit de chacun au regard des actes de mutation. Or, les erreurs de l'administration peuvent toucher de très nombreux collègues. Retournez le plus vite possible la **fiche syndicale de suivi individuel** à la section académique du SNES-FSU (L'US spéciale « Mutations 2014 »).

Téléchargeable sur le site national (www.snes.edu, rubrique « la carrière/mutations... »), la fiche permet aux élus de vérifier les

informations enregistrées par l'administration, rectifier des erreurs ou des oublis, faire prendre en compte des éléments

complémentaires dans le respect des règles communes. Elle permet enfin de mieux **informer chacun de ses résultats** : ne pas oublier de signer l'autorisation CNIL autorisant les élus à recourir pour cela à l'informatique. L'intérêt de chacun est donc de se syndiquer le plus vite possible et de bien conserver le numéro d'adhérent et le mot de passe figurant sur la carte syndicale. ■

Christophe Barbillat,
Lionel Millot
emploi@snes.edu

Aux syndiqués demandeurs de mutation : **ACTUALISEZ vos coordonnées**

Pour disposer d'une information rapide sur le suivi et le résultat de votre demande, vérifiez vos coordonnées personnelles : www.snes.edu (accès avec votre code syndical personnel : 6 chiffres + 4 MAJUSCULES).

Actualisez votre adresse postale, votre adresse électronique et votre n° de téléphone portable (envoi des résultats par SMS).

Pour une véritable identité professionnelle

Le SNES-FSU a participé au premier groupe de travail le 13 janvier. Deux fiches avaient été communiquées avant le début des travaux (<http://www.snes.edu/Fiches-de-travail.html>).

De meilleures conditions pour mieux travailler

Le SNES-FSU a rappelé les difficultés rencontrées par la profession et ses revendications pour une amélioration des conditions de travail et de rémunération des CPE.

Nos propos ont présenté des convergences avec d'autres syndicats : mêmes constats et demandes de cadrage du temps de travail, la confrontation à des effectifs trop importants pour s'inscrire dans les complémentarités du travail en équipe, des contextes d'établissement très variés à prendre en compte... Seul le SGEN a considéré la question du temps de travail comme étant « le petit bout de la lorgnette » et a placé les CPE en « cadre conseiller des autres personnels » et en manager d'un service en accord avec le SNALC, ce dernier estimant aussi qu'ils n'ont pas de place dans les équipes pédagogiques. Le SNES-FSU a aussi axé son intervention sur la valeur de la circulaire de 1982 dans la construction de l'identité professionnelle des CPE, la spécificité et le sens de leur action auprès des élèves.

La fiche 1 « missions »

Elle propose de « rebattre » les trois domaines traditionnels de responsabilités des CPE :

- la politique éducative de l'établissement, la participation à sa mise en œuvre et sa contribution aux actions liées à la citoyenneté ;
 - le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves et les relations de confiance avec les familles ;
 - l'organisation de la vie scolaire, des espaces et du temps scolaire (externat, demi-pension et internat), la sécurité et la qualité du climat scolaire, la maîtrise des circuits de l'information, l'animation de l'équipe.
- Pour le SNES-FSU, l'articulation des missions avec le référentiel de compétences est incontournable



© Clément Martin

comme la nécessité de garder l'esprit de la circulaire de 1982, sa visée éducative et pédagogique, le travail avec les personnels enseignants et les équipes pluriprofessionnelles comme la dimension spécifique de l'animation éducative.

La « politique éducative » doit être précisément définie et circonscrite pour éviter une notion fourre-tout. Pour cela, la définition du rapport Saget peut être une piste intéressante visant à une meilleure articulation entre les plans éducatif et pédagogique, et fixant des objectifs en lien avec les champs d'activité des CPE. Elle a aussi l'avantage d'en faire une préoccupation partagée par la communauté éducative.

Concernant le suivi des élèves, la volonté de ne pas retomber dans les travers de la note de vie scolaire a été réaffirmée. L'obligation de remplir les bulletins ou livrets scolaires a été gommée. La mention du référent décrochage

est à notre sens une mission complémentaire, non obligatoire, donnant lieu à une rémunération spécifique comme d'autres activités de ce type. Ces dernières doivent être clarifiées afin que les personnels soient informés de leur caractère facultatif, et de leur reconnaissance spécifique.

La réunion s'est terminée sur ce

point et a reporté le champ de l'organisation de la vie scolaire à la prochaine réunion fin janvier. D'ici là, le SNES-FSU restera actif et proposera des réécritures et des ajouts qui feront explicitement référence à des termes de la circulaire de 82 et à son ambition pour le métier, et veillera à maintenir les garanties professionnelles pour les personnels.

La fiche 2 « carrière »

En l'état, elle est très insuffisante. Elle n'acte qu'un historique des mesures liées à la hors-classe et la perspective de carrière du GRAF⁽¹⁾, dont la présentation n'est guère motivante. Pour le SNES-FSU, cette fiche doit développer d'autres ambitions et viser l'amélioration des conditions de travail, de rémunérations et de carrière. Elle doit prendre en compte les contextes d'exercice, mieux cadrer le temps de travail, le rattrapage des dépassements horaires.



Le SNES-FSU, force de proposition et organisation majoritaire, exigera une articulation entre les deux fiches. Il informera la profession et particulièrement les syndiqués de manière à permettre les échanges et créer les conditions pour peser sur ces discussions et ces choix politiques. ■

Valérie Héraud

(1) Grade à accès fonctionnel

Extraits du Rapport de Pierre Saget, 2011 « Principe pour l'élaboration d'une politique éducative »

L'impulsion, la définition et la conduite de la politique éducative constituent une des missions confiées aux établissements du second degré. La politique éducative concerne toute la communauté éducative et sa mise en œuvre doit être prise en charge par l'ensemble des personnels de l'établissement. Chaque projet d'établissement doit en fixer les priorités à partir d'un diagnostic partagé qui tient compte de la diversité des contextes. Les principaux objectifs d'une politique éducative d'établissement doivent permettre aux élèves :

- de s'approprier les règles de la vie collective, du « vivre ensemble » ;
- de se préparer à exercer leur citoyenneté ;
- de se comporter de manière de plus en plus autonome et de prendre des initiatives ;
- de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle ;
- d'étudier dans les meilleures conditions possibles.

Enseigner sur plusieurs établissements



DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, LE NOMBRE DE POSTES À COMPLÉMENT DE SERVICE NE CESSE D'AUGMENTER. TZR, enseignant affecté en établissement, personne n'est épargné. La gestion à l'heure près des DHG et la multiplication du nombre d'heures supplémentaires imposées en sont la cause principale. Les conséquences sont une dégradation des conditions de travail et d'emploi qui s'aggravent lorsque les personnels sont sur trois ou quatre établissements. Voici un état des lieux.

C'est pas un service !

Le professeur en complément de service est un Shiva nomade qui franchit une série d'obstacles au quotidien.

Il doit faire face à des difficultés de tout ordre dans l'exercice de son métier et dont la liste est trop impressionnante pour être complète... Être « à cheval » sur plusieurs établissements implique une adaptation très complexe et multiforme.

Adaptation...

Les calendriers sont différents d'un établissement à l'autre : les semaines A et B, les conseils pédagogiques, les réunions parents profs, le renseignement des bulletins, l'arrêt des notes, les conseils de classe, la validation des compétences, etc.

Il faut alors tenir à jour un double (voire triple) calendrier et gérer les inévitables changements, quelquefois de dernière minute. La communication est essentiellement basée sur le dialogue et les rencontres. Or, les professeurs en complément de service rencontrent plus rarement leurs collègues, d'où souvent un sentiment d'isolement. Les enseignants en complément de service sont toujours en recherche d'informations.

Ils subissent le stress d'être amenés à devoir se justifier en cas d'erreur, d'oubli ou impossibilité d'assister à une réunion, avec parfois une suspicion du côté de la hiérarchie.

... au fonctionnement...

Le fonctionnement des établissements diffère sur de nombreux points quotidiens auxquels les collègues sont fréquemment confrontés. Les horaires de cours (début de cours à

7 h 55, 8 heures, 8 h 05, etc.), le fonctionnement de la reprographie, les logiciels pour remplir les bulletins et saisir les notes (sconet/pronote), les cahiers de texte numériques (différentes applications), les méthodes utilisées pour diffuser les informations, les projets d'établissement, la gestion du matériel (par exemple les séries de livres, le matériel et les supports pédagogiques en langues, en histoire-géographie, etc.), les modes de réser-

COMPENSATION DE SERVICE

Selon l'article 3 du décret n° 50-581 du 25 mai 1950, un service peut se compléter dans un autre établissement de la même ville. Si l'enseignant est amené à enseigner dans trois établissements différents de la même ville, son service est diminué d'une heure.

Si le service ne peut pas être complété dans un autre établissement de la même ville, l'enseignant peut alors être obligé, si les besoins du service l'exigent, de participer à un enseignement différent dans son établissement.

Le SNES-FSU intervient régulièrement, et fait condamner si nécessaire, l'administration qui ne respecte pas les droits des collègues.

Conformément à ses mandats, **le SNES-FSU agit contre l'affectation dans une autre discipline** et soutient les collègues qui la subissent. Il a pu empêcher que le complément soit supérieur à un demi-service.

vation et le fonctionnement de la salle informatique, le fonctionnement du CDI, les lubies locales du chef d'établissement (qui peut exiger ici que pour déplacer une heure de cours on remplisse une fiche verte contre-signée par l'adjoint, alors qu'ailleurs c'est le CPE qui gère cela tout seul, etc.).

Tout cela ne fait état des difficultés que dans un fonctionnement optimal, donc irréal. S'ajoutent les pannes et dysfonctionnements que l'on rencontre quotidiennement sur les lieux de travail (panne de la photocopieuse, le manque de papier, la serrure de la salle bloquée...).

Et puis, une fois toutes ses épreuves franchies, il reste le cœur de l'activité enseignante.

... et aux règles de vie

Dans la classe avec les élèves, bien des choses aussi varient d'un établissement à un autre :

- les salles, leur taille, la disposition des tables, le fonctionnement de l'électricité, des volets, des radiateurs, des serrures... autant de choses qui ont leur importance lors d'un cours ;
- le matériel disponible dans les salles, son emplacement et son fonctionnement ;
- le public des établissements est différent, donc la pédagogie et les cours doivent être adaptés ;
- les rituels de discipline ou d'entrée différents ;
- les règles pour les sanctions et les punitions ou pour l'exclusion ponctuelle de cours ;
- les règles pour la gestion des absences ;
- le suivi des élèves est difficile faute de temps et de la multiplicité des interlocuteurs, de leurs responsabilités différentes d'un établissement à un autre.

Bien sûr cette liste n'est pas exhaustive !

Malaise

Ces difficultés concrètes et précises touchent des personnels (qui sont aussi des personnes) qui subissent souvent la fatigue de trajets plus nombreux (à leur frais s'ils travaillent sur la même commune et avec moult difficultés pour se faire rembourser sinon), ont un risque plus grand d'avoir un maximum de niveaux différents. Ils ont l'impression d'être sans cesse nomade et de ne jamais être un membre à part entière de l'établissement. Le mot qui revient le plus souvent dans leur bouche pour décrire leur situation c'est « bouche-trou ». D'autres disent qu'ils ne sont pas des enseignants mais « 18 heures d'enseignement ». Ce n'est pas tant la situation du complément qui leur donne cette image d'eux-mêmes, que la manière dont ils sont considérés.

Enfin, chaque année, de février à septembre, ils sont dans l'attente de savoir où ils vont se retrouver à la rentrée suivante... Incertitude très difficile à vivre. ■

Xavier Marand



© DR

Clélia Mazzoti

Professeure d'histoire-géographie dans l'académie de Lyon

L'US : Quelle est votre situation ?

Après cinq années comme TZR (à chaque fois déjà sur deux établissements voire trois à mon retour de congé de maternité ce qui m'a forcé à me mettre à 80 %...), j'ai été nommée à la rentrée en poste fixe en collège pour 9 heures et en complément de service en lycée pour 9 heures également. J'ai un petit garçon de 18 mois.

L'US : Quelles sont les conséquences de cette affectation sur vos conditions de travail ?

Un emploi du temps à trous (je commence tôt, je finis plutôt tard) alors que les deux bahuts sont distants d'environ 7 mn. J'aurais aimé faire déplacer certaines heures afin de pouvoir mieux m'organiser pour les horaires de l'assistante maternelle qui garde mon fils mais pas de marge de manœuvre possible dans les deux bahuts... Par exemple un jeudi par quinzaine 11 heures-12 heures au lycée et 15 heures-16 heures au collège ou un vendredi par quinzaine 8 heures-9 heures au lycée et 14 heures-16 heures au collège ! Les chefs d'établissement ne semblent absolument pas tenir compte de la situation des collègues en complément de service et refusent toute modification d'emploi du temps. Je me sens un peu punie par cette situation car pour moi être en poste fixe signifiait la fin de ce genre de problème, plus d'homogénéité en matière d'emploi du temps, plus de stabilité... Je n'ai pas l'impression d'avoir réellement changé de situation ! Être affectée sur deux établissements suppose une multiplication des réunions auxquelles on doit assister et être affectée en lycée et en collège suppose aussi une multiplication des niveaux et donc une charge de travail encore plus importante en terme de préparation de cours notamment.

L'US : La pénibilité du poste et vos frais sont-ils compensés ?

Aucune compensation financière en matière de frais de déplacement car je suis sur deux établissements de communes limitrophes ! J'ai dû accepter deux heures supplémentaires afin d'améliorer le quotidien et de subvenir aux charges financières du foyer.

L'US : Comment se sont déroulés l'accueil et l'intégration dans les différents établissements ?

J'étais déjà l'an passé dans ce lycée donc je connais les équipes, le fonctionnement du bahut ; pour le collège, très bon accueil des équipes. Je suis PP d'une classe de Cinquième ; c'est la galère parfois car je ne suis présente dans l'établissement que par demi-journée donc pour la réactivité c'est pas forcément évident !

L'accueil des collègues compense alors les désagréments liés aux déplacements journaliers plus importants du fait du complément de service et de l'emploi du temps éclaté ! ■

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Le décret 2006-781 prévoit qu'un agent qui se déplace, pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative, de sa résidence familiale et des communes limitrophes à ces dernières, a droit à des frais de déplacement.

Le SNES-FSU s'est battu et continue de le faire afin de faire respecter ce droit pour les collègues face à une administration particulièrement rétive.

Aujourd'hui, le logiciel Ulysse, obligatoire pour percevoir ces frais, est complexe, chronophage et décourage les collègues de faire valoir leur droit.

Il est inadmissible que les personnels bataillent pour toucher des indemnités auxquelles ils ont droit.

Le SNES-FSU intervient régulièrement et revendique une amélioration de la prise en charge des frais et une simplification des démarches.

ÉMOTION ET CONSTERNATION : le 2 novembre, deux journalistes de RFI étaient enlevés puis assassinés au Mali. Un crime de guerre qui touche des civils, un drame de plus (car les otages sont nombreux parmi les journalistes) pour une profession qui ne peut plus, aujourd'hui, remplir sa mission, si ce n'est au risque de sa vie. Florence Aubenas fait partie de ces grands reporters à avoir couvert les conflits et à avoir été détenue en otage.

Journaliste de passion

Florence Aubenas est journaliste. Elle ne se définit ni par sa vie privée, ni par son passé ou son expérience professionnelle, aussi riche fussent-ils... Elle se présente par ce métier qui l'englobe tout entière et pour lequel elle donne toute sa vie : journaliste...

C'est son expérience de grand reporter qui fait connaître Florence Aubenas, et en particulier sa détention en tant qu'otage qui la médiatise auprès du grand public : en 2005, elle est enlevée à Bagdad en compagnie de son fixeur, Hussein Hanoun al-Saadi, à l'université de Bagdad lors d'un reportage sur les réfugiés de Falloujah. Sa détention est alors très médiatisée, un portrait géant de la journaliste est accroché au fronton de la Mairie de Paris pendant des mois. Des comités de soutien mènent une campagne active pour mettre fin à sa captivité et c'est ainsi, qu'après cinq mois de captivité, Florence et Hussein seront finalement libérés. La médiatisation importante, le soutien sans faille, y compris des politiques (la journaliste, à la fin d'une vidéo communiquée par les ravisseurs, interpellait clairement les autorités françaises) ont mis fin à cette détention.



© DR

« La place du journaliste a changé de nature : son métier le met en danger, le désigne comme une cible pour les terroristes ! »

Journaliste engagée

Forte de cette épreuve, la journaliste en tire aussi la leçon pour les combats qu'elle mène depuis pour ses confrères : engagée dans la lutte pour la libération des otages, elle est aujourd'hui présidente du comité de soutien aux otages français en Syrie, Didier François et Édouard Élias. « En Syrie, explique Florence Aubenas, les choses sont très compliquées : la médiatisation est essentielle, mais très difficile car il n'y a quasiment plus de journalistes sur place. Les recherches sont empêchées par la situation particulière du pays, puisque les deux parties en conflit, le régime et les forces rebelles, représentent toutes les deux un danger pour les journalistes... Et pourtant, il faut continuer et surtout ne pas les abandonner. » Évidemment, la prise d'otages est une méthode déjà utilisée par le passé, et jugée efficace car elle

mettait en lumière les revendications des terroristes ; mais elle était très marginale jusque-là, elle se retrouve aujourd'hui systématisée, et le problème change d'envergure : dix-neuf journalistes sont actuellement otages en Syrie ! F. Aubenas insiste sur le fait que « le rôle de journaliste a été profondément modifié : auparavant, le journaliste affichait son métier, il se paraît d'une carte de presse, d'un brassard qui le protégeait en le signalant publiquement, en tant qu'observateur et non belligérant ; aujourd'hui, les choses se sont inversées, et on assiste à une modification des conflits. La place du journaliste a changé de nature : son métier le met en danger, le désigne comme une cible pour les terroristes ! ». D'où la nécessité, pour elle qui a

vécu la captivité, de maintenir la pression, de ne jamais « laisser tomber » la cause des otages.

Des causes à relayer et à défendre

Et les causes pour lesquelles se battre, pour Florence Aubenas sont nombreuses. Elle s'attache à toutes les injustices de notre monde, sans indifférence aucune de sa part, sans hiérarchie non plus : si elle s'engage dans la défense d'une cause plutôt que d'une autre, c'est avant tout parce qu'elle sent qu'elle pourra la servir. En 2009, elle devient présidente de l'OIP (observatoire des prisons), responsabilité qu'elle occupe jusqu'en juin 2012. « Si je me focalise sur une cause, c'est pour lui donner un écho plus large auprès de l'opinion publique : bien sûr, je suis révoltée par le sort des enfants à travers le monde, mais ce sujet ne manque pas de relais, on peut dire qu'il est plus facilement audible pour la majorité de nos concitoyens ; en revanche, prendre la défense de ceux qui vivent en prison est une cause moins populaire, et c'est en cela que mon engagement a un sens.⁽¹⁾ »

Un engagement résolu depuis le début de sa carrière : en tant que grand reporter, Florence Aubenas a couvert de nombreux conflits armés, au Rwanda, au Kosovo, en Algé-

rie, en Afghanistan et en Irak ; mais elle a aussi couvert de grands procès en France, comme celui d'Outreau notamment, pour lequel elle n'hésitera pas à exprimer alors ses doutes sur la culpabilité des prévenus, et dont elle tirera matière à publication⁽²⁾...

Bien plus qu'un métier

Sa passion pour son métier de journaliste la conduit, au gré de sa carrière, vers des sujets et des intérêts variés : jeune diplômée, elle débute au *Nouvel économiste*, puis entre en 1986 comme grand reporter à *Libération*, pendant une dizaine d'années au cours desquelles elle couvre des conflits armés et des sujets d'information ou des grands procès à résonance nationale comme celui d'Outreau. En 2006,



elle quitte le quotidien pour travailler au *Nouvel observateur*. Tous ses choix témoignent de son éclectisme et de son engagement, son ouverture sur le monde qui l'entoure ; des choix lourds de conséquences, qu'on ne fait pas à la légère... C'est ainsi qu'en 2009, elle décide d'aller voir la crise de plus près... Elle prend un congé sabbatique et se glisse dans la

peau d'une demandeuse d'emploi : des mois de galère à la clé ! « *Je ne suis pas une théoricienne, je n'ai pas voulu faire de macroéconomie mais au contraire voir le vrai visage de la crise, au quotidien, pour ceux qui la vivent de près. J'ai fait un reportage: je n'ai jamais cherché à être porte-parole de ces gens au chômage, il faut rester modeste et à sa place : ça m'aurait beaucoup gêné, surtout que moi, j'avais un boulot dans la poche ! Non, j'ai vécu cette expérience comme un reporter de terrain, j'ai voulu exposer la réalité.* »

De cette expérience intense, elle tire un récit⁽³⁾ qui connaîtra un grand écho médiatique : difficile à classer (est-ce un roman social ? Un récit autobiographique ? Un témoignage sociologique ?), le livre connaît cependant un immense succès de librairie (vendu à 120 000 exemplaires dès sa sortie en 2010), il est éga-

lement étudié au lycée : « *Tant mieux si les jeunes lisent mon livre, s'il leur transmet des idées, des valeurs, une vision de la réalité à laquelle ils n'ont pas accès. Je pense qu'on est*

En tant que grand reporter, Florence Aubenas

a couvert de nombreux conflits armés,

elle a aussi couvert de grands procès en France

dur avec la jeunesse aujourd'hui, que la société leur ferme toutes les portes, que c'est un parcours d'obstacles impossible pour se faire une place. C'est un sujet qui me préoccupe beaucoup, la condition de la jeunesse est très difficile, il faut forcer les entreprises à embaucher, chacun à son niveau doit faire quelque chose pour assurer l'avenir.

Salariée au *Monde* actuellement et spécialiste

Bibliographie

- ▶ *La Fabrication de l'information. Les journalistes et l'idéologie de la communication*, avec Miguel Benasayag, Paris, 1999, éditions La Découverte.
- ▶ *Résister, c'est créer*, avec Miguel Benasayag, (2002), La Découverte.
- ▶ *La Méprise : l'affaire d'Outreau*, Paris, éditions du Seuil, coll. « H.C. ESSAIS », 2005.
- ▶ *Grand reporter*, 2009, Éditions Bayard (ISBN 978-2-2274-7868-8).
- ▶ *Les détenus sont-ils des citoyens ?* Avec Julien Bach, Virginie Bianchi, Caroline Mécarry, Patrick Marrest, Willy Pelletier et Évelyne Sire-Marine, Éditions Syllepse, coll. « Notes et documents de la Fondation Copernic », mars 2010.
- ▶ *Le Quai de Ouistreham*, Éd. de l'Olivier, 2010.

de la Syrie, la journaliste donne également écho à ses préoccupations à travers une rubrique hebdomadaire, une chronique sociale qui paraît le week-end, *L'air du temps*. Elle y aborde des points d'actualité, des sujets de société... « *Il s'agit de faire réagir sur l'actualité : ces chroniques, je les aborde sous forme de reportages, sans aucun commentaire ou analyse de ma part. Je livre les faits, bruts, et ce sont eux qui donnent à réfléchir...* » Dans sa chronique « *Qu'est-ce que je viens foutre là-dedans ?* » du 10 novembre, elle expose le cas de syndicalistes qui ont mené des luttes résolues, se sont battues sans succès contre les licenciements et fermetures de boîtes, ont vécu à ce titre la répression syndicale, et constatent aujourd'hui une résignation, une perte de confiance dans les luttes de la part des salariés... Bilan peu réjouissant. Comme s'il y avait là relation de cause à effet, sa chronique chute sur un domaine, quant à lui, en pleine expansion : l'attrait pour le Front national. Une chute « sans commentaire », qui parle d'elle-même, et qui fait froid dans le dos... « *La montée du FN, ce n'est pas une fatalité, c'est juste une réalité ! Que faut-il faire pour l'empêcher ? Depuis le milieu des années 80, on assiste à une montée constante, de plus en plus importante de l'influence du FN. On a beau essayer de contrer en mobilisant, rien ne change. La plupart du temps, en France, on montre peu la réalité, on donne plutôt l'opinion qu'on en a. Alors c'est pour moi une question de méthode. Je ne tiens pas à tirer de sonnette d'alarme, même si moi-même suis très alarmée : je préfère montrer. Souvent, on ne s'inquiète de la montée de l'extrême droite qu'au moment des élections, et moi, ce qui m'intéresse, c'est de mélanger les événements...* » Pas de leçon de morale, pas de théorisation pour Florence Aubenas, seule la conscience des lecteurs, à l'épreuve des faits. ■

(1) *Les détenus sont-ils des citoyens ?* (voir bibliographie).

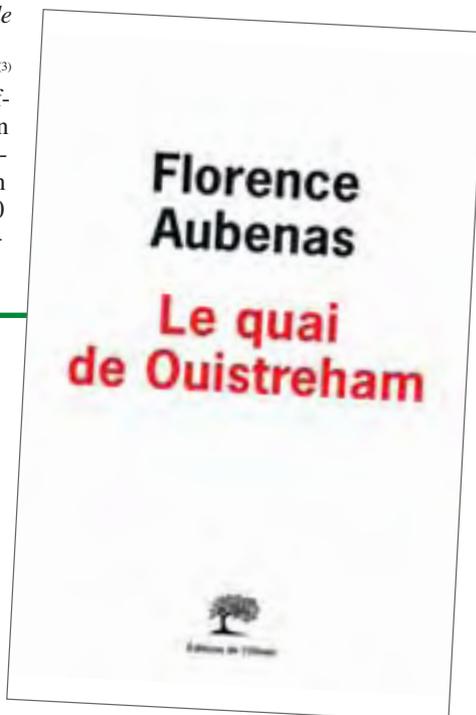
(2) *La Méprise : l'affaire d'Outreau* (voir bibliographie).

(3) *Le Quai de Ouistreham* (voir bibliographie et extrait ci-contre).

Extrait

[...] « *Vous deux, vous allez faire les sanis.* » *Sanis veut dire « sanitaires » qui lui-même signifie « toilettes ».* [...] « *Si tu ne fais pas tout ça, t'es mort. Fini, t'existes plus. C'est du donnant donnant avec le patron. Il faut savoir rester en bas pour réussir.* »

• Florence Aubenas, *Le quai de Ouistreham*. Éditions de l'Olivier, 2010



Portrait réalisé par Véronique Ponvert

À LIRE

Notre sélection

► SAGA FAMILIALE



Vibrant plaidoyer contre l'exclusion, ce roman d'évasion plein d'émotion et de suspense nous emporte sur une île au large de la Crète, Spinalonga, *L'île des oubliés*. Alexis, une jeune Anglaise, ignore tout de l'histoire de sa famille. Pour en savoir plus, elle part visiter le village natal de sa mère en Crète. Juste en face du village se dresse Spinalonga, la colonie où l'on envoyait les lépreux... et où son arrière-grand-mère aurait péri. Quels mystères effrayants recèle cette île des oubliés ? La jeune femme est bien décidée à lever le voile sur la bouleversante destinée de ses aïeules et sur leurs sombres secrets... **Cathie Pillé**
 • *L'île des oubliés*, Victoria Hislop, Le livre de poche.

► SUR L'AFRIQUE MÉDIÉVALE



Trente-quatre histoires, basées sur l'étude d'un document-source, pour explorer un angle mort des recherches historiques : l'Afrique médiévale. *Le Rhinocéros d'or* explore les faibles traces de cette époque limitant l'auteur à l'archéologie ou à des sources extérieures, arabo-musulmanes le plus souvent, pour esquisser huit siècles d'histoire. Ces « fragments » nous renseignent sur certains aspects, villes, pouvoirs, grand commerce, tandis que d'autres restent inaccessibles, campagnes, relations familiales, économie et société. L'ensemble met en valeur les échanges entre des domaines géographiques et culturels très différents et se caractérise par un appareil scientifique exhaustif.

François Parchemin

• *Le Rhinocéros d'or. Histoires du Moyen Âge africain*, F.-X. Fauvel-Aymar, éditions Alma.

► DES NOUVELLES DE LÀ-BAS



Comment aborder la question de la place des Palestiniens dans l'Israël d'aujourd'hui ? Par un cri de révolte ? Adania Shibli a choisi de nous parler d'amour. *Nous sommes tous à égale distance de l'amour* est une série de portraits de femmes et d'hommes soumis à un code politique et moral qui les empêche de se réaliser. Une description de l'aliénation due à un contexte social jamais décrit toujours suggéré. L'émotion sourd de ces pages sans que le lecteur sache vraiment d'où elle provient. Un grand talent d'écriture pour laisser place à l'imagination du lecteur censé remplir les vides. L'amour est très proche de la haine et suscite une mélancolie profonde. **N. B.**

• *Nous sommes tous à égale distance de l'amour*, Adania Shibli, Actes Sud

RAYMOND CHANDLER HABILLÉ DE NEUF

Un maître de l'écriture

Le polar, une littérature de gare ? Les couvertures des *pulp fictions*, au mauvais papier, l'ont longtemps laissé croire. Le classement était facile. En France la *Série noire*, créée et dirigée par Marcel Duhamel, a renforcé ce cliché. Fait aggravant, Duhamel a voulu mettre au goût du jour quelques grands auteurs du genre en demandant aux traducteurs de réduire le texte pour le faire tenir dans les 124 pages et de le saupoudrer d'argot de l'après Seconde Guerre mondiale.

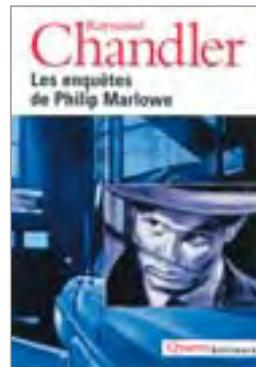
Il s'avère que la différenciation qu'il faut faire c'est, comme d'habitude, entre bonne et mauvaise littérature. Les grands auteurs créatifs du polar, à commencer par Dashiell Hammett, sont des romanciers au style classique et épuré. Il faut plutôt regarder du côté de Shakespeare ou de Walt Whitman pour trouver des références à leur manière d'écrire.

Raymond Chandler, créateur du genre à égalité avec Hammett, a été trahi par les traducteurs duhameliens. Cette édition des « enquêtes de Philip Marlowe » – un nom qui n'a pas été choisi au hasard – permet de le découvrir revêtu de cette inquiétante familiarité qui est la nôtre. Ces romans je les ai déjà lus dans les traductions existantes. D'un seul coup, ils apparaissent autres. L'intrigue est connue mais pas ce style puissant, ces comparaisons étranges, ces réflexions d'un détective transformé en penseur de la corruption de la société. En même temps, Chandler est un enfant de la dépression de 1929 et d'une éducation toute britannique. Les tribulations de Marlowe dans la cité des Anges et à Hollywood résonnent

dans notre actualité. Marlowe qui n'est qu'un révélateur de cette société qui marche sur la tête. Sauf dans le dernier roman, *The Long Goodbye*, chef-d'œuvre intégral de la littérature, où il est décrit et prend vie. Pour une leçon d'humanité. Tout y est, y compris les conséquences sur les individus de toute guerre. Un terrible (auto)portrait d'un romancier qui gagne beaucoup trop d'argent avec des romans de gare – il en existe. Chandler gagnait beaucoup d'argent comme scénariste de films qui le conduisait à l'alcoolisme pour résister. Il faut entrer dans ce monde qui ressemble beaucoup au nôtre. Cette édition, dans la collection Quarto, vous y invite. En guise d'ouverture, une « Vie et Œuvres », portrait de Chandler pour faire connaissance et comprendre ses orientations comme son éducation.

Un seul regret, que les responsables de cette édition aient conservé les traductions de Boris et Michelle Vian qui ne rendent pas compte, faute de connaissance de l'américain, ni du style ni de la force des situations. Chandler disait qu'il n'avait pas d'imagination mais un œil exercé qui lui, permet de restituer la réalité sans psychologisme. Et sans se prendre pour Dieu qui sonde les cœurs et les âmes. ■ **Nicolas Bénéès**

• *Les enquêtes de Philip Marlowe*, Raymond Chandler, traductions révisées par Cyril Laumonier, Quarto/Gallimard, 1 312 pages.



Le coin du polar

Bruno Jacquin, pour son entrée en littérature côté polar, n'a pas craint les embûches. Une enquête de deux



journalistes, l'un Anglais, l'autre Français sur un massacre au Niger suivi d'un autre massacre pour cacher le premier. Les éléments s'assemblent un à un pour former le puzzle d'intérêts enchevêtrés des deux vieilles puissances coloniales se protégeant l'une l'autre tout en défendant chacune son pré carré. Le Niger c'est la source d'uranium pour Areva. Pas évident de mettre en scène tout ce petit monde qui se pense au-dessus des lois. L'actualité démontre tous les jours que la fiction est souvent en deçà d'une réalité où la barbarie est le lot quotidien. Un polar politique comme il se doit, inscrit dans le fonctionnement d'un monde qui a perdu le sens de toutes les valeurs. Les thèmes recouper ceux du dernier John Le Carré, *Une vérité si délicate* (Le Seuil), dénonciation de la politique imbécile du New Labour. *Le jardin des puissants*, un titre bien trouvé pour situer ces élites autoproclamées qui prétendent diriger les affaires des pays, promet des lendemains qui chantent pour ce genre littéraire.

Un autre premier roman, celui de Mitch Miller, *Opération Fleming* référence au père de « Bond, James Bond », autrefois agent secret au service de Churchill, son parrain. Sa mission, éviter le scandale pour la couronne britannique. L'ex-Edouard VIII – il démissionna et devint « Prince de Galles », un titre qui n'existait pas – épousa une divorcée Wallis Simpson et le couple fut reçu par Hitler. L'ex-roi avait souhaité la victoire du nazisme. Un mélange de vrai, de vraisemblable et d'inventé pour dres-

ser un portrait de la famille royale britannique qui baigne dans un anticommunisme puissant contre toutes les revendications des classes laborieuses. Intéressant et étrange tout à la fois du fait

de l'héroïne, une historienne spécialiste du Moyen Âge. Odile Bouhler se trouve à mi-chemin des deux précédents. Elle veut faire la chronique du Lyon des années 1920 et des premiers pas de la police scientifique tout en mettant la lumière sur des faits historiques passés sous silence. Pour son deuxième opus des enquêtes du professeur Salacan et du commissaire Kolvaïr – unjambiste, il a perdu une jambe dans cette première boucherie mondiale –, elle relate le bain pour enfants et l'application de la première loi qui créa les juges pour enfants. Un polar historique et politique au titre énigmatique, *De mal à personne*. Une bonne histoire sans doute... ■ **Nicolas Bénéès**

• *Le jardin des puissants*, Bruno Jacquin, *Les 2 Encres/sang d'encre* ; *Opération Fleming*, Mitch Silver, traduit par Paul Bénita, 10/18 ; *De mal à personne*, Odile Bouhler, 10/18.

Une marche de 30 ans

À l'automne 1983 des marcheurs se mettent en mouvement. Ils et elles vont traverser la France, faire 1 500 kilomètres pour revendiquer rien de moins que les droits élémentaires de tout être humain, l'égalité, la fraternité, la liberté et surtout la dignité. Bouzid Kara fait partie de cette première cohorte, avant le succès retentissant mais éphémère. En 1984, il publie ce livre *La marche*. Actes Sud le republie avec des photos de Farid L'Haoua pour que le travail de mémoire reste à l'ordre du jour. Cette marche c'était un cri. A-t-il été entendu ? Notre société a-t-elle changé ? La revendication a-t-elle été prise en compte ? Ce témoignage repose toutes les questions concernant notre manière de vivre ensemble. Des interrogations nécessaires au moment où la recherche de boucs émissaires bat son plein. La marche c'est aussi une sorte de leçon philosophique pour aller à la rencontre de l'Autre. De faire le premier pas...
 • *La marche*. *Les carnets d'un marcheur*, Bouzid, Sindbad/Actes Sud.



HOMMAGE À DORIS LESSING, PRIX NOBEL DE LITTÉRATURE

En quête de liberté

Doris Lessing, décédée fin 2013 à 94 ans fut contemporaine de Mandela. Sa personnalité et son œuvre ont été fortement marquées par l'Afrique. Indignée par le colonialisme et l'apartheid, elle les dénonce, à travers son œuvre littéraire. Comme Nadine Gordimer, autre Nobel, elle mène le combat pour une société plus juste. Femme insoumise, les luttes qu'elle a menées ont nourri sa vie et servi son œuvre. Si l'Afrique, dans laquelle elle passe son enfance, a beaucoup compté pour elle, sa production littéraire, riche d'une soixantaine de livres, impressionnée par son éclectisme : romans, pièces de théâtre, poèmes ou encore autobiographie. Les formes varient et témoignent du talent de l'écrivaine.

Dans son œuvre phare, *Le carnet d'or*, parue en 1962, se rassemblent à la fois sa puissance créatrice et l'importance des thèmes qui ont jalonné ses écrits et son existence. Elle apparaît dans ce livre culte comme une figure incontournable du féminisme : elle n'appréciait pas les étiquettes qu'elle jugeait réductrices. *Le carnet d'or* ne souffre pas non plus d'être classé dans une forme littéraire convenue. Faux journal intime, fausse autobiographie, vrai roman. Il alterne des parties dialoguées alertes et très réalistes qui en font une cause-rie agréable et un échange d'arguments politiques acéré. À travers la qualité de ces dialogues, Doris

Lessing livre ses interrogations sur son engagement au parti communiste, dont elle célèbre l'apport intellectuel et humaniste, notamment le regard porté sur la condition des noirs en Afrique. Elle le quittera en 1956. Témoin d'une époque, d'une société en mutation, elle livre un portrait de la jeunesse en quête de justice sociale et d'émancipation. Les héros du *Carnet* sont farouchement libres. Libérés d'un quelconque ordre moral. Les portraits, très denses, permettent d'aborder les questions de sexualité, de la complexité des liens d'amour et d'amitié, du statut de la femme. *Le carnet d'or*, qui regroupe lui-même d'autres carnets présente une structure narrative originale, éclatée et résolument moderne : c'est une véritable épopée qui n'est pas sans rappeler Ulysse de Joyce. Doris Lessing conduit ce voyage littéraire à travers le *xx^e* siècle, le colonialisme abhorré, la société britannique bridée, les désillusions politiques ; elle laisse aussi une œuvre atemporelle, empreinte d'humanisme, de liberté, de réflexion sur la création littéraire, d'indignation et d'engagement dans les luttes pour changer le monde. ■

Véronique Ponvert

• *Le carnet d'or*, Doris Lessing, Le livre de poche / La Pochothèque

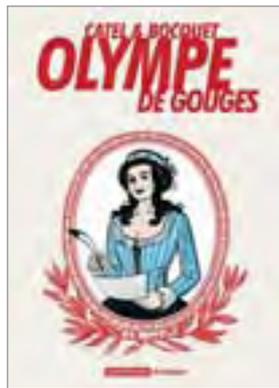


Le coin de la BD Olympe de Gouges, fille de Lumières

Femme de lettres, libertine et républicaine, Olympe de Gouges est avant tout l'auteure de la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. Ce manifeste emblématique réclame l'égalité entre les sexes et le droit de vote : la femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits (article 1). La femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également le droit de monter à la Tribune (article 10). Ce texte, publié en 1791, et peu lu en son temps, préfigure la pensée féministe moderne. Entre *Kiki de Montparnasse* en 2007, et *Ainsi soit Benoîte Groult* en 2013, c'est cet autre portrait de femme illustre que Catel Muller a choisi de mettre en image en collaboration avec le scénariste Jean-Louis Bocquet. Cet imposant roman graphique retrace la vie d'Olympe de Gouges, née Marie Gouze à Montauban en 1748.

Officiellement, son père, M. Gouze est boucher, mais officieusement, l'enfant serait la fille illégitime de Jean-Jacques de Pompignan, marquis et poète. Mariée à 18 ans, mère et veuve à 20 ans, la jeune femme décide de vivre librement. Elle change de nom, s'installe à Paris et met tout en œuvre pour se faire une place dans la société artistique et intellectuelle du Paris du *xviii^e*. Olympe de Gouges a ainsi côtoyé Rousseau, qu'elle préfère à Voltaire, mais aussi Mirabeau, La Fayette, Condorcet ou Robespierre. Dramaturge, elle écrit une vingtaine de pièces, dont *Zamor et Mirza*, un drame sur la défense des esclaves noirs. Femme entretenue, elle refuse de s'enfermer à nouveau

dans le mariage. Longtemps dépeinte comme une aventurière et une courtisane, son existence hautement romanesque témoigne de la difficulté pour une femme de demeurer libre et indépendante. Olympe de Gouges réclame le droit de divorcer, le droit pour une fille-mère de révéler publiquement le nom du père de son enfant pour mettre fin à l'adultère et à la bâtardise. Passionnée par la Révolution Française, elle s'engage à corps perdu dans les événements de son époque, allant jusqu'à déménager sans cesse pour se trouver toujours à l'endroit exact où se passe l'action : à Versailles, en automne 89 ou à deux pas des Tuileries en 1792, où officient des clubs importants. Olympe de Gouges multiplie les pamphlets, payant elle-même l'impression de ses écrits. Son engagement modéré en faveur d'une monarchie constitutionnelle lui sera pourtant fatal. Elle meurt sur l'échafaud en 1793 pour avoir publié une affiche de soutien aux Girondins.



Le graphisme en noir et blanc de Catel Muller, dans la tradition franco-belge, est parfois inégal. Cette somme a pour autant le grand mérite de proposer la fresque de toute une époque et de populariser la figure d'une visionnaire, marquée par son engagement littéraire, politique et féministe. À prolonger par la lecture des travaux de l'historien Olivier Blanc, *Marie-Olympe de Gouges, une humaniste à la fin du xviii^e* ou par la chanson que lui a dédié le groupe toulousain les Femmouzes T., selon l'humeur. ■ **Stéphanie Marco**
• *Olympe de Gouges*, Catel et Bocquet, Casterman, 2012.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► UN UNIVERS EN EXPANSION ?

Le cosmos est-il clos ou est-il infini ? Cette interrogation court des premiers savants grecs à Hipparque, Ptolémée, Copernic, Kepler, Galilée, Newton. Aujourd'hui, les questions initiales subsistent en changeant de sens. Quelle est la géométrie de l'univers, sa forme, son origine et son devenir ? Les réponses à ces questions reposent à présent sur la théorie de la relativité d'Albert Einstein et sur les idées développées par Georges Lemaître et Alexandre Friedmann. L'ouvrage de Michel Rousset, *Almanach de l'Univers*, est destiné essentiellement aux lycéens et à leurs professeurs. Il retrace l'histoire de ces interrogations d'une façon claire et accessible. **N. B.**

• *Almanach de l'Univers*, Michel Rousset, Vuibert-Adapt.

► TRADITION ET MODERNITÉ

La fête de Pessah, Pâques juive, a suscité les souvenirs de Gil Ben Aych qui nous raconte les rituels de cette célébration des années 50 en Algérie jusqu'à nos jours en France. Les plats, les prières, les lectures et chants très symboliques sont expliqués. La répétition de la fête, la disparition des grands-parents, la simplification du rituel par les plus jeunes font prendre conscience du temps qui passe. Rester tolérant, ne pas oublier ses origines, ne pas oublier qui l'on est et que nous finissons tous par mourir. Un récit pas si simple qu'il y paraît. **C. P.**

• *Pessah 5711*, Gil Ben Aych, École des Loisirs.

► POUR LA MONDIALITÉ

Roger Martelli, historien, critique le processus de mondialisation libérale qui continue de peser sur l'architecture de notre monde. En un style clair, il veut faire la démonstration que la structure en État-Nation est indépassable. Conscient de la nécessité de la construction européenne, il propose une forme de démondialisation qu'il appelle mondialité pour faire vivre le vieux slogan : « *prolétaires de tous les pays, unissez-vous !* ». Une thèse qu'il faut débattre. **N. B.**

• *La Bataille des mondes*, Roger Martelli, Éditions François Bourin.

Conversations avec Freud

Jean-Jacques Tyszler, psychiatre et psychanalyste de l'école lacanienne, poursuit, dans ce *À la rencontre de... Sigmund Freud*, ses conversations avec Freud. Il voudrait le rendre vivant pour conserver les hésitations du penseur, ses évolutions, ses abandons de concepts et lui rendre sa place de philosophe. Une conception qui sera débattue. **Nicolas Bénéès**

• *À la rencontre de Sigmund Freud*, J.-J. Tyszler, OXUS/Piktos



DES ÉTOILES, UN FILM DE DYANA GAYE (FRANCE-BELGIQUE-SÉNÉGAL)

Un film politique

Deux des trois histoires qui constituent le film de Dyana Gaye *Des Étoiles* posent le problème du déracinement de ces immigrants qui débarquent avec une adresse en poche, dans des villes dont ils ignorent tout, dans des pays dont ils ne parlent pas la langue. Sophie a fait le voyage de Dakar à Turin pour rejoindre son mari. À son arrivée, il est absent. Est-il allé travailler sur un chantier en France ou, comme elle croit le comprendre, parti aux États-Unis ? Abdoulaye a quitté le Sénégal pour New York. Il n'aime pas plus l'état d'esprit de son cousin qui devait l'héberger et lui trouver un travail, que cet homme riche qui le prend en charge par générosité ou par intérêt. Thierno a fait le chemin inverse. Étudiant à New York, il se rend au Sénégal pour les obsèques de son père. Il aura suffi de ce court séjour pour remettre à nu ses racines enfouies.

Dyana Gaye a un père sénégalais et une mère franco-italo-africaine. Ce sont ses origines qui ont déterminé les choix de Turin (ville d'immigration intérieure liée à l'industrialisation d'après-guerre) et de Dakar. Si elle n'a pas d'attache avec New York, elle a choisi d'y

tourner l'histoire d'Abdoulaye en référence à ce que cette ville représente de fantasmagique pour le migrant.

Dyana Gaye traite de l'immigration à travers trois courts récits qui n'abordent pas le problème de façon frontale mais tracent, tout en nuances, des itinéraires qui, pour être exemplaires, échappent totalement au cliché et à la démonstration.

La mise en scène « douce », la fluidité avec laquelle elle passe d'une histoire à l'autre, d'une ville à l'autre, la délicatesse du contour de ses personnages, donnent au film une sorte d'élégance à la fois réelle et trompeuse. Derrière la douceur et l'anecdote, le message existe dans toute son ampleur. *Des Étoiles* est un film éminemment politique. ■

Francis Dubois



CINÉMA

Fanny Ardant réalisatrice



Margo abandonne sa brillante carrière de violoncelliste par amour pour Furio au moment où celui-ci vient de signer un contrat qui ne lui laisse aucun espace pour vivre une histoire amoureuse.

Fanny Ardant réalise, en léger décalage narratif, un film esthétique loin de la démonstration de savoir-faire, une histoire d'amour et de désamour, un film intimiste et un thriller en demi-teinte. Un superbe travail sur les lumières, les cadrages, le choix des musiques en font une œuvre totalement aboutie et Asia Argento est magistrale en femme fatale tourmentée. ■ F. D.

• *Cadences obstinées*, un film de Fanny Ardant.

Midi, c'est l'heure



Ce film programmé successivement aux festivals d'Haïfa, San Sebastian et Montpellier sera-t-il distribué en France ? Cette incertitude reste le lot de bien des films sélectionnés dans des festivals.

Midi : enterrement d'une vieille institutrice qui semble réunir le village. Dénouement, un autre enterrement coïncide avec l'exclusion du personnage perturbateur, Hagar.

Hagar est autre. Présente et absente à la fois, Hagar, femme d'une beauté sculpturale, n'a pas trouvé sa place dans le village. Seul Yftach, fils de sa voisine, l'intéresse, il a dix ans. Initiatrice, tentatrice impassible, elle entraîne l'enfant dans le

village voisin arabe, interdit, en ruines. Elle y voit des soldats en manœuvres. Yftach la suit, ce n'est plus le même enfant, il échappe à sa mère, à tous. Qui est Hagar ? Elle a levé l'interdit du village en ruines, hors la vie et a créé un désordre mortel pour le village des vivants indifférents.

L'atmosphère de ce film, l'étrangeté du personnage féminin interprété par Hilla Vidor, nous font entrer insensiblement dans un dérèglement à dimension fantastique de plus en plus prenant. ■ Muriel Forté

• *Funeral at Noon*, Adam Sanderson, Israël

RADIO

Le goût de la réflexion

Un véritable défi : faire une émission de philosophie qui ne s'adresse pas qu'aux spécialistes, sans pour autant brader la culture indispensable à la réflexion... À dire vrai, la totalité des propos n'est pas toujours accessible au néophyte, mais à l'écoute des débats, il découvre l'intérêt des sujets abordés et l'apport de la pensée philosophique. Le succès de l'entreprise repose sur la diversité des thèmes choisis (Lévi-Strauss, Stanley Kubrick, les philosophies indiennes...), des auteurs (Paul Ricœur, Saint Augustin) ou encore des intervenants ; il tient aussi et surtout dans la personnalité d'Adèle Van Reeth, qui choisit des invités de qualité, fait preuve d'une grande maîtrise de tous les thèmes traités, anime les débats avec tact et intelligence. C'est à elle que l'on doit une émission captivante, enrichissante pour mieux comprendre et aborder le monde. ■

Véronique Ponvert

• *Les nouveaux chemins de la connaissance*, du lundi au vendredi, 10 h-11 h, France Culture.

JAZZ

Le jazz se marie avec le bonhomme hiver

Sons d'hiver, festival de jazz du Val-de-Marne, s'est installé dans le paysage. Il fête sa 23^e année. Un bel âge. Pour son ouverture, le 23 janvier, il propose un duo, Marial Solal, virtuose du piano, né le 23 août 1927 à Alger, Bernard Lubat, piano mais aussi accordéon, batterie, percussions, né le 12 juillet 1945 à Uzeste. Ces deux-là se connaissent, ils se sont déjà rencontrés. Deux caractères opposés. L'un joue du piano d'abord en lisant puis maintenant en regardant la télé presque 24 h/24, l'autre se veut plus trublion, plus dérangeant tout en servant la musique. Lubat est souvent imprévisible, une force et une faiblesse. Destabiliser le compagnon est souvent nécessaire pour lui faire jouer ce qu'il pensait ne pas savoir jouer. Pour dire qu'il ne faudra pas rater cette ouverture. La fermeture, le 16 février, se fera avec un compagnon de toujours de Lubat, le vocaliste/percussionniste André Minvielle pour un *Bal à la java*, une musique populaire française que le jazz ne peut oublier. Entretemps il ne faudra pas rater le retour du pianiste Anthony Davis qui avait suscité beaucoup d'espoirs de renouveau dans les années 1990, François Couturier, pianiste secret, l'ONJ, Émile Parisien, Wadada Léo Smith... Soit un mélange qu'il faut saluer de tous les jazz. Le choix sera difficile. Sans compter, comme c'est souvent le cas désormais, les conférences, les concerts gratuits et tout le reste. ■



Nicolas Bénéès
• *Sons d'hiver*, du 23 janvier au 16 février, rens. 01 46 87 31 31, www.sonsdhiver.org

Il ne faut pas oublier Nantes...

Pannonica est une scène nantaise de jazz et de musiques improvisées, avec une programmation époustouflante. Pour ce mois de février *The Boxettes*, groupe qui se qualifie de hip obsession, et un projet de Alexandre Pierrepont – créateur du label RogueArt pour enregistrer la musique actuelle de Chicago – réunissant deux contrebasses, deux batteries, dont celle de Hamid Drake, un des batteurs importants d'aujourd'hui, et celle de Ramon Lopez, un autre percussionniste superbe, et un saxophoniste alto, Stéphane Payen. *The Bridge – le pont* – est un titre évident. ■ N. B.

• Rens. 02 51 72 10 10,

billeterie@pannonica.com



Les restes d'une exposition

Que reste-t-il d'une exposition lorsqu'elle ferme ses portes ? Le catalogue. Lorsqu'il est signé Serge Fauchereau et qu'il porte sur *Les peintres mexicains 1910-1960*, il devient indispensable. Des muralistes, seuls Diego Rivera et Frida Kahlo sont connus et ont fait l'objet de l'exposition. La biographie de Frida – tout le monde l'appelaient par son prénom –, de Hayden Herrera, historienne de l'art vient compléter le catalogue. Les autres peintres, les autres styles ? Leur interdépendance, leur place ? Ce livre vient combler un vide. Serge Fauchereau fait ici un travail de synthèse qui

nous ouvre des portes. ■ N. B.

• *Les peintres mexicains, 1910-1960*, S. Fauchereau, Flammarion ; *Frida, biographie de Frida Kahlo*, H. Herrera, Flammarion.



Expositions

Les Dessous de l'Isère, une histoire de la lingerie féminine

Histoire des femmes

L'Isère n'est pas qu'un haut lieu des sports d'hiver ! C'est aussi un département industrialisé et cette exposition évoque avec précision la période faste de l'industrie de la lingerie féminine, croisant ainsi histoire, économie et sociologie en n'oubliant jamais que c'est d'une partie de l'histoire des Femmes qu'il est question.

Des photographies témoignant de la confection du trousseau, de la lessive, ainsi que des pièces de lingerie parfois reprises (chemises de nuit, culottes fendues, brassières) révèlent combien le soin du linge était le domaine exclusif des femmes, et donnent à voir un empilement de plus en plus important de sous-vêtements et d'artifices. Une vitrine présente des corsets et rappelle judicieusement que les médecins finirent par en libérer les femmes. Une publicité vante des produits grenoblois en même temps que la journée vouée à l'oisiveté et au « shopping » d'une élégante bourgeoise. La légende d'une photo précise qu'une fillette fait la lessive pendant que des petits garçons



partie est le travail offert à de nombreuses femmes soucieuses d'autonomie économique. Cette exposition rappelle aussi avec force que ce pan de l'histoire industrielle d'un département n'est pas moins digne d'intérêt que l'histoire des industries chimique ou mécanique locales, qu'il recèle des savoir-faire nombreux (la couture de la dentelle par exemple) et que les luttes contre la fermeture ou la délocalisation de certains sites sont tout aussi essentielles mais souvent peu médiatisées... ■ **Florence Ligonnère**

jouent. Les rôles sociaux comme les pièces de linge se transmettent de mère en fille... L'apparition du soutien-gorge (qui remplacera notamment la gaine) et le passage au prêt-à-porter sont donc à replacer dans une histoire longue et sont bien davantage une libération qu'une aliénation. Même si le développement de l'industrie des sous-vêtements féminins repose sur une main-d'œuvre presque seulement féminine, peu

qualifiée, à peine sortie de l'école (et sous-payée), même si les publicités qui vantent ces produits exposent le corps des femmes, la contre-

partie est le travail offert à de nombreuses femmes soucieuses d'autonomie économique. Cette exposition rappelle aussi avec force que ce pan de l'histoire industrielle d'un département n'est pas moins digne d'intérêt que l'histoire des industries chimique ou mécanique locales, qu'il recèle des savoir-faire nombreux (la couture de la dentelle par exemple) et que les luttes contre la fermeture ou la délocalisation de certains sites sont tout aussi essentielles mais souvent peu médiatisées... ■ **Florence Ligonnère**

• Exposition au musée Dauphinois de Grenoble, jusqu'au 30 juin 2014, entrée libre.



Chanson

Connaissez-vous Loïc Lantoine ? Il fait de la chanson pas chantée. C'est aussi la chanson pas trichée, pas fausse, pas feintée. C'est de la chanson vraie, rauque, solide et qui donne des frissons. De la musique et des mots. Une voix rocailleuse, comme pas d'autre, qui vous remue jusqu'au profond. Des mots qui touchent à la vraie vie. Avec ses petits événements et ses grands sentiments. Avec ses rages, ses dégoûts, ses engagements. Avec sa poésie et ses amitiés sans faille. De la musique aussi, qui creuse, qui scie, qui mastique. Un peu plus électrique cette fois-ci. Il y a toujours François Pierron, le contrebassiste, mais en plus avec un groupe. Ce type-là, c'est sur scène qu'il est le plus fort, et qu'il vous touche encore plus juste. Sur ce troisième album studio, qu'on a attendu sept ans, et sur lequel il chante à certains moments. L'album s'appelle *J'ai changé*. Mais il continue de parler aux tripes et de nous remplir les oreilles d'espoir noir et étincelant. **Loïc Saint-Martin**



Lou Reed (1942-2013) : de cuir et de velours

Son nom est indissociable du Velvet underground dont le premier album (1967), produit par Andy Warhol, affichait une énorme banane « à peler et à regarder ». Textes et chansons transgressifs abordant la dépendance à la drogue, au dealer, à la domination sexuelle. Lou Reed, photographié par Morrissey, ne laisse apparaître qu'une moitié de son visage. Sur l'album sa voix monocorde alterne avec celle de Nico. *White light white head* (1968) aligne des chansons sombres, de longues plages sonores, plus rudes et tranchantes que le premier album. Deux autres albums suivront avant que Lou Reed poursuive une carrière solo avec notamment *Transformer* (1972) et l'inégalable *Walk on the wide side*. **Nicolas Sueur**

• Album : Lulu, Lou Reed et Metallica, 2 CD, Mercury.

Initiés, l'expo du Musée Dapper

Rites de passage

L'initiation, connue pour marquer le passage de l'enfance à l'âge adulte (mais ce n'est pas la seule forme de l'initiation), marque la fin d'une étape de la vie et la naissance d'un être nouveau. En voie de disparition, elle s'accompagnait de rites entourés de secrets, devait marquer le corps et les esprits des initiés et leur conférait une identité.

Le musée Dapper présente des masques, des statues et des objets venus de l'immense bassin du Congo, en grande partie prêtés par le très riche musée Tervuren de Bruxelles. Des petits films permettent de les contextualiser. L'exposition fait aussi une place à un plasticien contemporain, le Béninois Romuald Hazoumé, qui pré-

sente des masques expressifs faits de bidons, câbles de plastique et autres objets de récupération. Le musée, dont il faut saluer les prix d'entrée très raisonnables, propose des visites guidées pour des groupes scolaires. L'exposition est accompagnée de projections de films, de rencontres débats, de théâtre pour enfants. ■ **Micheline Roussellet**

• Musée Dapper, 35 bis, rue Paul-Valéry, 75116 Paris. Tél. : 01 45 00 91 75. La programmation des films et expos sur www.dapper.fr



Patrice Chéreau, une rencontre

« On se dit que ce n'était pas très bien, mais qu'un jour on y arrivera – peut-être. J'y arriverai un jour. » C'est ainsi que Patrice Chéreau décrit son désir de créer, de faire un autre spectacle malgré le désappointement qu'a pu causer le précédent. Un désir indissociable du plaisir qu'il éprouve à apprendre, à faire des choses qu'il ne savait pas encore faire. C'est en avril 2008, alors qu'il vient de recevoir le prix Europe pour le Théâtre, qu'il accorde cet entretien exceptionnel au critique Georges Banu. Il y évoque son travail pour le théâtre, l'opéra ou le cinéma, son questionnement permanent, son refus de tomber dans la facilité d'une logique du savoir-faire. Ainsi, nous apparaît l'univers d'un créateur hors pair, vu aussi à travers les témoignages des



artistes, amis et compagnons de travail qui pour un moment ou de longues années l'ont accompagné. Ces rencontres sont essentielles pour Chéreau, lui qui se décrit comme « un pillleur [...] un voleur à l'étalage, [...] qui fait son miel de toutes les personnes et les œuvres qu'[il] admire et qu'[il] rencontre ». Cet ouvrage prend évidemment une dimension particulière quelques mois après sa disparition. Il ne s'agit ni d'un panégyrique ni d'un bilan de carrière mais d'une offrande pour nous qui aurions tant aimé qu'il continue à chercher, à créer pour pouvoir encore et encore être bouleversés par ce virtuose de la scène. ■ **Marion Chopinet**

• *J'y arriverai un jour*, Patrice Chéreau, Actes Sud, 2009

L'actualité culturelle sur internet

Chaque semaine, de nombreux nouveaux articles à découvrir dans une dizaine de rubriques sur www.snes.edu/Culture.html... en particulier dans l'actualité cinématographique, théâtrale, musicale et chorégraphique, mais aussi en arts plastiques, en rencontres et débats, festivals... en livres et publications de collègues...

Et toujours la liste de la centaine de lieux culturels partenaires « Réduc'SNES » (= tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES). N'hésitez pas à nous signaler des lieux ou des initiatives qui mériteraient attention et que nous n'aurions pas évoqués.

Philippe.Laville@snes.edu

« Le Front national : la continuité dans le changement »

Les sondages et enquêtes d'opinion, mais aussi certaines élections partielles, semblent indiquer que le FN et ses idées sont les grands bénéficiaires de la crise actuelle. En sociologue et en philosophe, Alain Bihr décrit depuis des années l'actualité de ce qui peut sembler un étrange archaïsme, cependant toujours aussi dangereux.

L'US : *Vous avez écrit il y a un certain temps un livre intitulé L'actualité d'un archaïsme⁽¹⁾ pour évoquer le Front national (FN) et l'extrême droite. C'était il y a plus de dix ans. Or le FN et l'extrême droite semblent bien se porter. Peut-on toujours parler d'un archaïsme ?*

Alain Bihr : Le FN est l'héritier et le continuateur d'une tradition politique qui remonte au moins à la fin du XIX^e siècle, si ce n'est aux lendemains de la Révolution et de l'Empire. Ce courant politique, l'extrême droite, d'ailleurs très divers, a depuis lors toujours fait partie de la scène politique française, en y occupant des positions variables en importance, tantôt marginales, tantôt centrales : pensons au régime de Vichy.

Cette permanence, à intensité variable, est d'autant plus étonnante que l'extrême droite présente différents aspects qui semblent anachroniques et même à contre-courant du monde contemporain. La dimension irrationnelle de son idéologie, son style de discours autoritaire, son culte du chef, ses modes paramilitaires d'organisation et de mobilisation de ses membres, etc., semblent contradictoires des aspects de rationalisation, de démocratisation, d'individualisation de la modernité et même de la soi-disant « postmodernité ». Et c'est toujours le cas au sein du FN.

On ne peut expliquer ce paradoxe qu'en supposant que son archaïsme est en partie apparent ; autrement dit, la permanence même de cet archaïsme indique qu'il se trouve en phase, soutenu, nourri par des tendances profondes de l'actualité au sens de la réalité actuelle, qu'il paraît pourtant contredire. C'est en ce sens qu'il faut entendre l'expression d'« actualité d'un archaïsme » que j'ai employée pour caractériser et tenter de comprendre la permanence et la vitalité de l'extrême droite sous l'espèce du FN.

L'US : *Le FN, sous l'impulsion de Marine Le Pen, a tenté une « mue ». Est-elle de surface ou en profondeur ? Que reste-t-il inchangé dans la structure idéologique et politique du FN ?*

A. B. : Cette « mue » correspond à une double tentative de « dédramatisation » du FN et de « gauchissement » de son programme politique. La première suppose



Alain Bihr

« Le FN n'est jamais que le symptôme de maux beaucoup plus profonds qu'il tend à aggraver. Sa disparition dépend du traitement de ces maux. »

de purger le FN de tous les aspects (racisme explicite, dérapages antisémites, nostalgie déclarée de la Collaboration et de l'Algérie française, etc.) qui lui aliénaient *a priori* l'électorat de la droite « républicaine » et du centre. Quant au « gauchissement » de son programme, qui voit le FN se faire le champion de certaines revendications sociales, il vise évidemment à mordre sur l'électorat traditionnel de gauche.

Il y a dans cette mue une part d'illusion et une part de réalité. Qui suit le FN depuis sa percée sur la scène politique française au milieu des années 1980 remarquera que son programme a constamment compris, d'une part, des éléments libéraux et corporatistes propres à charmer les catégories moyennes traditionnelles (petits agriculteurs, artisans et petits commerçants, professions libérales, petits

entrepreneurs capitalistes) et, d'autre part, des éléments « socialisants » destinés à appâter le salariat populaire (ouvriers et employés), conformément à la dualité constitutive de sa base sociale. Le FN n'a cessé de louvoyer et d'osciller entre ces deux pôles, au gré de la conjoncture, en tentant cependant toujours une improbable synthèse entre eux sous le couvert de la « préférence nationale ».

Cet élément de continuité dans l'ambiguïté ne doit cependant pas masquer ce que la récente « mue » présente de *réelle nouveauté*. En fait, sans le dire, Marine Le Pen et l'actuelle équipe dirigeante du FN ont repris la stratégie proposée dans les années 1990 par Bruno Mégret qui proposait une alliance avec la droite. C'est exactement dans cette perspective que se situent les actuels dirigeants du FN, ce qui suppose évidemment un renforcement électoral du FN tant au détriment de la droite que de la gauche, tout en donnant des gages de respectabilité à la première. D'où la « dédramatisation » et le « gauchissement » constitutifs de sa « mue » récente.

L'US : *Vous avez déjà travaillé sur les causes lointaines de l'émergence du FN à partir des années 1980. Ces causes sont-elles toujours valables pour expliquer le succès du FN ou faut-il en identifier de nouvelles ?*

A. B. : Dans l'analyse de la percée du FN sur la scène politique française dans les années 1980, j'avais en effet identifié quatre causes majeures qui constituent autant de crises spécifiques : une crise de l'hégémonie bourgeoise liée à l'éclatement du vieux bloc des possédants, une crise du mouvement ouvrier, une crise de l'État-nation (de la forme nationale de l'État et de la nation comme forme sociale) et une « crise du sens » (l'incapacité chronique du capitalisme contemporain à constituer un cadre symbolique cohérent et stable à l'intérieur duquel les individus puissent donner sens à leur existence⁽²⁾). Je ne puis reprendre l'exposé de ces crises ici. Mais il suffit de les énumérer pour que tout un chacun comprenne immédiatement qu'aucune de ces crises n'a été résolue depuis lors et que, bien au contraire, elles

ont eu tendance à s'aggraver, bien que de manière spécifique à chaque fois. Quant au FN, il continue pour l'essentiel à se nourrir de l'exploitation de ces crises. Plus exactement, il exploite le ressentiment de tous ceux et celles qui en sont les victimes, craignent d'en être les victimes ou s'imaginent même seulement en être les victimes, sans trouver en eux et en elles et dans leurs proches (parents, amis, collègues de travail, voisins, etc.) les ressources matérielles, relationnelles, organisationnelles et intellectuelles capables de modifier ou d'infléchir les processus de ces crises. Le discours xénophobe et raciste du FN, désignant l'étranger *extérieur* (l'Europe, le monde arabe, l'islam, la Chine, etc.) ou *intérieur* (les « immigrés », les « faux » et les « mauvais » Français) comme boucs émissaires responsables de tous leurs maux, leur redonne une dignité (imaginaire) en tant que Français, tandis que le FN offre à ceux qui en deviennent membres un asile au sein duquel se resocialiser.

L'US : *Plus que jamais le FN cherche à s'ancrer dans les classes populaires. Sa carte électorale semble lui donner certains succès. Mais qu'en est-il réellement ? Quelle est la présence du FN parmi les syndiqués et quel est son rapport aux syndicats ?*

A. B. : Je ne suis pas sûr que le terme d'« ancrage » rende compte des rapports du FN aux classes populaires. Comme je l'ai dit précédemment, l'électorat du FN est composé principalement de membres du salariat populaire et de membres des catégories moyennes traditionnelles. Depuis le milieu des années 1980, c'est dans ces deux milieux que son audience électorale est proportionnellement la plus importante. Cela signifie aussi que, dans une société où le salariat constitue 92 % de la population active, son électorat est très majoritairement composé d'ouvriers et d'employés. C'est aussi parmi ces derniers par conséquent qu'il recrute l'essentiel de ses militants, tandis que ses cadres et dirigeants appartiennent au contraire à des catégories socialement et culturellement plus privilégiés (ce sont des cadres, des membres des professions libérales et chefs d'entreprise).

Ainsi, pour l'essentiel, le rapport du FN au salariat populaire, au « prolétariat » pour parler en termes plus précis, est-il de l'ordre de la simple *représentation politique*. Certes le FN a tenté en permanence de s'implanter dans le prolétariat en l'*organisant* d'une manière



Lors de tous les épisodes d'intense mobilisation populaire, le FN a été totalement marginalisé

spécifique. Mais, sur ce terrain, ses résultats ont été des plus limités. Au mieux, il est parvenu à établir un rapport de type clientéliste à l'égard de ses associations caritatives ou culturelles satellites ou des municipalités qu'il a pu contrôler un moment (Orange, Marignane, Toulon, etc.). Quant à ses tentatives de constituer ses propres organisations syndicales (dans la police en particulier) ou de pénétrer les organisations syndicales existantes, elles ont été circonscrites à quelques sections et étouffées dans l'œuf dès qu'elles ont été connues. Et ce grâce à la vigilance des militants et des directions syndicales, vigilance qui reste évidemment de mise.

L'US : *La question des moyens de lutter contre le FN a été de très nombreuses fois évoquée et on a parfois l'impression que tout a été dit.*

Dans le contexte de la crise enclenchée depuis 2007 et de son extension à l'Europe, que peut-on dégager de neuf ?

A. B. : Je ne crois pas que la dernière phase en date (celle initiée par la crise financière de 2007-2009) de la longue crise structurelle dans laquelle le capitalisme est entré depuis le milieu des années 1970 ait fondamentalement changé la donne du problème que pose le FN. Tout juste, en aggravant les différentes crises spécifiques qui le nourrissent et que j'ai mentionnées plus haut, elle lui a permis de recouvrer plus rapidement son audience et ses moyens d'action compromis par la cassure de 1998-1999 et l'interminable passation des pouvoirs de Le Pen père.

Le problème que pose le FN est aujourd'hui ce qu'il était déjà dans les années 1980 et 1990. Si nous ne sommes pas parvenus à le résoudre, c'est que nous l'avons pour l'essentiel mal posé. Le

problème n'est pas de nature morale mais politique. On ne combattra pas efficacement le FN en se contentant de le

stigmatiser comme une formation xénophobe et raciste ou de le dénoncer comme un danger pour la démocratie (représentative), pas plus qu'on ne combat la lèpre en agitant des clochettes autour des lépreux : tout au plus en ralentit-on ainsi la diffusion en alertant les populations. Le FN n'est jamais que le symptôme de maux beaucoup plus profonds, qu'il tend certes à aggraver (en

détournant et monopolisant l'attention, en proposant de fausses solutions) ; et son affaiblissement, sinon sa disparition, dépendent essentiellement du traitement de ces maux, en l'occurrence les crises spécifiques qui le nourrissent.

En particulier, la meilleure manière de combattre l'audience du FN au sein des couches populaires est de travailler à leur redonner une capacité politique autonome : une capacité de se mobiliser pour la défense de leurs intérêts immédiats (l'emploi, le pouvoir d'achat, le logement, la protection sociale) et, plus encore, à travers ces luttes, la possibilité de reconstruire un projet de transformation sociale émancipateur, un projet de société alternative à celui qui sert de cadre à l'oppression capitaliste, et d'ouvrir la voie de sa réalisation. Il est d'ailleurs tout à fait symptomatique sous ce rapport que, lors de tous les épisodes d'intense mobilisation populaire (le dernier exemple en a été la mobilisation contre la « réforme » du régime des retraites au cours de l'automne 2010), le FN a été totalement marginalisé : son appel à ne pas y prendre part n'a eu d'autre effet sur la plupart de ses électeurs et sympathisants que de les troubler en leur révélant son vrai visage. ■

Propos recueillis par Baptiste Eychart

(1) Éditions Page 2, Lausanne, 1999.

(2) *Le spectre de l'extrême droite. Les Français dans le miroir du Front national*, Éditions de l'Atelier, Paris, 1998.

Bibliographie indicative

- *Le spectre de l'extrême-droite : les Français dans le miroir du FN*, éditions de l'Atelier, 1998.
- *L'actualité d'un archaïsme : la pensée d'extrême-droite et la crise de la modernité*, éditions Page 2, 1999.
- *La novlangue libérale. La rhétorique du fétichisme capitaliste*, éditions Page 2, 2007.
- *Le système des inégalités*, éditions La Découverte, 2008.

G8

Contre l'évasion fiscale

Afin de préparer le G8 qui s'est réuni en juin dernier, la CSI a publié le 14 juin un sondage d'opinion mondial, réalisé par TNS ; elle relaie en particulier le fait que 85 % des électeurs dans treize pays, notamment six économies du G8, appuient des politiques visant à empêcher les grandes entreprises et les multinationales d'échapper à l'impôt.

Chiffre

40 milliards

Record absolu dans l'histoire des jeux olympiques, c'est le budget faramineux des jeux de Sotchi, qui se dérouleront dans un mois ; le Kremlin ne recule devant rien pour assurer la réussite de ces jeux, 70 000 travailleurs sont mobilisés jour et nuit, dans des conditions déplorables et pour des salaires de misère... Démesure : budget pharaonique pour la vitrine internationale, misère pour les ouvriers russes.

Turquie

Atteinte aux libertés d'expression

Le SNES-FSU a participé à la mission internationale en solidarité avec les syndicalistes enseignants d'EGITIM SEN et de la Centrale de la fonction publique KESK, le lundi 13 janvier à Ankara. Il s'agissait de la première audience pour 25 camarades, membres de l'exécutif (502 personnes sont inculpées) qui sont accusés d'avoir causé des dégâts à des biens publics durant une grève et des manifestations les 28 et 29 mars 2012. Atteinte sans précédent contre la liberté d'expression et le droit de manifester. Pour nos camarades d'EGITIM SEN, la manifestation de mars 2012 avait pour objectif de faire connaître au public les dangers d'un projet de réforme du système éducatif (amendement à la loi sur l'éducation).

Les territoires palestiniens



MALGRÉ L'ENLÈVEMENT DU CONFLIT sur les territoires occupés, la vie continue et l'avenir se prépare : c'est grâce à l'école que la jeunesse puise ses forces pour demain changer la donne.

Scolarisation en Palestine, un enjeu politique



© DR

À l'arrivée à l'aéroport de Tel-Aviv, répondre au contrôle d'entrée sur le territoire qu'on se rend à Ramallah pour rencontrer les enseignants palestiniens peut passer pour un acte de bravoure, tant la rafale de questions qui suit est impressionnante. Cela donne au visiteur un minuscule aperçu des contraintes auxquelles les Palestiniens doivent se plier quotidiennement. Cantonnés dans des enclaves cernées de check-points, ils patientent parfois des heures pour quitter une zone, sont contraints à de longs détours, quand ils ne sont tout simplement pas interdits de circulation. C'est le cas pour certains collègues qui ne peuvent se rendre à Jérusalem, qu'ils aperçoivent pourtant à quelques collines de Ramallah. La mosaïque de territoires n'en finit pas de se complexifier, à mesure que des implantations de colonies se poursuivent. Dans les zones annexées par Israël en 1967, dites « area C », les constructions restent interdites... aux Palestiniens du moins. Ainsi, là où des familles de Bédouins vivent de manière précaire depuis des décennies, les écoles qui existent sont condamnées à rester en tôle ou en bois, et les chemins d'accès en terre. Pour les populations concernées et les enseignants, le maintien de la scolarisation devient un acte militant, et les enfants sont plongés malgré eux au cœur du conflit politique israélo-palestinien.

Difficultés au quotidien

L'école de Masafer Yata, par exemple, située à 50 km d'Hébron, n'est accessible qu'en 4x4. Les trente-cinq élèves qui y sont scolarisés s'y rendent à pied depuis les campements avoisinants. À Hébron, professeurs et écoliers sont fouillés chaque matin par des soldats au check-point qui jouxte la colonie Keryat Arba, implantée depuis 1973 en plein cœur de la vieille ville, et autour de laquelle tous les anciens commerces palestiniens ont été fermés (cf. photo ci-contre). Les professeurs témoignent de l'humiliation de ces contrôles et

relatent les pressions exercées par certains soldats sur des adolescentes.

L'école du petit village de Yanoon, au milieu des oliviers, reste ouverte pour 7 élèves seulement. Comme sa construction est interdite, le toit reste fait de plaques de bois. Si l'école fermait, le village risquerait de disparaître et le territoire d'être annexé par la colonie dont on aperçoit le mirador sur la colline d'en face.

À Naplouse, le collège de garçons est situé tout au bout du village, en contrebas de la colonie, tel un poste avancé. Il subit régulièrement des actions d'intimidation de colons, jets de pierres ou de projectiles lacrymogènes, si bien que l'ONG US-Aid est en train d'ériger un très haut mur autour de la citerne à eau qui jouxte le collège.

Le SNES-FSU dans l'action pour soutenir les enseignants palestiniens

Au ministère de l'Éducation de l'Autorité palestinienne, une cellule recense chaque semaine les actes de provocation ou de répression à l'encontre des professeurs et des élèves. La synthèse de ces informations a conduit le ministère à rechercher des moyens de lutter contre les traumatismes psychologiques subis par les enfants. Des psychologues interviennent déjà dans certaines écoles, mais les besoins sont importants.

Dans cinq écoles pilotes, le SNES-FSU va soutenir, en lien étroit avec le syndicat enseignant GUPT, la formation d'un groupe d'enseignants aux techniques journalistiques, de manière à ce qu'ils travaillent ensuite avec leurs élèves à la rédaction d'articles et à la réalisation de blogs décrivant leurs conditions de scolarisation. Une délégation d'élèves et de professeurs de ces établissements viendra exposer ces travaux dans plusieurs établissements français. Si ce projet est concluant, d'autres écoles pourraient s'en emparer l'an prochain. ■ Florian Lascroux

Le BO



Le Cahier de textes numérique (CTN) remplace le cahier de textes de la classe depuis le *Bulletin officiel* n° 32 du 9 septembre 2010, par décision unilatérale du ministère. C'est une spécificité française.

Un site



2014 vu par Isaac Asimov en 1964
www.nytimes.com/books/97/03/23/lifetimes/asi-v-fair.html

Chiffre

9 %

de la consommation électrique française est liée aux data-centers et aux ordinateurs.

Utilisateurs

Qui sont-ils ?

Le cahier de textes numérique s'adresse aux personnes ayant un rapport direct avec les enseignements dispensés dans l'établissement où ce service est proposé, en particulier :

- le chef d'établissement et son adjoint ;
- les professeurs ;
- les élèves ;
- les parents d'élèves ;
- les conseillers principaux d'éducation et les personnels de vie scolaire ;
- le conseiller d'orientation-psychologue ;
- les corps d'inspection, en relation avec le chef d'établissement et dans le cadre de leurs missions sont aussi concernés.

Droits d'auteur

Pas de pillage

La question des droits d'auteur se pose, tant pour les devoirs que pour les séquences pédagogiques, puisque c'est presque tout le cours de l'enseignant qui est accessible par le cahier de textes. Il faut faire reconnaître par la loi la propriété intellectuelle de l'enseignant sur son cours et protéger ainsi ses droits à la copie ! Valorisation de « bonnes pratiques » n'est pas synonyme de « pillage » autorisé !

CAHIER DE TEXTES NUMÉRIQUE (CTN)

Une obligation de service

Outre informer les familles (ou un éventuel remplaçant) de ce qui est fait en classe, communiquer aux élèves « empêchés » une partie de ce qu'ils ont manqué, évaluer pédagogiquement les enseignants, le CTN vise des objectifs moins explicites. On devine en lisant l'arrêté que le CTN devrait servir de « point central numérique » de l'enseignement, les cours y figurant in extenso, au mépris d'ailleurs de la protection des collègues du point de vue des droits d'auteurs. Se constituerait alors une masse de ressources pédagogiques, et l'acte d'enseignement s'appuierait essentiellement sur le CTN. C'est une vision très réductrice de ce que peut être le numérique dans l'enseignement.

Outil ambigu

L'organisation même du travail de l'enseignant est changée et contrainte : après le « visa » du chef d'établissement, pas moyen de compléter ce qui manquait ! Et quand le remplir : en classe en tournant le dos aux élèves pour le faire (si on a la chance d'avoir un ordinateur dans la salle !) ? À la maison parce qu'il y a la queue aux ordinateurs de la salle des profs ?

L'accès par l'IPR peut aussi poser problème : l'enseignant doit parfois extraire lui-même les don-



© Koyas79 - Fotolia.com

nées pour le mettre à disposition de l'IPR.

Le CTN est ambigu pour élèves et parents : il ne doit pas remplacer le cahier de textes de l'élève, qui a par ailleurs une valeur éducative ; il n'est pas non plus destiné à servir de moyen de comparaison des enseignants.

Des perspectives inexploitées

Enfin, la possibilité de conserver ses propres données ou leur durée de conservation sont sou-

vent ignorées. Pourtant, c'est un outil qui pourrait offrir de nombreuses perspectives aux enseignants, s'il n'avait pas été aussi mal défini : pour certains, c'est un gain de temps ; pour d'autres c'est un support de leur enseignement.

Le CTN est l'exemple criant d'une politique qui ne voit le numérique que sous la forme d'une modernité apparente, et pas celle d'une opportunité dont les acteurs doivent se saisir et non subir. ■



TÉMOIGNAGE

"Le virtuel au détriment de l'humain"

Simone Pirez, professeure d'éducation musicale, en collège à Paris

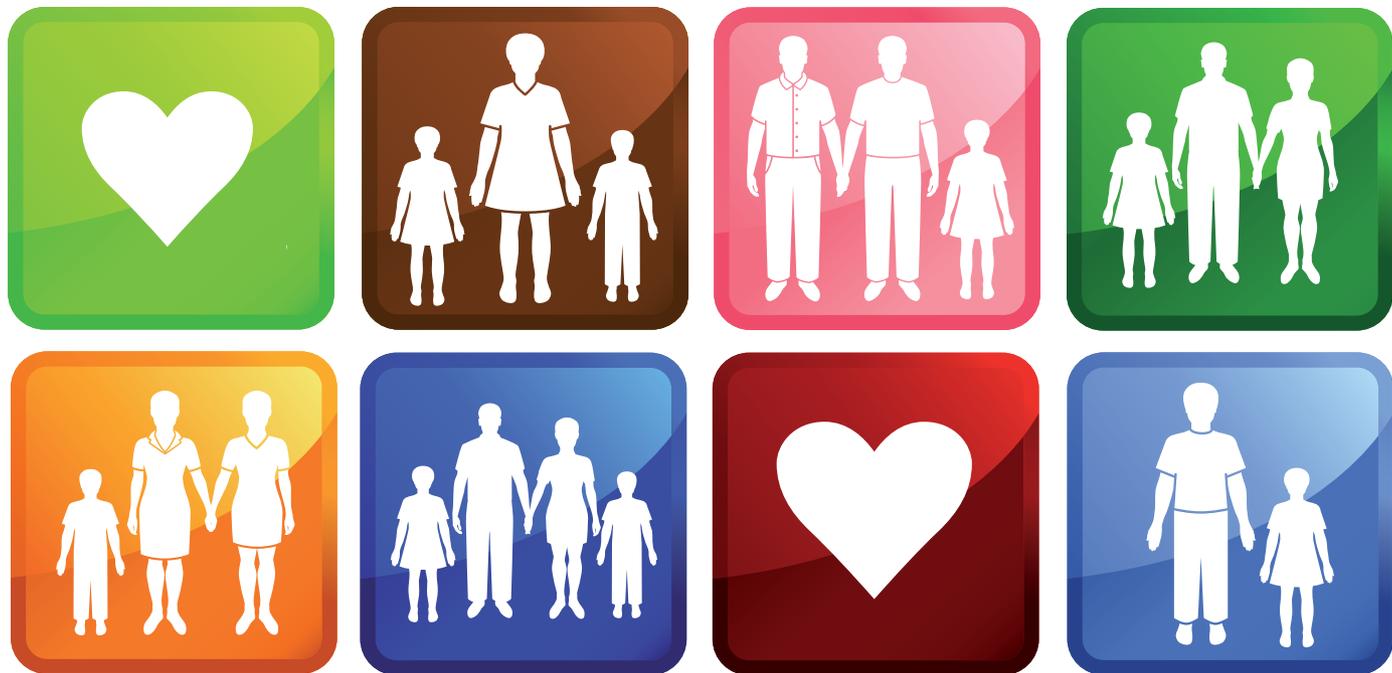
Pour moi, l'utilisation du CTN doit rester formelle. Ce que j'y note n'est que le squelette de mon cours : grands axes de ce qui a été étudié, devoirs pour le cours suivant. Je n'y explique pas les exercices, ni l'analyse des œuvres car ça relève de ma pédagogie adaptée à chaque classe. Je n'y mets pas non plus d'œuvres pour cause des droits d'auteurs (que je ne connais pas toujours).

Ça représente un temps non négligeable hors cours : ratés de connexion, fonctionnalités de remplissage peu aisées... Nous en sommes à notre

deuxième CTN (choisi par le principal) et les fonctionnalités de celui-ci sont fractionnées et non liées sur une même « page », donc peu ergonomiques ; par ailleurs, pas moyen de saisir plusieurs classes en même temps (j'en ai vingt !). Les élèves ont tendance à considérer le CTN comme remplaçant leur propre cahier de textes, alors qu'il ne devrait être qu'un pense-bête. Pour moi, le virtuel se fait au détriment de l'humain. ■

Rubrique réalisée par Jean-François Clair

La famille



BIEN LOIN DU FAMILLES, JE VOUS HAIS[®] de Gide, la société française est aujourd'hui plutôt encline à trouver dans la famille des raisons de se réjouir, et les jeunes générations notamment y semblent très attachées.

Familles, famille

La famille ne semble donc pas en crise, comme voudraient le laisser croire certains, mais il est clair que la « famille conjugale » de Durkheim (1892) a laissé la place à la diversité des familles. Si 71 % des enfants vivent avec leurs deux parents, les familles sont aussi monoparentales, recomposées, homoparentales et adoptives ; le mariage n'est plus moralement l'institution-clé, plus de la moitié des naissances se font « hors mariage » et le lien biologique n'est plus le seul pour définir la famille. Aujourd'hui, il semble que la famille soit envisagée, voire vécue comme un refuge protecteur face au monde, très centrée autour des enfants et source de bonheur quelle qu'en soit sa forme.

Des lois pour une nouvelle politique de la famille en France

Les lois ont évolué peu à peu, parfois difficilement, pour prendre en compte ces nouvelles situations, la dernière étant celle du mariage pour tous. L'adoption plénière par un couple de même sexe permet à un enfant d'avoir deux pères ou deux mères, modifiant les anciennes représentations parentales. L'enfant peut ainsi être accueilli légalement dès sa naissance par les personnes qui vont contribuer à son éducation. La HALDE le recommandait d'ailleurs depuis 2007. Quant au congé de paternité, devenu depuis janvier 2013 « congé de paternité et

d'accueil de l'enfant », il peut désormais bénéficier au partenaire de la mère, même s'il ne s'agit pas du père de l'enfant. La FSU demande son allongement afin de mieux mettre en place la relation parentale et le partage des tâches.

Mais beaucoup reste à faire en terme de politique familiale longtemps vue à travers un prisme essentiellement nataliste, très liée aux associations familiales, et insuffisamment préoccupé des formes nouvelles de la parentalité. Le gouvernement planche actuellement sur un projet de loi pour « mettre en place une politique familiale de gauche », selon la ministre Dominique Bertinotti, qui estime important « que nous puissions travailler sur une loi qui donne une cohérence

à ce qui est l'évolution de la diversité des modèles familiaux ».

Quatre groupes de réflexion doivent faire des propositions sur différents sujets : « protection de l'enfance et adoption, médiation familiale et contrats de coparentalité, nouveaux droits pour les enfants, et filiation, origines, parentalité ».

L'une des propositions en débat devrait être la création d'un statut du beau-parent qui n'a aujourd'hui aucune existence juridique, aucun droit de maintenir des liens avec l'enfant qu'il a parfois élevé. Il s'agit donc de reconnaître aux beaux-parents des droits et des devoirs, de sécuriser leur rôle, notamment face aux institutions comme l'école.

Une autre mesure envisagée est de répondre

QUELQUES CHIFFRES

- **1,99** : nombre moyen d'enfants par femme en France en 2013. La moyenne de l'Union européenne se situe à 1,6.
- **30,1** : âge moyen des mères à la naissance des enfants.
- À leur naissance, tous rangs de naissance confondus :
 - 14 % des enfants ont une mère de moins de 25 ans ;
 - 70 % ont une mère de 25 à 35 ans ;
 - 16 % ont une mère de plus de 35 ans ;
- **2 464 739** : nombre estimé d'enfants de

moins de trois ans au 1^{er} janvier 2012.

- **241 000** : nombre de mariages célébrés en 2011. L'âge moyen au premier mariage était de 30 ans pour les femmes et 32 pour les hommes (2010).
- **11,6 millions** : c'est le nombre de couples mariés sur 15,1 millions de couples vivant en France (2008).
- **97,7 %** : des Français jugent la famille « importante dans la vie ». Parmi ceux-ci, 86,4 % la jugent « très importante », loin devant le travail.

Extraits d'un entretien avec Irène Théry, sociologue spécialisée dans le droit de la famille et membre du Haut conseil de la famille depuis février 2013

Quelles sont les nouvelles règles du jeu ?

Irène Théry : En droit, le couple est désormais égalitaire. Les filiations maternelle et paternelle se sont rapprochées. L'autorité parentale a remplacé la puissance paternelle. Plus récemment a émergé un nouveau principe de coparentalité, maintenu en cas de divorce. Le phénomène central, c'est ce que j'ai nommé le « démariage ». Le mariage n'est plus l'horizon indépassable des rapports entre hommes et femmes, le gardien ultime de la morale sexuelle. Autrefois, ce qui faisait une famille, c'était le mariage. Ne pas se marier, c'était être un paria social, en particulier pour les femmes, que le mariage divisait en deux catégories : ici, les dignes épouses ; là, les filles perdues. Le divorce était interdit. Aujourd'hui, le mariage n'est plus le socle de la famille. Se marier ou non, se démarier ou non, est une affaire de conscience personnelle.

Le couple se conjugue maintenant au pluriel ?

I. T. : Oui, bien sûr ! Concubins, pacsés et mariés, couples unis et désunis, de sexe opposé et de même sexe : la pluralité a remplacé le modèle unique du couple marié et stable, par hypothèse hétérosexuel. Cette diversité ne nous divise pas car elle repose sur une valeur commune forte : l'idée que le couple est un lien qui vaut par lui-même, distinct du lien parents-enfants. Notre définition du

couple a changé. Ce n'est plus ce qui, avec deux, ne fait qu'un – parlant par la voix du mari, portant le nom du mari, marchant au pas du mari. Le couple d'aujourd'hui, c'est ce qui, avec un et un, fait deux : son idéal est la conversation conjugale, un duo amoureux, à la fois érotique et amical, qui suppose d'harmoniser deux voix différentes. [...]

Qu'est-ce qui définit une famille, si ce n'est plus le mariage ?

I. T. : La présence d'un enfant, tout simplement. L'axe du droit commun de la famille s'est déplacé du mariage vers la filiation. Et remarquez que celle-ci, au fur et à mesure que les couples se diversifiaient, n'a cessé de s'unifier. On a oublié ce qu'était, encore jusqu'aux années 1950, l'abîme entre les enfants légitimes et ceux qu'on appelait les bâtards. D'un côté l'honneur, de l'autre la honte. Une révolution de velours a purement et simplement effacé cette antique distinction. Du point de vue des valeurs collectives, nous distinguons désormais les enjeux de couple, contractuels, et les enjeux de filiation, idéalement inconditionnels et indissolubles. Deux valeurs qui, forcément, entrent en conflit et donnent du fil à retordre en cas de séparation... ■

Source : extraits d'un entretien avec Juliette Cerf paru dans *Télérama* du 22 décembre 2011.

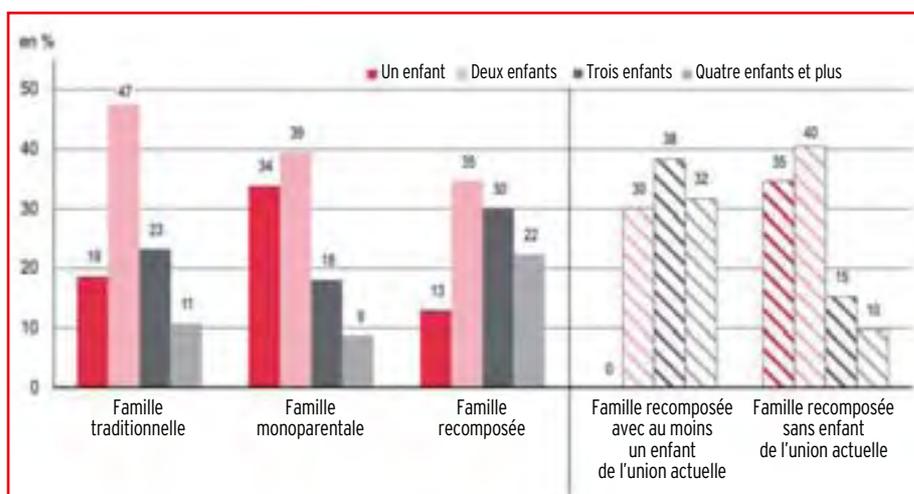
à une demande de plus en plus pressante d'enfants nés sous X ou à la suite de PMA, qui souhaitent connaître leurs origines. La PMA elle-même ne devrait pas figurer dans la loi – décevant de fait beaucoup de couples homosexuels – car elle reste une question extrêmement controversée.

Quel que soit le modèle familial choisi par les Français(es), l'objectif est que ceux-ci aient accès aux mêmes droits et devoirs. Il s'agit donc d'aller vers une sécurisation juridique qui concerne aussi bien les adultes que les enfants.

En ce sens, la loi s'efforce déjà depuis quelques années d'accompagner la rupture conjugale pour que celle-ci ne soit pas synonyme de rupture parentale. Le couple parental doit, dans la mesure du possible, rester indissoluble, avec l'idée que les parents, même séparés, doivent s'entendre sur un objectif commun, l'intérêt de l'enfant. Irène Théry⁽²⁾ souligne que la « deuxième famille », recomposée après divorce, avait longtemps eu tendance à effacer la première, le parent social devenant le vrai parent de l'enfant. Aujourd'hui, on assisterait plutôt à une logique de pérennisation de la famille d'origine, le beau-parent n'a plus à prendre la place du parent, et le lien de filiation certes fragilisé s'affirme davantage indissoluble.

La famille, pas forcément « enchantée »

La famille est encore aujourd'hui la sphère privilégiée des femmes : temps partiels pour enfants, répartition des tâches... C'est donc encore un lieu de reproduction des inégalités, même si des évolutions se dessinent. L'idéalisation actuelle de la famille ne saurait non



« La famille n'est plus synonyme d'obligation. La famille est justement restée aimable, elle est redevenue très aimable, c'est presque un idéal pour chacun, mais dans certaines conditions et dans la condition de pouvoir choisir, en fin de compte, sa famille. »

François de Singly, RFI, le 28 décembre 2012

plus masquer qu'elle peut être aussi un lieu de violences quelle qu'en soit la nature.

Pour François de Singly⁽³⁾, elle continue d'ailleurs aussi d'occuper un rôle de premier plan dans la reproduction sociale. Le sociologue insiste sur le fait que tout se passe comme si « le processus d'individualisation ne parvenait guère à déstabiliser le processus de reproduction » qui mettrait en retrait les dimensions économiques de la famille. Les familles monoparentales (pour l'immense majorité une maman avec son ou ses enfants) concentrent fréquemment les plus grandes difficultés : 34,5 % des familles monoparentales, soit plus d'1,8 million de personnes, disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté à 60 % du

revenu médian contre 11,2 % des personnes vivant en couple (source INSEE).

Le projet de loi sera donc l'occasion d'aborder ces questions. Le SNES et la FSU porteront leurs revendications pour une politique familiale qui tienne compte de la nouvelle donne dans la configuration des familles d'aujourd'hui et vise à l'épanouissement de tous. ■

Élizabeth Labaye

(1) « Familles, je vous hais ! Foyers clos ; portes refermées ; possession jalouse du bonheur. » *Les nourritures terrestres*, 1897.

(2) Voir interview ci-dessus.

(3) Sociologue de la famille, de l'éducation et du rapport entre les femmes et les hommes.

Le salaire

La rémunération du travail est un enjeu important pour chacun et pour le syndicalisme. Cela commence par la vérification de sa fiche de paie et se poursuit par la formulation de revendications rassembleuses et l'établissement du rapport de force. La pression exercée sur les salaires et le gel du point d'indice de la FP contribuent à l'aggravation de la crise. Le SNES-FSU publie régulièrement toutes les informations nécessaires mais il n'est pas inutile de rappeler quelques notions de base.

Traitement

Pour calculer le traitement brut mensuel, il suffit de multiplier « l'indice majoré » correspondant à son échelon par la valeur du point : 4,63029 €. L'échelle de rémunération des corps enseignants est composée de 11 échelons pour la classe normale, et de la hors-classe, inexistante pour les CO-Psy. Il peut s'y ajouter le supplément familial de traitement. Le classement lors de la réussite au concours

prend effet le 1^{er} septembre de l'année de stage, mais pour les ex-contractuels, l'ancienneté n'est pratiquement pas prise en compte. Un certifié débute actuellement sa carrière avec un traitement brut représentant 1,2 fois le SMIC contre plus de deux fois en 1982. La valeur du point d'indice est gelée depuis juillet 2010 et a perdu 13 % de son pouvoir d'achat depuis 2000. ■

-13%

Indemnités

Éclatement

Les indemnités sont nombreuses, et leur montant très variable dans la Fonction publique entraîne un fort décrochage de nos professions par rapport aux cadres. C'est un facteur important d'inégalité de salaires entre les femmes et les hommes. Versée à tous les profs, la part fixe de l'ISOE (indemnité de suivi et d'orientation des élèves) est transposée à des montants inférieurs aux documentalistes, CPE et CO-Psy. Les professeurs principaux perçoivent en plus la part modulable de l'ISOE dont le taux varie selon le niveau de la classe. Les autres indemnités servent à rémunérer des situations particulières (NBI sensible), des sujétions spéciales (remplacement, ZEP), des fonctions particulières ou des travaux ponctuels (jury). Le montant des plus récentes (ÉCLAIR, IFIC) est fixé par le chef d'établissement, ce que le SNES-FSU conteste. ■

Net

En moins

De la rémunération brute au « net à payer », plusieurs retenues sont opérées qui portent sur des assiettes différentes. La retenue pour pension civile s'applique au traitement brut des titulaires et la cotisation pour la retraite additionnelle aux seules indemnités. Les non-titulaires sont soumis à la cotisation d'assurance maladie, vieillesse et IRCANTEC. Tous, en dehors des plus faibles salaires, versent le 1 % solidarité, valant « cotisation chômage ». Il y a enfin la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) qui s'appliquent à 98,25 % de l'ensemble des rémunérations.

Prenant prétexte d'une comparaison peu rigoureuse avec les cotisations « vieillesse » du privé, les réformes des retraites ont programmé une augmentation régulière de la retenue pour

HSA/HSE

Heures supplémentaires

Il faut distinguer deux types d'heures supplémentaires. Les heures supplémentaires années (HSA) : ce sont des heures faites toute l'année. Elles figurent donc à l'état VS (document attestant du service accompli par chaque enseignant). Le taux annuel est déterminé en tenant compte du traitement moyen dans le grade de l'agent, et pour les professeurs de CPGE du maximum de service du collègue concerné. Les heures supplémentaires effectives (HSE) sont des heures faites ponctuellement, y compris celles liées au remplacement de courte durée (Robien).

La rémunération de la première heure supplémentaire est inférieure à celle d'une heure incluse dans le service dès le 5^e échelon, celle des heures suivantes lui est toujours inférieure. ■

Evolution de l'indice FP



Le point d'indice a perdu 13 % de sa valeur depuis 2000. Les traitements nets ont reculé de 16 %.



Chiffre

50 %

L'enquête de l'OCDE, bien que mélangeant la rémunération de tous les personnels enseignants dans le second degré, montre que la rémunération, en début de carrière, est de moitié inférieure à celle des enseignants du second degré en Allemagne et correspond à celle des enseignants de Slovaquie. Quel que soit le moment de la carrière, la rémunération des enseignants en France est inférieure à la moyenne de l'OCDE.

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

SNES - Service petites annonces
46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13.
Tél. : 01 40 63 27 10

LOCATIONS

Venise, particulier loue appartements 2 à 6 personnes, centre ville. Tél. 04 73 33 55 95.

Paris Montmartre, collègue loue, toutes périodes, 2 pièces 30 m², confort, calme : 320 €/ semaine, possibilité grand week-end. Tél. 06 74 57 11 58, marielegall55@yahoo.fr.

• Rome, appart. Tél. 06 75 87 71 53.
 • Toscane, mais. Tél. 06 75 87 71 53.

Serre-Chevalier 1400, loue rez-de-chaussée chalet, exposition sud, 4 personnes, proche pistes. Tél. 06 84 11 28 58.

Paris 15^e, métro Convention/Vaugirard, collègue loue à l'année 2 pièces 26 m² meublé, 3^e étage, ascenseur. Tél. 02 38 93 38 92.

Palomarès (Andalousie), loue appart., 2 chambres, piscine, clim., terrasse, calme, mer à 900 m. 210 à 620 €/sem. ; 500 € le mois, HS. Tél. 09 51 30 40 92/ port. 06 31 61 12 12.

Guadeloupe : studio/F3 meublé, climatisé, 2/6 personnes, dans villa + piscine, près plage, dès 200 € / 450 €, négociable/sem. Tél. 0590 851466 / 06 90 37 09 39, dlracine@aol.com.

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent :

- un circuit de randonnée en avril 2014 aux Canaries et une découverte de l'Ouzbékistan... ;
- un circuit de trois semaines dans l'Ouest américain durant l'été 2014.

Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !



Quand les paysans sèment la révolte...

L'histoire des paysans en France n'est pas celle d'un monde traditionnel et immobile, loin s'en faut. Les luttes paysannes, nombreuses à toutes les époques, marquent l'histoire de ce groupe social qui participe aux évolutions politiques, économiques et sociétales du pays.

Déjà sous l'Ancien Régime, les archives judiciaires dévoilent des conflits paysans fréquents, avec des causes et une intensité très variables selon les localités et les périodes. Au XIX^e siècle, l'agitation paysanne évolue vers des mouvements de résistance à l'échelle nationale et des grèves dans certaines régions. Enfin depuis les années 1960, le monde paysan, qui se syndicalise, doit faire face à des enjeux nouveaux comme la mondialisation ou l'agriculture biologique.

Le présent ouvrage révèle trois siècles de luttes et de contestations au sein des campagnes françaises, du XVIII^e siècle à aujourd'hui.

• Coordonné par Yohan Odivart, Adapt, 2013, 62 p., 11 euros franco de port.

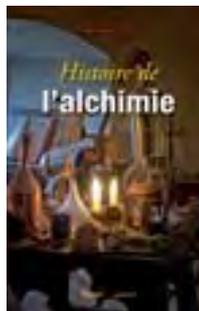
Almanach de l'Univers

Un petit tour d'horizon illustré sur les découvertes en physique et en astronomie qui ont permis de mieux comprendre comment est fait l'univers.

Depuis l'Antiquité, les hommes ont tenté de répondre aux questions sur l'origine de l'univers, sa dimension ou encore sa composition, en se basant sur la mythologie, la philosophie, la religion mais aussi les sciences. L'ouvrage revient sur les différentes représentations que les hommes ont eues de leur monde et sur les découvertes qui les ont bouleversées.

Ce panorama des connaissances sur lesquelles sont fondées les représentations de l'univers, résume, dans un ordre chronologique et par fiches d'une à deux pages, les travaux de personnages illustres et fascinants qui n'ont pas hésité à remettre en question les dogmes de leurs contemporains pour expliquer l'univers.

• Michel Rousselet, coédition Adapt-Vuibert, 192 p., octobre 2013, 25 euros franco de port.



Histoire de l'Alchimie

Ce livre passionnant nous révèle que l'alchimie fut, du début de notre ère jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, une science à part entière : la chimie de son époque.

Parfois bien étonnante, avec des personnages mystérieux et hauts en couleur, des recettes curieuses et des théories qui surprennent notre sens de la modernité. Le livre et l'alambic sont alors les deux piliers d'une activité alchimique qui ne sépare jamais les constructions théoriques du travail au laboratoire. L'auteur relate ici les aspects les plus saillants de cette histoire complexe et foisonnante.

• Bernard Joly, Adapt-Vuibert, 2013, 25 euros

Une histoire de la lumière - La spectroscopie

D'abord utilisée pour comprendre la composition de la lumière, la spectroscopie va s'inviter dans de multiples disciplines pour percer les secrets de l'infiniment grand et de l'infiniment petit...

De quoi est faite la lumière ? D'où viennent les couleurs de l'arc-en-ciel ?

De tout temps, les phénomènes lumineux de l'atmosphère ont suscité intérêt et fascination. C'est notamment sous l'impulsion des travaux de Newton, à partir du XVII^e siècle, que les premières études d'analyse et de décomposition de la lumière voient le jour, grâce à l'utilisation du prisme puis à celle du spectroscope, sans cesse perfectionné depuis.

Cet ouvrage nous invite à découvrir la singulière histoire de la spectroscopie, outil d'investigation toujours privilégié dans de nombreuses disciplines scientifiques, pour tout à la fois sonder l'intérieur des atomes, analyser les composés chimiques, déterminer la vitesse et la composition des astres, définir les unités d'espace et de temps et... percer bien des secrets de l'Univers.

• Stéphane Legars, coédition Vuibert/Adapt, 160 p., 18 euros.



BON DE COMMANDE

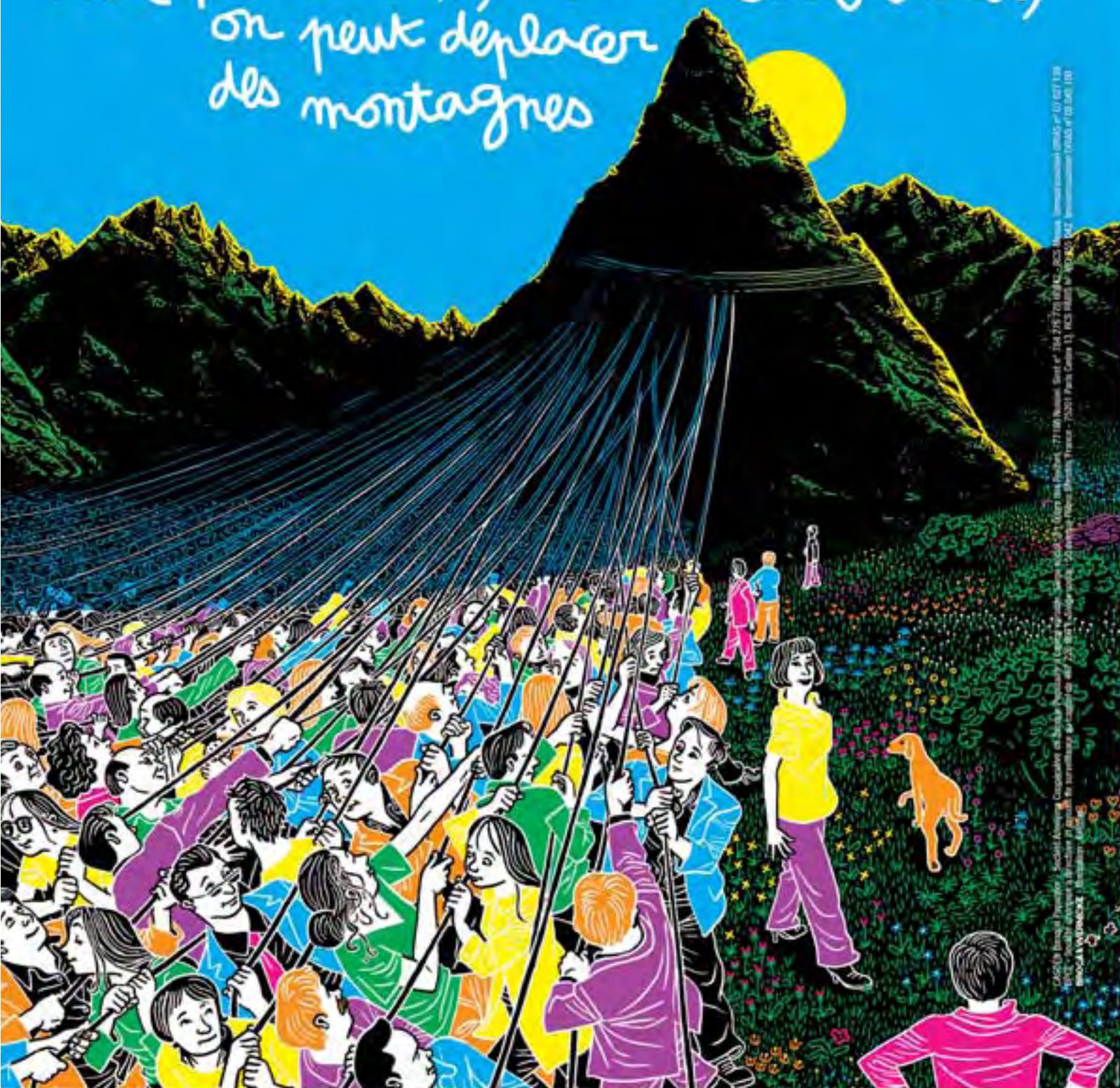
Nom : Prénom : Adresse :
 Code postal : Ville : Adresse électronique : @

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE : Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux Éditions ADAPT : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit)

Avec plus d'un million de Sociétaires,
on peut déplacer
des montagnes



La CASDEN, banque coopérative créée par des enseignants, met la force du groupe au service de chaque individu. Fondée sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance, elle s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun. La CASDEN propose à tous les établissements de disposer gratuitement d'outils pédagogiques⁽¹⁾ (maquette, exposition...) pour sensibiliser les élèves au modèle économique coopératif.



Pour en savoir plus sur la CASDEN Banque Populaire et les actions qu'elle développe en faveur de ses Sociétaires, rendez-vous sur www.casden.fr ou contactez un conseiller au 0 526 624 400*

(1) Ils sont disponibles par téléchargement à l'adresse www.casden.fr ou à l'adresse services@casden.fr.
* Service client ouvert de 9h00 à 19h00 du lundi au vendredi et de 10h00 à 18h00 le samedi.



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme - Capital de 100 millions d'euros - Siège social : 100 rue de Valenciennes - 75110 Paris - France - Téléphone : 01 52 66 24 40 - Site internet : www.casden.fr - CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme - Capital de 100 millions d'euros - Siège social : 100 rue de Valenciennes - 75110 Paris - France - Téléphone : 01 52 66 24 40 - Site internet : www.casden.fr - CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme - Capital de 100 millions d'euros - Siège social : 100 rue de Valenciennes - 75110 Paris - France - Téléphone : 01 52 66 24 40 - Site internet : www.casden.fr